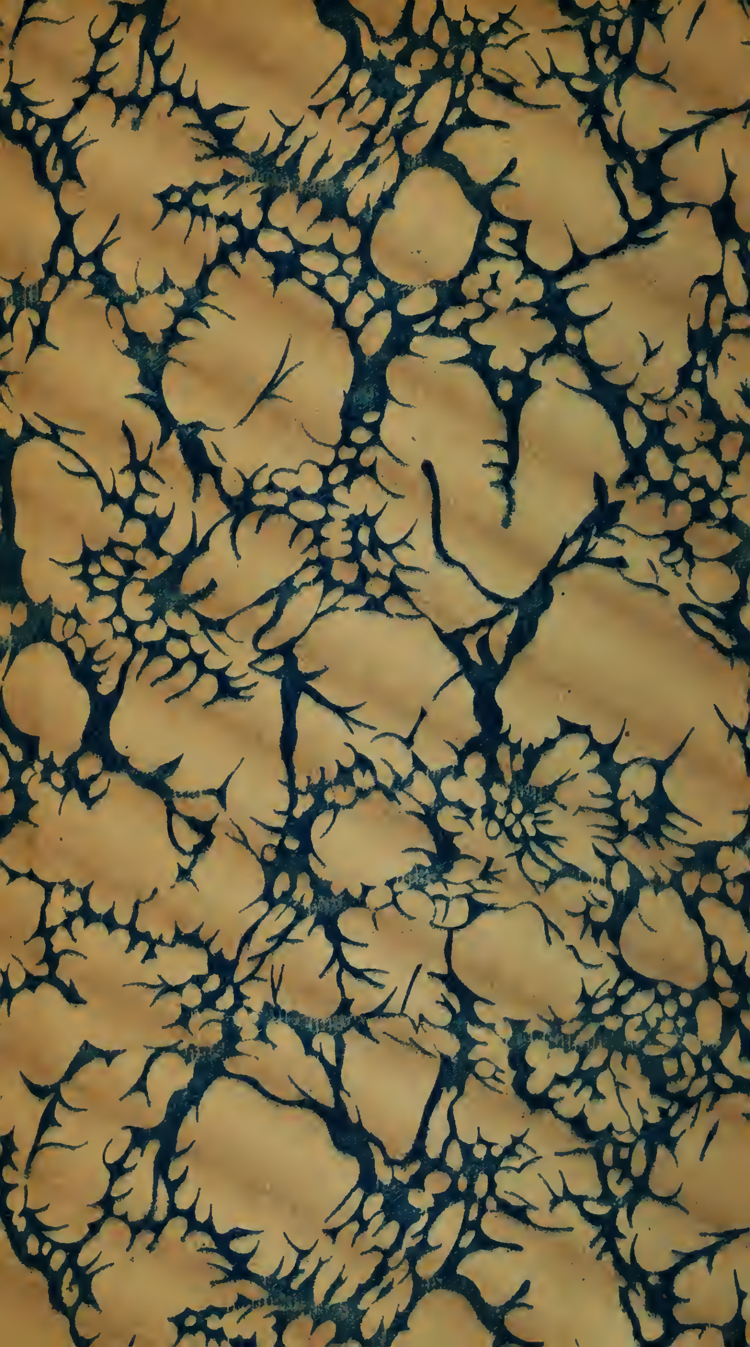


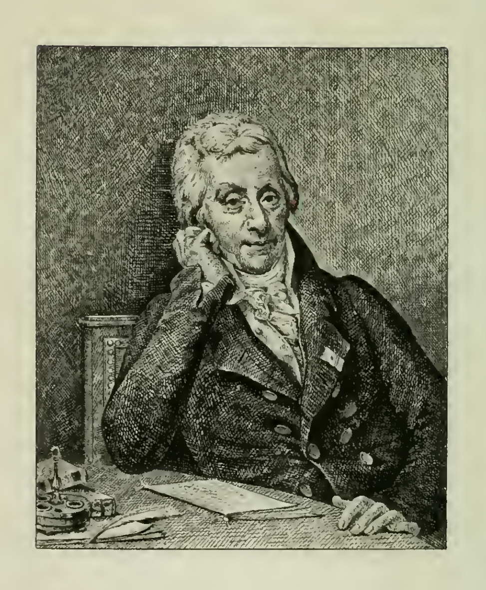





J. TERQUEM & Co.,
PARIS;
Street, NEW YORK.

LYON SOUS LE DIRECTOIRE
LE CONSULAT ET L'EMPIRE

Tiré à 300 exemplaires
sur papier de Hollande



CAMILLE JORDAN

BIBLIOTHÈQUE LYONNAISE

LYON

SOUS

Le Directoire

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

NOTES & DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR ALBERT METZGER

ET RÉVISÉS PAR

JOSEPH VAESEN

Ancien élève de l'École des Chartes



LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG

65, Rue de la République, 65

A

M. C. GUIGUE

ARCHIVISTE DU RHÔNE

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

hommage respectueux

A. M.



LYON SOUS LE DIRECTOIRE

LE CONSULAT ET L'EMPIRE

—

10 Janvier 1796

20 NIVOSE AN IV

Les « citoyens composant l'administration de la police de Lyon » adressent au « Commissaire du Directoire exécutif près le département du Rhône » la protestation suivante contre les calomnies dont la ville était l'objet :

« Citoyen,

Les faits contenus dans la lettre du ministre de l'intérieur, dont vous nous avez donné communication, sont autant de calomnies, qu'il faut ajouter à celles qui ont été répandues par certains journalistes contre la commune de Lyon.

On ne peut cependant dissimuler qu'il n'y ait de

temps à autre des rixes entre différens citoyens, que ces rixes n'aient souvent pour objet des ressentimens sur les événemens qui se sont passés à Lyon. Mais ce qu'on peut dire avec vérité, c'est que la protection, que le Directoire exécutif semble donner à certains individus en les rapellant (*sic*) à des fonctions publiques, excite contre eux des mouvemens d'indignation, qui, quoique non éteints, n'eussent peut-être jamais éclatés (*sic*) sans cette circonstance.

Conclure de ces rixes particulières, aussi peu fréquentes que peu dangereuses dans leurs effets, que les désordres et les assassinats continuent à Lyon, que les auteurs n'en sont point poursuivis, que les lois sont violées, et tant d'autres faits de ce genre, c'est vouloir, par des calomnies atroces, donner aux habitans de Lyon des torts qu'ils n'ont pas ; c'est vouloir provoquer contre cette malheureuse commune des mesures rigoureuses, dans un moment où elle a besoin de toute la bienveillance du gouvernement pour réparer les maux affreux qu'elle a éprouvés pendant une année de siège ou de régime révolutionnaire.

Pour vous faciliter le moyen de détruire les calomnies contenues dans la lettre du ministre de l'intérieur, nous vous donnerons les renseignemens qui sont à notre connaissance, sur chacun des faits dans l'ordre où ils sont décrits.

Sur le premier fait, relatif à l'assassinat commis dans la nuit du 19 au 20 frimaire sur la personne du citoyen Mercier, nous observons qu'il ne nous en a été

fait aucune plainte, aucune déclaration. Nous n'en avons eu connoissance que par des ouï-dire, sur lesquels nous avons fait prendre des informations qui ne nous ont donné aucune certitude ; on nous a même assuré que ce Mercier n'étoit pas connu dans le canton ; nous venons encore de faire prendre des renseignements qui démentent formellement ce fait : ci-joint copie du procès-verbal.

Sur le second fait relatif au citoyen Durif, que la lettre du ministre dit seulement avoir été *maltraité*, et que les journaux ont dit avoir été *assommé*, voici la vérité :

Dans la matinée du 20 frimaire, il y eut une rixe sur la place des Terreaux entre le citoyen Durif et le citoyen Lévêque, (nous ignorons quel fut le provocateur) ; des coups de canne furent donnés respectivement ; aux cris des combattans se forma un rassemblement assez considérable ; Durif prit la fuite et se réfugia chez un papetier qui demeure sur ladite place ; un commissaire de police s'y transporta avec la force armée ; Durif fut amené au poste de l'hôtel commun où il resta un instant ; un des administrateurs de la police s'y rendit et conduisit le citoyen Durif dans la salle de la mairie, où il resta jusqu'à trois heures de l'après-midi, et non jusqu'au lendemain, comme le dit *la Sentinelle* de Louvet, n° 184, avec un ou plusieurs administrateurs ; il y rédigea sa plainte contre le citoyen Lévêque, qui fut envoyée aussitôt au directeur du jury ; Durif s'est

retiré le même jour seul et paisible dans son domicile; depuis on a répandu le bruit qu'il avoit été tué, vous avez des preuves du contraire.

Le troisième fait relatif au citoyen Garnier attaqué, dit la lettre, par des gens ayant gances blanches et secouru par la garde, nous est absolument inconnu ; il ne paroît pas d'ailleurs avoir eu des suites fâcheuses.

Le quatrième fait est vrai : des coups de couteau ont été donnés à un papetier ; mais les présenter au gouvernement comme un de ces massacres que fit naître, à n'en pas douter, le silence des loix (*sic*) pénales contre ceux qui avoient exercé des horreurs sous le régime de la terreur, c'est le comble de l'imposture et de la malignité; vous pourrez vous en convaincre par la lecture de la plainte du citoyen Jannet, dont vous trouverez ci-joint la copie.

Trois des voleurs et assassins, Jean-Baptiste Gaudy, Antoine Lenoir, se disant Piémontais, et François Richardy, peintre, sont détenus à la maison d'arrêt dite de Roanne ; nous les avons renvoyés par devant le tribunal de la police correctionnelle pour l'instruction de la procédure ; Lenoir est prévenu avoir donné les coups de couteau ; Richardy avoit dans ses poches une partie de l'argenterie volée chez Jannet.

Le cinquième fait, la rixe du 22 entre les jeunes gens et les volontaires, à la suite de laquelle il y eut, dit la lettre, un homme tué, se rapporte, à coup sûr, à la rixe qui eut lieu le 23 chez le citoyen Loison, traiteur. On vint annoncer au spectacle qu'un jeune

homme venoit d'être tué par des volontaires ; un de nous s'y transporte aussitôt ; il eut la satisfaction de voir qu'il y avoit eu plus de menaces que de mal réel ; ci-joint copie de la déclaration qui fut faite par le citoyen Loison et les deux citoyens offensés, ensemble copie de la lettre que nous adressâmes au général pour lui donner connaissance du fait, et faire punir les volontaires qui avoient occasionné le trouble.

Le sixième fait, le duel du 23, ne nous est pas connu, cependant on peut croire qu'il se rapporte à l'assassinat commis aux Brotteaux le 24, sur un citoyen présumé être le nommé Latannerie, de Montbrison, contre lequel il y avoit mandat d'arrêt de la part du représentant Reverchon ; ci-joint copie du procès-verbal qui fut dressé par un de nos commissaires de police pour constater la réalité du corps mort, ensemble copie de la lettre que nous écrivîmes tant au général, qu'au juge de paix du canton de la Guillotière, dans le ressort duquel se trouvoit le corps du délit.

Nous ignorons la procédure qui a été faite pour connoître les auteurs de cet assassinat. Le tribunal correctionnel ou criminel peut vous donner des renseignemens plus positifs. Il est encore un fait dont le ministre ne nous parle pas et que *la Sentinelle* de Louvet nº 184 met en avant. Les cadenettes du poste de la rue Paradis ont, dit-il, il y a peu de jours assommé à coups de sabre deux citoyens. Voici les faits qui ont donné lieu à cette calomnie : dans

l'assemblée primaire pour la réorganisation de la garde, des plaisans s'amusèrent à attacher une perruque ou un morceau de papier au dos de plusieurs citoyens en les désignant comme *mathevons*. On s'y donna quelques tapes ou calottes, deux des assistans quittèrent l'assemblée : ci-joint copie de la déclaration de l'un des deux (l'autre n'est pas connu), de laquelle il résulte qu'il n'a éprouvé aucun maltraitement, mais seulement des tapes à son chapeau à la suite d'un jeu qui avoit été commencé par un citoyen habillé de vert qu'il déclare ne pas connoître.

Vous pouvez voir par ces détails qui sont l'expression de la vérité, combien on cherche à calomnier cette cité déjà trop célèbre par ses malheurs ; il conviendroit de demander une loi répressive contre les calomniateurs ; et afin qu'ils pussent être atteints, il faudroit qu'aucun journaliste ne pût insérer un fait dans sa feuille, sans nommer et faire connoître l'indicateur du fait. Assurez au ministre que la vigilance des administrations se porte essentiellement sur tout ce qui intéresse la sûreté des personnes, sur le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique ; qu'elles ne négligent rien pour découvrir les malveillans et sévir contre eux, dès qu'ils sont connus, mais ajoutez lui en même temps que le nombre des malveillans est si grand que la surveillance devient très difficile ; que l'ombre du mystère dont s'enveloppe le criminel pour commettre le crime, lui en assure souvent l'impunité. Observez lui encore que dans une grande

cité, où tous les partis, toutes les passions s'entre-choquent par le concours continuel d'étrangers, il est impossible à l'administration la plus vigilante de prévenir jusqu'à la moindre rixe ; que tous les faits ou controuvés ou dénaturés qui ont été recueillis et amoncelés par la malignité pour calomnier les habitans de Lyon, n'offrent, à les considérer même tels qu'ils sont présentés, que des événements inévitables partout où se trouve une grande réunion d'hommes.

Salut et fraternité,

Signés (*sic*) : VERT, BAGNION, SIONNEST, PINE.

Journal de Lyon, par Pelzin nº 93.

25 Janvier

5 PLUVIOSE AN IV.

Pelzin dénonce dans son journal sous les chefs suivants les excès commis par les jacobins à Lyon :

ARRESTATIONS

« Elles n'ont commencé que plusieurs jours après l'arrivée du commissaire du gouvernement. Mais elles excitèrent les plus vives alarmes, surtout par le rang que tenoient dans l'opinion, relativement à leur moralité, les personnes frappées de mandats d'arrêt.

C'étoit le citoyen Dareste, père, ancien receveur de la capitation ; c'était le citoyen Joseph Delhorme, juge actuel du tribunal civil; c'était Mme Bertrand, propriétaire de l'hôtel du *Parc;* etc. Les alarmes redoublèrent lorsque le motif de leur arrestation fut connu. Les mandats d'arrêt portoient : *pour fait de conspiration.* Chacun craignoit de se trouver conspirateur, sans avoir jamais conspiré. Une émigration plus considérable encore que celle qu'avoit occasionnée l'entrée de Reverchon fut l'effet de ces mesures inattendues. Au reste, les arrestations n'ont duré que quelques jours et n'ont pas été nombreuses. Je dois dire qu'aucun mandat d'arrêt n'a été exécuté la nuit, et que sur ce point la constitution a été scrupuleusement observée. Je dois dire encore que l'humanité, les égards même ont présidé aux arrestations, et n'ont jamais abandonné les prévenus dans leur détention. Ils sont partis pour Paris depuis quelques jours.

CERNEMENS

Ils ont eu lieu autour des cafés, des auberges, surtout de celles des Brotteaux. Il paroît qu'ils ont eu pour objet l'arrestation des étrangers et des jeunes gens de la réquisition. En effet, on en a arrêté un grand nombre On leur a donné la chasse aussi dans les rues. Bien des personnes que l'erreur ou la suspicion avoient enveloppées dans cette mesure, ont été rendues incontinent à la liberté.

CÉNOTAPHE

Les scélérats, ils l'ont brûlé ! Poursuivre les morts, leurs victimes, jusques dans un objet inanimé, dans le monument élevé à leur mémoire par la fraternité, par l'amour paternel, par la piété filiale... par les arts renaissans, sans être arrêtés par la religion des tombeaux ; les sacrilèges !...

J'ai vu la terre que couvroit le cénotaphe grattée profondément en plusieurs endroits. Sans doute les hyènes à figure humaine l'avoient remuée pour dévorer les ossements qu'elle renfermoit.

Il y a deux mois, je l'ai dit, que je dénonçai dans ma feuille le projet d'incendier la pyramide du 10 août, parce qu'elle représentoit dans ses ornemens accessoires la chute du hideux jacobinisme. Ce monument a été incendié.

Je dénonçai dans le même numéro le projet de mettre le feu au cénotaphe, et il vient d'être la proie des flammes...

Mais pourquoi trois jours auparavant avoit-on retiré la sentinelle qui veilloit à la garde de ce monument ?

Chez les anciens, et c'étoit un devoir religieux lorsqu'un guerrier étoit tombé sous le fer ennemi, un combat opiniâtre s'engageoit souvent autour de son corps pour en disputer la possession au vainqueur. Magistrats du peuple, pourquoi avez-vous gardé le silence sur l'outrage impie fait aux mânes

de vos frères ? Pourquoi n'avez-vous ordonné aucune recherche, aucune poursuite ? Nous avions tous applaudi à l'énergie de votre arrêté contre les incendiaires du monument pyramidal du 10 août. »

Journal de Lyon et du département du Rhône, n° 96

Janvier

PLUVIOSE AN V

« Les statues de la Victoire et de la Renommée avoient été élevées par les représentans envoyés à Lyon après le 9 thermidor, en mémoire des triomphes nombreux et éclatans des soldats de la République. Elles décoroient l'entrée du pont Saint-Clair. Les jacobins ne les avoient jamais vues de bon œil, parce qu'elles avoient été placées par des thermidoriens. Les deux trompettes, que l'artiste avoit données à la Renommée, appeloient, selon eux, les émigrés de l'Allemagne et du Piémont dans la ville, et la Victoire attendoit Louis XVIII, pour déposer sur sa tête la couronne qu'elle tenoit dans ses mains.

Ces jours derniers, deux citoyens passoient à neuf heures et demie du soir vers cet endroit. Ils apperçoivent (*sic*) un rassemblement de quarante à cinquante hommes, qui avec des cordes enlevoient de leurs bases ces deux figures. L'un d'eux s'approche,

il est repoussé avec menaces. On avertit de suite le poste de l'hôtel commun du délit qui se commet. La force armée arrive à la hâte ; le rassemblement prend la fuite ; on parvient cependant à arrêter les quinze individus suivants : François Guérin, Farge, Martin, Vial fils, rue Griffon nº 15, Bouverat, Jaquet, Chenaud, menuisier, quai Clair, nº 108, Nommey, rue Désirée, nº 41 ; Redoucy, Marteaux, colporteur à la Côte ; Guillot fils, ; Bertaud, Tardy, Collet, rue Vieille-Monnaie ; et Maru. Mais le délit étoit déjà consommé, et l'on chantoit autour des statues renversées. La nouvelle administration de police les a tous rendus à la liberté. On a dit à l'occasion de leur élargissement que les loups ne se mangeoient pas entre eux. Discours de malins ; les individus arrètés (*sic*) n'étoient que spectateurs. Je conviens cependant que des républicains n'auroient pas dû rester spectateurs oisifs et muets d'un délit. Je conviens encore, que, forts de leur innocence, ils n'auroient pas dû s'enfuir à l'aspect de la force armée... On assure que le directeur du jury, sans égard pour le prononcé de l'administration de police, informe contre les prévenus.

Journal de Lyon et du département du Rhône, nº 97.

26 janvier

6 PLUVIOSE AN IV

Un arrêté du représentant Reverchon renferme les prescriptions qui suivent :

« Vu la lettre du général de division Carteaux, commandant à Lyon ;

Considérant qu'il importe de faire disparaître les signes de ralliement à la Vendée, et d'arracher aux royalistes tous les moyens de renouer leurs trames criminelles ;

Arrête : que les soi-disant victimes qui seront trouvées porteurs de signes de ralliement à la Vendée, savoir : *ganses blanches, cadenettes ou nattes retroussées, faces pendantes ou oreilles de chien, cravattes et collets verts*, seront mis en état d'arrestation et poursuivis comme perturbateurs de la tranquillité publique.

Donné à Lyon, le 6 pluviose, etc. »

Pelzin, *Journal de Lyon*, n° 97, 10 pluviose an IV, 20 janvier 1796.

19 mai

1er PRAIRIAL AN IV

Le commissaire du pouvoir exécutif près le département du Rhône, Paul Cayre, adresse au Ministre de la police le rapport suivant sur les événements survenus à Lyon le 1 prairial an IV.

Citoyen ministre,

La conspiration qu'a découverte et déjouée le Directoire exécutif me donnait de l'inquiétude sur une réaction de la compagnie de Jésus. Je communiquai mes craintes au général Montchoisy le 29 floréal. Elle s'est manifestée le 1er prairial, à l'occasion d'un détachement de quinze hommes de la garnison, qui, rentrant entre onze heures et midi, s'étaient mis en bataille devant la porte de la maison commune de la municipalité du Nord, où siège l'administration du département.

Ce détachement a dû traiter de royaliste un individu portant un bouton blanc à son chapeau, et ayant sur chaque flanc trois boutons formant un triangle regardé comme fleur de lys. Ce particulier répliqua par des invectives ; d'autres particuliers se joignirent à lui et la rixe s'engagea. Le détachement fut menacé de coups de bâton, il repoussa les assaillans avec ses armes, et un individu fut grièvement blessé d'un coup de baïonnette ; alors l'attroupement commença à se former.

Le président de l'administration du département avait déjà tenté d'apaiser cette rixe ; je me portai sur le front du détachement et j'exhortai les plus échauffés à ne pas troubler la tranquillité publique, en les assurant que justice serait faite et que la loi punirait les coupables. Toutes mes observations n'obtinrent que des vociférations. Je rentrai dans le lieu des séances de l'administration. J'appellai (*sic*) le général

Montchoisy ; il vint avec une partie de son état-major ; il employa beaucoup d'exhortations, promit justice, obtint des promesses qu'on se séparerait et des applaudissemens, et l'attroupement continuait. Un officier de la garnison, nommé Ronsereau, traversant cette foule pour venir à la maison commune, fut maltraité, terrassé et atteint d'un coup de pistolet sur l'escalier, à trois pas du général.

Je requis le général de faire marcher la garnison ; il en donna l'ordre ; mais, au moment où un bataillon débouchait sur la place, les séditieux se portèrent en masse à sa rencontre avec leurs bâtons et l'arrêtèrent.

Le général s'y porta et employa encore les moyens de douceur et de persuasion ; sur les promesses réitérées qu'ils lui firent de se retirer, il la contremanda, et ce bataillon se retira. Un instant après, la soixantième demi-brigade ayant en tête Hayaert, chef de bataillon, débouchait sur la place à pas redoublés. Le général accourut et la fit retirer. De nombreux applaudissements succédèrent à cet ordre, le calme parut renaître ; cependant je vis un nommé Giraudier n'éviter la mort qu'en se jettant (*sic*) au milieu de la garde, le visage ensanglanté et poursuivi à coups de pierres.

Quelque temps après les administrateurs de la police apprirent qu'un de leurs agents nommé Cérisia avait été tué à coups de pistolet. Ce meurtre fut suivi de celui de Roubas, capitaine réformé à cause de ses

blessures. Pendant le reste de la soirée et de la nuit la ville fut calme; de nombreuses patrouilles la parcoururent et arrêtèrent la réaction des terroristes royaux de l'an 3 contre les terroristes de l'an 1763, (*sic* pour 1793 ?) qui leur servirent d'échelons pour arriver aux amis de la République.

Cependant quinze compagnons de Jésus se portèrent pendant la nuit du 1er au 2 dans la maison du nommé Dardel, à l'extrêmité de la ville, comme étant isolée, pour y chercher une de leurs victimes qu'ils ne trouvèrent pas. Ils ont fait deux semblables perquisitions pendant la nuit dernière, heureusement inutiles. La ville de Lyon, Citoyen ministre, est restée calme. L'attroupement s'est borné à la place de la Liberté, dont il occupait un tiers environ. Trente à quarante scélérats, parmi lesquels on a reconnu les compagnons de Jésus, l'agitaient; le reste a paru être des gens égarés par eux et des curieux imprudens.

L'on a dit qu'on avait fait boire, avant qu'il entrât dans la ville, ce détachement de quinze hommes, qui a été l'occasion de ce malheureux événement. Je puis assurer que je n'ai vu aucun de ces quinze volontaires, qui, à sa démarche et à ses propos, parût pris de vin. Je les ai vus pendant deux heures, et j'ai été présent à l'interrogatoire que leur a fait subir le général Montchoisy, pour connaître celui d'entre eux qui a porté le coup de baïonnette, qui a été cause de l'attroupement et le prétexte des meurtres qui ont été commis. L'on avait trompé le général Montchoisy

sur les auteurs de cet attroupement, qu'il annonça à l'administration du département être les anarchistes de 1793. Je le désabusai, pour que les mesures portassent à plomb, et je n'ai pas cessé de le désabuser dans les diverses lettres que je lui ai adressées... »

Pelzin, *Journal de Lyon*, n° 107, du 18 prairial an IV, (6 juin 1796.)

Les Lyonnais étaient naturellement en désaccord avec le rédacteur du précédent rapport sur les auteurs des malheureux événements qui y sont relatés. Voici comment Pelzin, organe d'une partie considérable de la population, raconte les faits :

« Avant-hier, 1er prairial, (il étoit environ midi, et la plus parfaite sécurité régnoit parmi les citoyens), un détachement de 14 hommes, faisant l'avant-garde de la soixantième demi-brigade, qui avoit été envoyée à Issingeaux, rentre dans la ville en se répandant en imprécations contre les Lyonnois, qu'il traite de *chouans*. Arrivé sur la place des Terreaux, il annonce qu'il vient des environs du Puy, où il n'a pas ménagé les muscadins. En même temps il apperçoit (*sic*) non une gance blanche, mais un bouton blanc à un chapeau. C'étoit celui du citoyen Rollet. Ce père de famille est aussitôt percé de plusieurs coups de baïonnette Il tombe aux pieds de ses concitoyens; on l'emporte mourant. Mille cris d'indignation s'élèvent contre le détachement assassin. De nouveaux coups de baïonnette sont donnés et le sang de plusieurs

citoyens coule. Alors les pierres volent, le détachement est obligé de se réfugier dans l'hôtel commun. Cependant le commandant de la place, le général Montchoisy, arrive. Sa présence calme l'agitation. Mais une foule immense se presse autour de lui pour lui demander justice. Il la promet Les quatorze hommes composant le détachement sont arrêtés et désarmés ; il en fait l'annonce, la place retentit d'applaudissemens. On alloit se retirer, lorsqu'on entend dans l'éloignement le bruit du tambour ; on se porte aussitôt à l'endroit d'où le bruit vient. Ce sont deux cents hommes de la cazerne (*sic*) des Collinettes qui arrivent sur le pas de charge. Les citoyens en conçoivent des alarmes qu'ils font connaître au général. Sur leur promesse d'attendre dans le calme l'effet de la justice, les deux cents hommes sont renvoyés dans leur quartier. Au même instant un autre détachement de deux cents hommes, faisant partie du détachement cazerné (*sic*) aux Bleu-Célestes, débouche sur les Terreaux par la place des Carmes. Les mêmes alarmes se manifestent ; elles redoublent à la vue de quelques volontaires, qui, sans ordre, chargent leurs armes, et parlent du rétablissement des sans-culottes ; mais d'autres volontaires s'étant permis des voies de fait contre deux ou trois jeunes gens, et ayant même blessé l'un d'eux grièvement, une action alloit s'engager, une horrible tuerie alloit peut-être marquer cette journée, lorsque le général instruit se porte à la hâte sur le lieu, arrache lui-même un jeune homme

des mains de deux volontaires et donne l'ordre au détachement de rentrer dans la caserne.

A la suite de cet événement un agent de la police provisoire, nommé Seriziat, a été tué à la montée de la Glacière, et un nommé Roubas dans la rue de la Cage. Ces deux hommes, qui auroient dû chercher à faire oublier leurs anciens crimes, ont provoqué eux-mêmes leur mort, le premier en déchargeant dans le tumulte un pistolet sur les citoyens ; le second en blessant d'un poignard un jeune homme qui lui a arraché son arme, qu'il a tournée contre lui-même.

Le calme est aujourd'hui, 2 prairial, parfaitement rétabli, il l'était déjà hier à six heures du soir. Il est dû entièrement à la pleine confiance qui existe entre le général Montchoisy et les citoyens, qui le proclament l'ami de l'humanité et le sauveur de Lyon ; car il n'est pas douteux que l'événement du 1er prairial à Lyon ne sôit une queue de la conspiration du 22 floréal à Paris.

On connoît maintenant les raisons de l'apparition subite dans nos murs de tous ces suppôts de Collot et de Robespierre, qui n'avoient pas encore osé se montrer depuis le 9 thermidor ; celles de la présence de plusieurs montagnards forcenés des communes voisines. On a la certitude qu'ils avoient donné à quelques citoyens qu'ils vouloient bien protéger l'avis secret d'une explosion très prochaine, et les avoient invités à s'éloigner pour un temps de la ville.

On assure généralement que plusieurs individus

avoient été accueillir l'avant-garde avec des boissons à quelques lieues de Lyon et l'avoient circonvenue.

On donne beaucoup d'éloges à la conduite vraiment républicaine des volontaires qui composoient la garde de la maison commune. Si parmi ceux de la caserne des Bleu-Céleste, quelques-uns ont oublié que les soldats et les citoyens sont frères, cet oubli est attribué aux insinuations perfides des ennemis du gouvernement. »

Le 1er prairial, à la suite de l'échauffourée qui vient d'être racontée, le général Montchoisy adresse aux citoyens de Lyon les deux proclamations suivantes :

« Citoyens, dans les momens de désordre qui ont troublé la tranquillité et la sûreté de ce canton, j'ai recueilli de vous bien des promesses de calme et de sagesse : je les reçois avec reconnoissance, comme vous les tiendrez avec loyauté. Je vous préviens que je vais prendre toutes les mesures que commandent les circonstances, pour que les citoyens ne soient point alarmés d'un moment d'agitation, qui, sans doute, n'aura plus de suite. La troupe restera sous les armes, les postes seront doublés, les patrouilles se succéderont, et l'honneur des Lyonnois, sur lequel je compte, m'épargnera la douleur de déployer, pour faire respecter la loi, des moyens de force qui sont dans mon devoir, mais qui ne s'accordent point avec mes affections pour un peuple, chez qui j'ai la gloire

bien pure d'avoir maintenu jusqu'à ce jour l'ordre et la sûreté publique. »

Lyon, le 1er prairial, an IV de la République.

L'autre proclamation du général en date du même jour, est ainsi conçue :

« Citoyens, des assassinats publics ont été commis et j'ai promis justice. Demain, je convoque à cet effet un conseil de guerre, mais il lui faut des renseignemens. Tous ceux des témoins des délits et de leur origine sont invités, sont priés de venir au quartier général, sans délai, déposer la vérité et diriger par des détails circonstanciels l'opinion des juges militaires.

Lyon, le 1er prairial an IV.

Le général de division,
MONTCHOISY.

Pelzin, *Journal de Lyon*, n° 103, (3 prairial an IV, 22 mai 1796).

La lettre suivante, trouvée avec d'autres papiers dans un portefeuille oublié au milieu des verres et des bouteilles dans un cabaret, donne une idée des vrais coupables sur lesquels il faut faire peser la responsabilité de la journée du 1er prairial.

Au citoyen Boucharla à Genay.

A Lion, ce 15 mai 1796.

Mon cher Boucharlat, voilà que je crois biento ton exil fini, les patriotes von avoir le deçu pran pacience

encore quelque tance tu te plin quon ne ta pa fait touché d'argent depui lon tan nou avon cepandan recommandé à C. qui et le boursié de Neuvile de te remetre 30 liv. tu ne nou dit pa si tu les a resu, y ne vien rien de Paris depuy lontant parce que nos frères ont de deçou come nou. Nou doneron un bon cou de main biento nous atandon un batayon ici tout de véritables sans culote les chef son bon ils son tout pour nou il son tou prévenu depuy Besançon que le aristocrate et les muscadins ont le deçus ici Il son prévenu que le général d'ici qui s'appelle Monchoisy et un véritable coquin qui fait contre le patriote et se tien ausi de la ristocratie mé tout ça na cun tan quan le batayon cera ici nous feron dancé une belle carmaniole à tou ces coquin qui l'on manqué dans le tan, si nou avon le decu je tanveré de suite cherché par ta fame à qui le tan dure autan qua moi de te voir venir ranforcé les sanculote ta di à Galet qui fu te voir l'otre dimanche que tu a toujour dans ta paroisse de aristocrate qui t'inçulte et que ces sacré coquin de pesan son coronpu tu en sera bien vangé de même que de ses sacrés lâche de déserteur des batayon le povre Gonin qui et toujour en prison ici cet combien tu soufre dans ce sacré coquin de village m'a dit que pour te vangé quan y sera rétably an place quî te fere avoir l'ordre de les fère tou rejoindre et suivant la loi foutre tous ces père et mère en prison et vendre leur bien, pran pran patience ca ne durera pas antretien toi toujour avec

ces deux sacré coquin de pésans avec qui nous bume chés toi ca sera toujour des cadé qui serviron bien pour fère arrêter ces jeunes gans de la réquisicion une foi qui seron déor une sisenne de bon bougre les feron chié dans leur culote de peur. Boi toujour quelque cou pour noyé ton en nui ca ne peu pas duré lontan et méprise tous ces vils aristocrates et ces fanatique qui non aimé la révolution que quan ison trouvé à volé et à san richi de dépouile de ces gro des viles que nou apartiene plutôt qua eux parce que ces gro des ville s'étoi enrichi à nos dépan ta fame connesé mieu ces coquin de pésan que toi elle te disé toujour que n'étion que de ipocrite et que n'étion pa patriote léson ca et parlon un peu des veceau de l'éta je te diré que les patriotes se rande à Paris pour un cou de min suivant ce que j'ai entendu dire si son le dessu les bougre daristocrate son foutu et la bienureuse guillotine marchera je nai pa pu savoir au juste com on comancera mais les montaguar de la couvention on ecri de vite se rendre à Paris on dit que la troupe et dans les principes de la ristocratie mais tu sé qu'un véritable sans culote vot deux aristocrate je te promé que quan il i aura quelque chose de sur pour nou je te le marqueré tu es plus eureu que nou tua un bon gite pour nous nous avons bocou de crinte ces vils açacins en détruise souvan, nos trois ami que tu à caché ché toi un moi aurion été foutu ici les açasin le on epié pendan 15 jour ta povre fame nou et d'un grand secour.

Adieu boi souvan à nos santé avé les amis de neuville vasi dimanche il i a un diné de sanculote ché le vinégrié.

Ton ami, G. B.

Pelzin, *Journal de Lyon*, nº 200, 30 floréal an v, 19 mai 1797.

27 mai

8 PRAIRIAL AN IV

Le Directoire, sans doute à raison du rapport de Paul Cayre, commissaire du pouvoir exécutif près le département du Rhône, rapport qui mettait injustement à la charge des Lyonnais toute la responsabilité des événements du 1 prairial, prend l'arrêté suivant, dirigé et contre les magistrats municipaux de Lyon, et contre le général Montchoisy. Ce général, quoiqu'il eût entre autres mesures prises pour assurer la tranquillité publique, défendu aux Lyonnais l'usage des bâtons qu'ils avaient pris l'habitude de porter, est destitué, comme n'ayant pas « déployé l'énergie qu'exigeait la situation de la commune de Lyon : »

«. Le Directoire exécutif, vu le rapport du Ministre de la police générale relatif à la situation de la com-

mune de Lyon et à la nécessité d'y établir un régime de police capable d'y ramener l'ordre et le respect dû aux lois :

Considérant que l'événement arrivé à Lyon le premier de ce mois paraît être l'effet d'une odieuse réaction de la part des royalistes ; qu'en cherchant à comprimer l'anarchie, le Directoire doit s'appliquer également à empêcher toute espèce de réaction, à poursuivre toute action qui tendrait à renverser le gouvernement républicain ;

Considérant, que quel que soit le nombre des malveillans dans la commune de Lyon, la masse du peuple y est bonne, qu'il suffit pour la ramener à l'exécution des lois, d'y établir une exacte police, dont la sagesse l'éclaire et dont la fermeté le garantisse des efforts et des suggestions des ennemis du bien public ;

Considérant que l'effet du décret du 6 messidor de l'an 3 qui avait mis Lyon en état de siège, et avait retiré la police des mains des autorités civiles, pour la remettre en celles de l'autorité militaire, est censé aboli par la constitution : que déjà il existe à Lyon des municipalités d'arrondissement et un bureau central ; mais que ces autorités se croient dans l'impuissance d'agir, par la persuasion où elles sont que les effets du décret du 6 messidor subsistent encore ;

Considérant que cette inaction, de leur part, pourrait encore avoir les suites les plus funestes, tant

par le mépris, que le peuple est naturellement porté à concevoir, d'une autorité établie, et qui n'a pas le pouvoir d'agir, que par la sécurité où pourrait se croire l'autorité militaire, qui, se persuadant aussi qu'une autorité rivale vient d'être élevée à côté d'elle, n'exercerait ses fonctions qu'avec crainte ou défiance ;

Considérant que le général Montchoisy n'a pas déployé l'énergie qu'exigeait la situation de la commune de Lyon ; qu'il était de son devoir de dissiper par la force, conformément aux dispositions des articles 365 et 366 de la Constitution et de la loi du 27 germinal, l'attroupement duquel il est résulté le meurtre de plusieurs citoyens.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le général Montchoisy est destitué de ses fonctions.

ART. II. — Les auteurs, fauteurs et complices des meurtres, assassinats et autres délits commis à Lyon le 1er de ce mois, seront exactement recherchés et poursuivis ; les commissaires du pouvoir exécutif près l'administration centrale et près les tribunaux civils et criminels sont chargés, sous leur responsabilité personnelle, de prendre toutes les mesures et de faire toutes les diligences nécessaires pour qu'ils soient livrés à la justice et jugés promptement suivant la rigueur des lois.

ART. III. — Les municipalités d'arrondissement et

le bureau central établis à Lyon en exécution de l'acte constitutionnel entreront dans l'exercice de leurs fonctions, aussitôt la promulgation du présent arrêté.

Art. IV. — Néanmoins dans toutes les opérations qui auront pour objet la sûreté et la tranquillité publiques, elles se concerteront avec l'état-major de la place, de manière que toute mesure à prendre à cet égard soit le résultat du concours des deux autorités.

Art. V. — Le bureau central fera exécuter dans toute sa force l'article VII de la loi du 6 messidor de l'an 3, relatif aux individus non domiciliés à Lyon, depuis les six mois antérieurs à la dite loi qui sont tenus d'en sortir.

Art. VI. — La partie des subsistances est confiée exclusivement aux municipalités d'arrondissement et au bureau central, sauf à l'autorité militaire à protéger, quand elle en sera requise, les arrivages et l'approvisionnement des marchés, suivant les règles établies par la loi.

Art. VII. — Le bureau central exercera la plus sévère police aux spectacles ; il veillera à ce qu'il n'y soit représenté aucune pièce qui puisse donner lieu à des allusions capables de troubler l'ordre et la tranquillité publics.

Art. VIII. — Le Ministre de la justice chargera le Commissaire du Directoire près le Tribunal de Cassation de requérir, pour les clauses énoncées au troisième paragraphe de l'article 254 de l'acte constitu-

tionnel, le renvoi des procédures qui seront faites en exécution du présent arrêté, circonstances et dépendances à un autre directeur de jury que celui de l'arrondissement de Lyon et à un autre tribunal criminel que celui du département du Rhône.

ART. IX. — Les Ministres de la justice, de la guerre et de la police générale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera imprimé.

CARNOT, *président.*

Lyon, Destefanis, in-folio.

30 mai

11 PRAIRIAL AN V

La fête des *Victoires et de la Reconnaissance*, écrit Pelzin dans son journal, a été célébrée avec pompe et solennité, quoique contrariée par une pluie abondante. Des discours, des chants analogues, des salves d'artillerie, des cris nombreux et unanimes de: Vive la République ! ont caractérisé cette fête, à laquelle toutes les autorités ont assisté. Les seuls administrateurs provisoires de la police Badin, Parenthou et Rivaux ont fait remarquer leur absence. Parmi les discours qui ont été prononcés, on a distingué celui du chef de la 12me demi brigade Lucotte, et dans ce discours le passage suivant :

« Et vous, Lyonnais, à qui l'étranger et l'anarchiste ont fait tant de maux, ce jour ne vous intéresse-t-il pas deux fois? Nous avons vaincu les puissances jalouses et rivales de votre industrie, de votre commerce, le premier du monde. Votre courage, dans ce jour mémorable, l'emporta sur l'audace des scélérats, qui pourtant ont après envahi la criminelle puissance d'appeler sur votre ville le fer, la flamme, le pillage, la mort ! .. Aujourd'hui le gouvernement et ses amis triomphent ; aimez, aimez la République sage, ce n'est plus la République de Robespierre ; réunissez-vous à vos frères d'armes pour la faire triompher toujours ; s'il faut une dernière victoire sur l'étranger, sur le parti qu'il alimente au sein de la France, sur les anarchistes, réunissons-nous ; le parti le plus juste sera vainqueur, et nous jouirons ensemble des bienfaits de la Victoire, qui amène la paix, la paix qui rappelle l'ordre, le commerce, le règne des lois, l'abondance, les vertus, le bonheur. »

Pelzin, *Journal de Lyon*, n° 110, (27 prairial an IV, 15 juin 1796.)

31 mai

12 PRAIRIAL AN IV

Le Ministre de la guerre écrit au général Montchoisy pour lui annoncer sa destitution :

« J'ai reçu, général, la lettre en date du 5 de ce mois, qui renferme le détail des mesures que vous avez adoptées pour rétablir la tranquillité dans Lyon. Lorsque vous croyez avoir tout fait pour remplir les devoirs que la circonstance vous imposoit, il m'est pénible de vous annoncer la destitution que le Directoire, par son arrêté en date du 8 de ce mois, relatif aux troubles de cette grande commune, a prononcé contre vous. Puissiez-vous convaincre bientôt le gouvernement de la pureté de votre conduite et me procurer l'avantage d'être chargé de vous rendre sa confiance.

Salut et fraternité,

Signé : PETTIT. »

Pelzin, *Journal de Lyon*, n° 108, 20 prairial an IV, mercredi 8 juin 1796.

5 juin

17 PRAIRIAL AN IV

Les chefs des bataillons et escadrons de la garnison de Lyon, les officiers attachés à l'état-major de la place, et les sous-officiers et soldats adressent au Directoire une protestation contre la destitution du général Montchoisy :

Citoyens directeurs,

« Ceux qui se battent pour la République, ceux qui défendent la constitution, ont sans doute le droit de se

compter au nombre des citoyens et seront écoutés avec confiance par le gouvernement, s'ils se permettent de faire entendre leur voix.

Militaires, il ne nous conviendroit pas d'être d'aucun parti !

Militaires, nous devrions ne nous occuper que de nos devoirs ! Cette pensée est pour les officiers qui veulent être le jouet, les lâches instrumens des factions qui domineraient ! ! Mais nous qui sommes d'un parti, nous qui avons juré avec réflexion la constitution de 1795, la maintenir, la protéger, défendre ceux qui l'aiment, est encore un de nos devoirs, et c'est avec reconnoissance que nous allons le remplir dans un moment qui intéresse un officier général précieux à la République par ses talents militaires, sa prudence, sa fermeté sage, ses vertus civiques et morales, par sa conduite jamais incertaine.

Nous osons le déclarer au Directoire exécutif, on a trompé, surpris sa religion en lui faisant un rapport astucieux sur les événements qui ont troublé la ville de Lyon ces premiers jours de prairial. On lui a fait commettre une injustice, en provoquant, en obtenant la destitution du général Montchoisy

Un assassinat commis par un soldat sur un citoyen paisible, par suite de propos injurieux, de provocations entre un détachement et des citoyens, a causé des rassemblemens nombreux. Le sang versé arbitrairement a échauffé, révolté les esprits. D'un côté les royalistes, les amis des réactions, les hommes de

désordre accouroient pour satisfaire leurs passions ; de l'autre, les anarchistes, autant ennemis du gouvernement, venoient avec audace, poussés par l'espoir de triompher, de rétablir leur règne atroce et de diriger à leur gré coupable le mouvement commencé sous les auspices les plus sinistres. On crie vengeance, on alloit s'égorger, le général Montchoisy, apporté par la sollicitude paroît, il voit une multitude de citoyens remplissant la place, assiégeant, pour ainsi dire, la maison commune, où s'étoit retiré le détachement, et où étoient renfermés des magistrats avec leurs agens qui sont loin de posséder la confiance publique.

Le général harangue la foule, il essaye de calmer l'agitation, il donne (article 366 de la constitution) l'ordre de se retirer, il promet justice, il réussit avec trop de peine à se faire entendre par la multitude poussant des cris d'indignation, et redoutant de voir renaître le temps de pillage, de mort, de destruction qui déjà avoient désolé, perdu cette intéressante et malheureuse cité.

Pendant que la prudence du général luttoit contre la violence des esprits, la troupe après des ordres donnés, descendoit de ses quartiers pour venir protéger la maison commune et dissiper les rassemblemens. (art. 366 de la constitution) Au bruit du pas de charge, les citoyens que l'on engageoit par la voix de la persuasion à se retirer, saisis de l'inquiétant effroi qu'inspire la fermeté même, ne fuyent pas, mais se portent au devant de la troupe, demandent que les

bayonnettes se retirent, que le plomb mortel ne verse pas inutilement un sang précieux, et continuent à promettre obéissance aux sommations du général : lui seul s'est montré, lui seul s'est dévoué, il est la seule autorité qui ait bravé l'insurrection. Les bataillons reçoivent l'ordre de se retirer, les rassemblemens disparaissent, la tranquillité renaît, et de fortes patrouilles, le reste du jour comme la nuit, protègent l'ordre.

Dans ces mouvemens trop dangereux, même après, des crimes ont été commis. Le sang versé d'un citoyen innocent, cette calamité publique, avoit étouffé dans les cœurs toute humanité ; quelques hommes, qui dans leurs places avoient abusé de leurs pouvoirs, s'étoient aliéné la confiance publique, avoient attiré sur leur existence la haine de ceux qui ont souffert, ont eu l'imprudence de se montrer pnbliquement, leur présence a forcé leur égorgement par des furieux qui ne connoissent que la justice des passions féroces et oublient dans leurs excès criminels ce pouvoir qui n'appartient qu'aux loix (*sic*).

Mais ces crimes, ces assassinats n'ont-ils pas été commandés, protégés par les circonstances, commis dans le désordre de l'insurrection ? Mais ces crimes, ces assassinats, ont-ils été favorisés par le général qui employoit toute son énergie, toute sa prudence pour épargner le sang ? Mais ces crimes n'ont pas été répétés quand la tranquillité publique a été rappellée ! (*sic*) Mais les victimes étoient armées de poignards et

de pistolets! Mais enfin quelle autorité, quelle puissance auroit pu les prévenir, les empêcher, en arrêter les auteurs? Quand une ville entière s'émeut, se soulève, l'œil le plus vigilant, l'activité la plus étendue, la force, les mesures les mieux dirigées empêcheront-ils des malheurs? Non, et de toutes les injustices la plus abominable, la plus réfléchie, est celle qui rend responsable des événemens celui qui ne peut que les comprimer, les arrêter, mais jamais les prévenir.

Quand le sang d'un malheureux père de famille indignoit, soulevoit, exaspéroit tous les cœurs, quand des milliers de citoyens, se retraçant tous les maux qu'ils ont éprouvés, demandoient vengeance, quand sans armes, mais avec l'énergie du pays, leurs voix tonnoient contre les anarchistes, il eût donc fallu ordonner aux troupes le massacre inutile des insurgés. Il eût donc fallu appeler aux armes une ville populée, (*sic*) que le royalisme, habile à profiter de tout, auroit entraînée, la forcer à lutter contre deux bataillons, qui, avec une résistance opiniâtre, immolant beaucoup de citoyens, eussent aussi beaucoup perdu des leurs? Si le sang des citoyens, si celui des soldats n'est pas précieux, oh! le général qui a voulu le ménager est coupable, le gouvernement a dû le destituer!

Au narré précis de l'événement, aux réflexions qui s'ensuivent nous n'ajoutons rien, nous terminons en déclarant au Directoire exécutif que le général de division Montchoisy a exécuté de tout son courage

la constitution ; que sa conduite, sa fermeté, sa prudence pendant le premier jour de prairial loin de lui valoir sa destitution lui méritent la reconnoissance et les éloges des bons citoyens et des braves militaires.

Que le Directoire exécutif a été trompé.

Que la perte d'un général dont la moralité, les talens, la sagesse et les vertus civiques et morales sont connus, est un grand malheur pour les armées qu'il honore.

Que l'injustice commise envers un officier supérieur aussi recommandable doit être réparée, ou que les militaires, amis de leur état, dévoués à l'ordre, à la justice. au maintien du gouvernement doivent désespérer de servir utilement, si le sort des meilleurs généraux dépend des rapports d'une autorité suspecte ou des efforts de l'intrigue.

Nous n'appellerons pas à l'appui de nos attestations celles des soldats, nos frères d'armes ; ils doivent savoir mieux se battre que suivre les événemens politiques ; ils peuvent être trompés par les intrigans de tous les partis ! Mais nous qui avons l'avantage honorable de commander, nous osons croire qu'il nous importe de savoir pour qui, comment et à quelle fin nous devons commander. Nous osons croire encore que notre témoignage est celui de la vérité, que le gouvernement le recevra favorablement, et que le brave général si digne d'inspecter, d'instruire, de commander dans les armées, obtiendra une prompte

justice. Tel est notre vœu bien sincère, bien fondé, telle est la volonté du Directoire exécutif, nous le présumons.

Respect et dévouement.

Les officiers attachés à l'état-major de la place de Lyon ont dit : « Des militaires méconnaissent l'art de feindre et de tromper. Forts de la vérité que nous connaissons, nous ne craignons pas d'attester hautement que la lettre que vous adressent les chefs de la garnison de cette place est exacte dans tous ses détails et que les faits qu'elle rapporte sont tels qu'ils se sont opérés. Nous espérons que la vérité triomphera et que le gouvernement saura distinguer les hommes justes des hommes méchans ; puisque ces derniers nous forcent de rompre le silence, nous osons croire que la conduite du général Montchoisy, qui a évité à cette fameuse cité des malheurs incalculables sera enfin reconnue. »

Les officiers des corps ont ajouté :

« Nous, capitaines, lieutenans et sous-lieutenans, employés dans les compagnies, après avoir pris connaissance de la lettre de nos chefs au Directoire exécutif, en certifions la vérité, rendons avec eux justice à la conduite du général Montchoisy, et demandons avec confiance au gouvernement de réparer sur des rapports sincères, l'injustice qu'a dû attirer sur un brave général ou la perfidie, ou l'erreur, ou l'intrigue. »

Du 17 prairial an IV de la République, les sous-officiers et volontaires de la douzième demi-brigade d'infanterie au Directoire exécutif :

Citoyens Directeurs,

Apprenant que nos officiers viennent de vous écrire en faveur du général Montchoisy, fâchés de ne pas avoir été appellés *(sic)* à réunir nos vœux aux leurs, non moins enthousiasmés de sa conduite admirable, nous osons, aussi nous, élever nos voix en faveur de l'innocence opprimée.

Quoi, citoyens, au moment où les casernes et la ville retentissent des éloges de ce brave général, au moment où dans l'effusion de nos cœurs, nous ne savons quel hommage lui rendre, il se trouve des hommes assez pervers pour le dénoncer ! Voudraient-ils donc ces ennemis de l'humanité que Montchoisy nous eût ordonné de répandre le sang de cette foule de Français réunis ? Ah ! cette barbarie eût répugné à nos cœurs ! Nous voulons la République. Oui, nous la voulons ! Nous saurons la défendre contre quiconque osera l'attaquer ! Mais détruire nos concitoyens que la frayeur, la curiosité amenaient sur une place publique ! Nous ne sommes pas des Babœuf ! N'offrirent-ils pas au général de se retirer ? N'exécutérent-ils pas cette promesse et que demander de plus ?

Nous n'aurons pas l'éloquence des dénonciateurs,

sans doute, mais pourvu que vous puissiez entendre le vœu de nos cœurs, nous aurons toujours assez bien dit.

Vive la République ! Respect et obéissance.

Pelzin, *Journal de Lyon*, nº 108, 20 prairial an IV, 8 juin 1 96 (1).

11 Juin 1796

23 PRAIRIAL AN IV

Le général de division Héli arrive à Lyon pour remplacer Montchoisy.

27 Juin

9 MESSIDOR AN IV

Mohamet Goga, commandant général de la marine et gouverneur de Porto-Farina, arrive à Lyon, allant à Paris en qualité d'ambassadeur de Tunis. Dans sa suite composée de quatorze personnes se trouvent son fils, jeune homme d'environ seize ans, un secrétaire d'ambassade, le vice-amiral de Tunis, un médecin et un drogman ou interprète. On n'a pu rien savoir de l'objet de sa mission. Il passera peut-être de Paris à Londres, écrit Pelzin. On lui a donné une garde d'honneur.

Pelzin, Journal de Lyon, nº 114, (11 *messidor an IV, 29 juin 1796*).

3 Juillet 1796

15 MESSIDOR AN IV

L'ambassadeur de Tunis quitte Lyon après y avoir assisté le décadi précédent à la fête de l'*Agriculture*

Pelzin, Journal de Lyon, n° 115, (15 messidor an IV, 3 juillet 1796).

Juillet

MESSIDOR AN IV

« Un Corse, qu'on dit s'appeler Pancrasse Histria, passant par Lyon, s'était permis à l'hôtel où il logeait, en présence d'un très grand nombre d'assistans, des propos infâmes contre les Lyonnais : « *La ville n'avait pas été assez punie... on devait entièrement la raser... il ne faudrait épargner aucune tête,* etc. etc. » Ces propos, exécrables d'ailleurs, excités par certains journaux qui distillent continuellement le venin de la faction baboviste, étaient très imprudens dans une commune remplie de ruines et de décombres, qui rendent sans cesse présens les anciens crimes de ses tyrans, les abominations des Collot, des Fouché, des Dubois-Crancé, et de tant d'autres. Ils furent bientôt connus dans toute la ville ; et le lendemain, le Corse Histria fut trouvé sur le quai de Serins, blessé et couvert de sang. Il est emporté à l'hôpital : peu de jours après, le

26 du courant, il reçoit dans son lit un coup de poignard qui lui donne la mort. Par quelque main qu'ait été commis ce meurtre, il est affreux, révoltant; il l'est surtout par la violation d'un lieu qui jusqu'à aujourd'hui n'avait cessé d'être sacré que pour le féroce Dubois-Crancé, qui fit bombarder cet azyle (*sic*) de l'humanité souffrante.

On a arrêté cinq individus qui se sont trouvés dans l'intérieur de cette vaste maison au moment où l'on s'est aperçu de l'assassinat; mais il paraît par tous les rapports qui nous ont été faits que le vrai coupable s'est évadé et n'est point connu. Quand on se décide à un pareil acte dans un lieu bien surveillé, qui renferme une immense population, qui est de plus entouré de barrières et d'une garde nombreuse, il est à présumer que l'on a pris toutes les mesures propres à favoriser la retraite. »

Pelzin, *Journal de Lyon*, *n° 119*, *(30 messidor an IV, 18 juillet 1796)*. »

1.. Juillet 1796

COMMENCEMENT DE THERMIDOR AN IV

Les électeurs de Lyon élisent pour administrateurs municipaux les personnes suivantes :

MUNICIPALITÉ DU NORD

Sionnet aîné, épicier, rue de l'Enfant-qui-pisse.
Bouquerot, négociant, maison Tolozan.

Bossu cadet, dessinateur, rue de la Convention.
Charles Chirat, négociant, rue Lafond.
Louis Drivet, fils aîné, négociant, quai Vincent.
Jean-Charles Verd, rentier, rue des Feuillans.
Allemand, brodeur, montée de la Glacière.

MUNICIPALITÉ DU MIDI

Pierre Deryeux aîné, épicier, rue de Castrie.
Cadier, chapelier, rue de la Charité.
Buisson, associé de Vidalin, rue Buisson.
Fayolles, toilier, près Saint-Nizier.
Hauteville, ancien libraire, rue Belle-Cordière.
Hamond, toilier, rue de l'Hôpital.
Condamine, instituteur, rue Tupin.

MUNICIPALITÉ DE L'OUEST

Fleury Guy, père, négociant, quai de la Baleine.
Bertrand, eutrepreneur de bâtimens, à la Quarantaine.
René Lortet aîné, rentier, maison Puilata.
Berthelet, ex-substitut du commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux, place de l'Ancien Gouvernement.
Domergue, officier de santé, à Saint-Just.
Laurencet aîné, négociant, rue Saint-Jean.
Pierre Bernat, rentier, rue Saint-Pol.

Arch. mun. de Lyon.

9 et 10 octobre 1796

18 ET 19 VENDÉMIAIRE AN V

La Commission militaire, chargée de juger les conspirateurs du camp de Grenelle, condamne à mort entre autres accusés, Antoine-Marie Bertrand, âgé de 42 ans, négociant, manufacturier, ex-maire de Lyon, natif de cette ville et demeurant à Paris, rue Montmartre, n° 238, arrêté sur la route de Sèvres, armé d'un sabre ; Claude Javogues, âgé de 37 ans, propriétaire, natif de Bellegarde, canton de Chazel, district de Montbrison, département de la Loire, demeurant à Paris, rue de Cléry, n° 49, ex-conventionnel : arrêté porteur d'un plumet, d'une écharpe de député et d'un poignard ; Joseph Cusset, âgé de 38 ans, négociant en soieries, natif de Lyon, demeurant à Paris. rue de l'Ecole-de-Santé, n° 31, ex-conventionnel, est condamné et exécuté le 10 octobre (14 vendémiaire).

La Gazette Nationale ou le Moniteur Universel an V, *n*° 20,

20 vendémiaire (11 *octobre 1796*),

« Javognes, dit Pelzin, a balbutié la *Marseillaise* en allant au supplice. Il *avoit* été arrêté le 24 fructidor à 11 heures du matin au grand Montrouge par la gendarmerie, et traduit devant le juge de paix de Fontenay-aux-Roses. Il avoit sur lui un plumet, une

écharpe de député et un poignard. Il voulut persuader à ses juges qu'il n'avoit été arrêté que comme voleur.

Javogues fut un des bourreaux de Lyon. Par sa conduite révolutionnaire, il peut figurer à côté des Collot et des Carrier. Il a couvert son département de cadavres ; il fusilloit des communes en masse. Il se faisoit accompagner dans ses missions d'une guillotine. C'est lui qui dit dans la Société populaire de Bourg que « *la République ne pourroit jamais s'établir que sur le cadavre du dernier des honnêtes gens.* » Il est célèbre dans les fastes du jacobinisme par sa dénonciation contre Couthon, qu'il accusoit de modérantisme et de faiblesse.

Javogues avoit trente-sept ans. Il avoit été membre du Comité de sûreté générale sous Robespierre, et en dernier lieu employé dans les bureaux de Merlin et chargé des radiations sur la liste des émigrés.

La nouvelle du supplice de ce monstre a fait une si vive sensation dans les communes de Montbrison et de Saint-Etienne, qu'elle s'est manifestée, dit-on, par une illumination générale.

Cusset, qui avoit montré beaucoup d'impudence dans son interrogatoire, est allé à la mort en lâche.

Il fut arrêté le 24 fructidor à une heure et demie du matin, dans la rue de Vaugirard, un peu au-dessus des Invalides, c'est-à-dire aux environs de Grenelle.

Cusset s'étoit rendu fameux par sa conduite crapuleuse et sa correspondance avec Carrier. Il fut intri-

gant et frippon (*sic*) toute sa vie. Il étoit âgé de trente-huit ans. »

Pelzin, Journal de Lyon, nº 144, (30 vendémiaire an V), vendredi 21 octobre 1796.

Arrivé au lieu du supplice, l'ex-maire Bertrand, dit Pelzin, harangua les soldats au nom de la liberté, de l'égalité, etc. etc. et les accusa d'être les esclaves des députés. La liberté, répondirent les grenadiers, vous ne la vouliez que pour vous, et ils lâchèrent leurs coups de fusil.

Le *Journal des hommes libres*, en rendant compte de l'exécution, a fait l'éloge le plus complet de Bertrand. « Il a été condamné, dit-il, sans preuves, sans avoir fait d'autre crime que de joindre à des talens, de grands services révolutionnaires. » Or, ces services sont comme chacun sait, la guillotinade, la fusillade, la mitraillade des habitans de Lyon. Il a fait périr jusqu'à son neveu : Collot n'avoit pas de suppôt plus cruel et plus hypocrite.

La *fraternisation* de Grenelle ayant eu un succès contraire aux vœux des *fraterniseurs*, Bertrand se réfugia avec Baby et Hennequin sous le chaume d'un moulin à vent où ils attendirent le point du jour. S'étant décidés alors à aller à Sèvres, chez un des amis de Baby, ils furent arrêtés en route, Bertrand, avec deux sabres, et conduits au camp. Bertrand avoit quarante-deux ans.

Pelzin, Journal de Lyon, nº 143, (27 vendémiaire an V), 18 octobre 1796.

28 Février 1797

10 VENTOSE AN V

Le général Canuel adresse au bureau central du canton de Lyon la lettre suivante :

« Citoyens, trois postes ont été, la nuit dernière, insultés de la manière la plus grave ; le chef de celui de Saint-Clair, ainsi que la sentinelle qui était devant les armes, ont été frappés. La garde de la maison commune a été en butte aux menaces et aux propos les plus outrageans, pour avoir fait son devoir en arrêtant des individus qui avaient troublé l'ordre public ; celle des Jacobins a eu une sentinelle désarmée. Déjà dans la nuit du 30 pluviôse dernier, un coup de pistolet avait été tiré sur le factionnaire placé devant le domicile du payeur général du département et l'avait blessé. Ces divers événemens m'ont mis dans la nécessité de prendre un parti dont je crois devoir vous faire part. Je vous envoie en conséquence copie de l'ordre du 2 courant, pour la garnison. Les dispositions qu'il renferme vous paroîtront peut-être sévères, mais il faut que des scènes pareilles à celles qui l'ont dicté, ne se renouvellent pas ; il faut arracher un aliment trop réel aux calomnies des nombreux ennemis de cette cité, qui ne manqueroient pas d'attribuer aux Lyonnois ce qui n'est le fait que d'une poignée de scélérats ; et toute mesure propre à amener directement à ce résultat, m'a paru devoir être saisie

comme la meilleure. Si quelques bons citoyens avoient pu être alarmés de ce que les postes chargent leurs armes, et que vous croyiez que ma lettre fût dans le cas de les rassurer, je vous invite à lui donner la plus grande publicité.

Salut et fraternité.
CANUEL.

Pelzin, Journal de Lyon, n° 178 (10 ventôse an V), 28 février 1797.

7 mars 1797

7 VENTOSE AN V

Le général Canuel n'avait pas prévu l'abus que certaines sentinelles circonvenues ou mal intentionnées pourraient faire de ses instructions (de faire passer au large, de tirer après trois appels de Qui vive ! restés sans réponse pendant la nuit, d'interdire toute circulation dans les rues, passé dix heures du soir, de dissiper tous les rassemblements de plus de trois personnes, et, en cas de résistance, d'arrêter les récalcitrants). » Un jeune homme qui se retiroit paisiblement, écrit Pelzin, a reçu un coup de fusil dans la cuisse. La sentinelle a fait feu sur lui par la seule raison qu'il n'avoit point de lumière, quoique l'heure prescrite pour en avoir n'eût pas encore sonné, quoique l'ordre n'autorisât la sentinelle à employer la force que contre la force. Le général vient de donner un

ordre modificatif du premier. Peut-être ce nouvel ordre aura-t-il encore besoin d'être modifié. »

L'ordre du générel Canuel était ainsi conçu :

« Le général de division Canuel considérant que dans l'ordre donné le 5 du courant, qui rappelle à l'exécution de l'article 70 du titre II de l'ordonnance, il n'a eu en vue que de prévenir le retour des événemens, qui l'ont décidé à prendre les mesures indiquées par cet ordre, c'est-à-dire d'empêcher qu'aucune sentinelle ne puisse jamais être désarmée, et qu'un poste ne soit dans le cas d'essuyer un traitement pareil à celui qu'éprouva celui de Saint-Clair, dont le chef et la sentinelle ont été frappés ;

Considérant que dans une ville aussi populeuse que Lyon, il peut résulter de la légèreté que les sentinelles mettroient à faire feu, qu'un citoyen honnête, qui n'auroit rien à se reprocher devant la loi, soit atteint du coup qui menaçoit le perturbateur.

Ordonne ce qui suit :

Aussitôt la retraite battue, toute sentinelle devra crier : *qui vive* ? sur tous individus passant ; après avoir répété trois fois ce cri, si on ne lui répond pas, la sentinelle criera : *halte-là* ; et si enfin on persiste à garder le silence, ou si on ne lui répondoit que par des invectives, elle préviendra qu'elle va faire feu, ce qu'elle exécutera, dans le cas où elle auroit à faire à plusieurs individus, et même dans celui où elle auroit à faire à un seul, s'il marchoit sur elle.

Il n'y a que les sentinelles postées depuis dix heures jusqu'au jour, qui pourront exiger que les citoyens ayent du feu ; en rappelant cette forme aux citoyens, elles devront se conformer aux mesures de prudence prescrites par l'article précédent.

Le général divisionnaire,
CANUEL.

Pelzin, Journal de Lyon, n° 180, (*17 ventôse, an V*), *7 mars* 1797.

27 mars 1797

7 GERMINAL AN V

« Un des derniers bataillons arrivés dans cette ville, écrit Pelzin, avoit été sur sa route horriblement prévenu contre les Lyonnais, comme c'est la tactique d'usage. Il refusa d'abord d'entrer dans la caserne, celle du Grand-Collège, sous le prétexte qu'elle étoit malpropre ; mais il demanda opiniâtrement à être réparti chez les *muscadins*, sans doute pour *travailler la marchandise*. Le général Canuel, instruit de cet acte d'insubordination, monte à cheval, accourt vers la caserne, harangue les soldats, les ramène à la discipline, et charge cependant la responsabilité personnelle des chefs de la conduite de ce bataillon ; on lui obéit à l'instant, et nous tenons du général lui-même que ce bataillon aujourd'hui caserné est revenu des

égaremens dans lesquels on l'avoit perfidement engagé. »

Pelzin, Journal de Lyon, nº 186, (7 germinal an V), 27 mars 1797.

25 décembre 1799.

5 NIVOSE AN VIII

Ce jour-là a lieu l'ouverture au Bureau central des registres d'acceptation et de non acceptation de la nouvelle constitution promulguée à Paris le 24 brumaire an VII.

29 juillet 1802.

10 THERMIDOR AN X

Les *prêtres-curés desservant les églises paroissiales de Saint-Nizier, Saint-Paul, Saint-Just et Saint-Polycarpe* adressent *en leur nom et en celui de tous leurs confrères non retraités du département du Rhône* une lettre à M. de Mérinville, évêque de Chambéry, administrateur du diocèse de Lyon. Ils s'y plaignent des conditions que l'on veut mettre à leur réunion avec leurs confrères *insermentés*. Ils demandent des conférences publiques sur les matières qui ont fait jusqu'à ce jour le sujet de la division. Ils protestent contre tout préambule qui pourrait être joint à la déclaration *ordonnée* qu'ils ont dû remettre, (c'est la déclaration d'adhésion au Concordat).

Cette lettre est signée : Renaud, docteur en théologie; Lemontey, docteur de Sorbonne ; Ponson, curé de Saint-Polycarpe ; Marie, curé de Saint-Paul ; Girardot, desservant l'église Saint-Just ; Chanal, vicaire de Saint-Nizier.

Péricaud. Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant le XIXe *siècle, p. 7.*

22 août 1804.

3 FRUCTIDOR AN XII.

Le Préfet du département du Rhône.

Vu le décret impérial du 21 messidor dernier, qui ordonne que les gardes nationales de chaque département enverront à Paris pour assister à Paris à la cérémonie du couronnement de S. M. une députation de 16 hommes avec un drapeau par détachement, composé, moitié de fusiliers ou grenadiers, un quart de sous-officiers et un quart d'officiers,

Arrête.

Que l'arrondissement de Villefranche fournira cinq hommes, et celui de Lyon, onze.

Le maire de chaque ville ou bourgade choisira les députés assignés à sa commune et s'assurera de leur acceptation ; les maires de Lyon se concerteront pour le choix des députés.

Le maire dressera procès-verbal de la nomination et l'enverra à la préfecture avant le 15 fructidor

Les divers députés se rendront au chef-lieu du département le 3 vendémiaire prochain.

Chaque député devra être équipé et revêtu à ses frais de l'uniforme de la garde nationale suivant son grade. Le bouton doré portera cette inscription : *Garde-nationale*, et en entourage celle-ci : « *Département du Rhône.* »

Le détachement passera une revue à Lyon le 20 vendémiaire, et se mettra en marche pour arriver à Paris avant le 10 brumaire ; il recevra un ordre de route transmis par le ministre de la guerre.

Il recevra une indemnité de route, qui n'excèdera pas par homme la somme de 5 francs par jour.

Il sera procédé sans délai à la confection d'un drapeau semblable à ceux des troupes de ligne, avec cette inscription : « *Garde-nationale du département du Rhône.* »

Lyon 3 fructidor.

BUREAU-PUZY.

Les députés de la garde nationale du département du Rhône étaient les suivants :

Dumas, chef de division à la préfecture.
Nicolas Gingenne, ancien officier de carabiniers.
Hippolyte Rousset, receveur de la ville.
Jean François Dupré, négociant.
Antoine Retié, secrétaire de la mairie de l'Ouest.
} Lyon

Louis Henri Chartraire-Montréal, négociant. (Guillotière).



PIE VII

J. B. Ferrouillat fils, négociant. (Croix-Rousse).
Pierre Seriziat, propriétaire. (Vaise).
Joseph Arthaud, lieutenant de la garde-nationale. (Condrieu).
François Pélisson Valencize, manufacturier (Givors).
Joseph Marie Dubesson, rentier. (Saint-Genis-Laval).
François Marie Perrachon, } Villefranche
Benoît Las. }
Jean Marie Philibert Matagrin, propriétaire. (Tarare).
Jean Marie Boisson. (Belleville).
Jean Jacques Billiet. (Amplepuis).

18, 19 et 20 novembre 1804

Pie VII, venant en France à la fin de 1804, pour sacrer Napoléon Ier, passa à Lyon les journées des 18, 19 et 20 novembre. Un jeune Lyonnais raconte ainsi dans une lettre à un de ses amis les divers épisodes de ce séjour.

« On avait été instruit que le Saint Père, au lieu d'arriver le dimanche soir 18 novembre, pour repartir le lendemain matin, ainsi qu'on l'avait cru d'abord arriverait à Lyon sur les trois heures de l'après-midi, et que, pour donner aux habitants de la première ville catholique des Gaules, un témoignage spécial de sa bienveillance, il y séjournerait le mardi 20 et y célébrerait les saints mystères.

Le chapitre de la cathédrale, les autorités civiles et militaires, allèrent au devant de sa Sainteté : le bruit du canon et le son des cloches signalèrent l'heureux moment de son entrée dans nos murs.

Uue foule immense remplissait les rues et pouvait à peine être contenue par les troupes. Le clergé de toutes les paroisses, suivi d'un grand nombre de fidelles (*sic*) portant des flambeaux, s'était rendu processionnellement à la métropole en faisant retentir les airs de chants religieux. Il était quatre heures environ, lorsque la voiture du Souverain Pontife arriva devant le portail de l'église de Saint-Jean.

Son Eminence, Monseigneur le cardinal Fesch. archevêque de Lyon, présenta l'eau bénite au Saint Père et le conduisit sous le dais qui était porté par quatre ecclésiastiques en dalmatique. Alors, M. Jouffret, premier vicaire général du diocèse, harangua en latin Sa Sainteté, qui répondit dans la même langue. Arrivé devant l'autel, le Souverain Pontife encensa le Saint Sacrement, et la bénédiction fut donnée par Son Eminence.

Le Saint Père fut ensuite conduit au milieu des chants de l'allégresse dans le palais de l'archevêché ; il y reçut le tribut d'hommages et de respect des autorités, des tribunaux, et des diverses administrations.

Une multitude innombrable s'était portée sous la terrasse de son palais et couvrait les quais des deux rives de la Saône. Sa Sainteté parut plus d'une fois sur cette terrasse, et donna sa bénédiction à tout ce

peuple, qui, par des acclamations réitérées, manifestait la foi religieuse dont il était pénétré.

Le soir la partie extérieure de la métropole, et les croix qui en dominent les tours furent illuminées ; un grand concours de peuple circulait le long des quais et autour du palais archiépiscopal, pour jouir de ce spectacle et s'entretenir de celui qui en était l'objet.

Le mardi 20, à 10 heures précises, le Souverain Pontife célébra les Saints Mystères. La métropole n'était pas assez vaste pour contenir tous ceux que la piété y avait attirés. Le profond recueillement du Saint Père avait quelque chose de céleste qui pénétra tous les assistants. On croyait voir, comme dit Fleury, Saint Bazile, (*sic*) le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, désarmer le Seigneur. Les cardinaux, qui environnaient le sanctuaire, ajoutaient par leur ferveur à l'appareil imposant de cette sainte cérémonie.

Après son action de grâce, le Pape s'avançant vers le trône qu'on lui avait préparé au fond du chœur, au même endroit où Innocent IV et Grégoire X avaient présidé, cinq siècles auparavant, deux conciles généraux, admit à lui baiser les pieds, le chapitre, tout le clergé, et un grand nombre de fidelles (*sic*).

Sa Sainteté se rendit à midi sur la place de Bellecour, appelée aujourd'hui place Bonaparte, pour y donner sa bénédiction au peuple réuni dans cette vaste enceinte.

On avait décoré le grand balcon de la maison

Henri : un dais y avait été placé, et des tapisseries étaient tendues sur les murs. Lorsque le Souverain Pontife parut, il fut accueilli par des acclamations générales ; tous les cœurs étaient attendris ; tous les yeux étaient mouillés de larmes. On remarquait avec quel intérêt il se faisait rendre compte des malheurs passés de la ville de Lyon, en jetant les yeux sur cette immense place qui sort aujourd'hui de ses ruines. Enfin, il lève les yeux au ciel, il étend les mains, un profond et religieux silence succède au tumulte d'un rassemblement si nombreux. Ceux qui ne peuvent se prosterner font le signe de la croix, et tous se retirent pénétrés de respect et de vénération pour le successeur de saint Pierre.

Il voulut bien recevoir encore dans cette maison les hommages de quelques personnes pieuses qui soupiraient après ce bonheur. On fut vraiment touché de le voir soutenir une femme accablée sous le poids de l'âge, et aller au devant d'un aveugle qui le cherchait.

Le Saint Père, étant retourné au palais archiépiscopal, admit à lui baiser les pieds les sœurs de saint Charles, les Filles de saint Vincent de Paul, les Dames associées aux œuvres de charité, et un prodigieux concours d'habitants de la ville de tous les rangs. Il paraissait goûter une satisfaction paternelle à donner sa bénédiction aux enfants qu'on lui présenta.

Le général Duhesme, ne pouvant contenir le senti-

ment que lui faisaient éprouver ces scènes attendrissantes, amena son fils aux pieds de Sa Sainteté : « Très Saint Père, lui dit-il, J.-C. bénissait les enfans : voici le mien ; le ciel me l'a donné, je l'élèverai pour l'Eglise et pour l'Empereur. »

Sa Sainteté, parmi toutes les personnes qui ont eu l'honneur de lui être présentées, a distingué les dames Boulard, Clérimbert et Gabet, religieuses de Lyon, qui, aux jours désastreux de la Révolution, avaient été conduites par la Providence jusqu'à Imola. A cette époque l'évêque d'Imola, aujourd'hui Pie VII, les reçut avec toute la tendresse d'un père ; il les plaça dans un couvent, les adopta pour ses filles et les honora souvent de sa visite. Au moment de leur retour en France, il mit le comble à ses bontés en leur offrant l'argent qui pouvait leur être nécessaire pour leur voyage. Le Saint Père n'avait pas oublié ses chères filles ; à son arrivée à Lyon, il voulut avoir un entretien particulier avec elles, et entrer, sur leur position, dans tous les détails que la plus touchante bienveillance lui faisait désirer de connaître.

La soirée de ce jour fut encore consacré à satisfaire l'empressement des fidelles (*sic*). Une députation nombreuse de la jeunesse lyonnaise a exprimé avec énergie son dévouement respectueux pour le vicaire de J.-C. et son attachement à la religion de ses pères cimentée par le sang des martyrs. Enfin pour céder aux désirs d'une foule de peuple, qui, malgré la pluie, entourait le palais, Sa Sainteté reparut sur

la terrasse de l'Archevêché, afin de réitérer ses bénédictions : « Je ne puis rien refuser aux Lyonnais, disait-il, il faut que je les contente. » Le départ du Souverain Pontife fut annoncé le lendemain au point du jour par le canon et le son des cloches. Les habitants de la ville exprimèrent leurs regrets de cette douloureuse séparation en se précipitant avec une nouvelle avidité sur son passage.

Un triste événement est venu troubler la joie qu'avait causée le séjour du Saint-Père dans notre ville. Monseigneur le cardinal Borgia, que Sa Sainteté y avoit laissé dangereusement malade, est mort, deux jours après son départ, le 23 novembre, entre cinq et six heures après midi. Ce prélat, distingué par ses vastes connaissances et ses vertus, a conservé dans ses derniers momens la plus grande présence d'esprit et a rempli tous ses devoirs religieux avec une résignation et une piété dignes des plus grands éloges. Le pape lui avait laissé son médecin, et avait dit du cardinal que s'il mourait à Lyon, il ressemblerait à saint Bonaventure qui finit ses jours pendant la tenue du second concile œcuménique de cette ville, où ce saint docteur avait accompagné Grégoire X.

Le corps de Son Eminence a été embaumé et pendant trois jours est resté exposé aux regards des fidelles (*sic*) sur un lit de parade dans la chambre ardente de l'Archevêché, où on a célébré continuellement les Saints Mystères pour le repos de son âme. Il a été ensuite porté avec pompe, et accompagné d'un

clergé nombreux, des autorités civiles et militaires et des personnes les plus distinguées de la ville. Ce convoi, après avoir parcouru les quais des deux rives de la Saône, s'est rendu à l'église cathédrale, et le corps a été placé sous un catafalque. Un des vicaires généraux a célébré le service solennel. L'éloge funèbre, prononcé par M. Bonnevie, chanoine à la métropole, a excité le plus grand intérêt. Le soir on mit le corps dans un cercueil de plomb que l'on a déposé dans un caveau de la chapelle de saint Michel.

Tel est, mon cher ami, le récit fidelle (*sic*) des circonstances les plus remarquables que j'ai pu recueillir sur le passage du Souverain Pontife dans notre ville. Je n'ai pas cru devoir omettre les tristes détails de la mort du cardinal Borgia. Le profond souvenir de ses éminentes vertus, de son modeste savoir et des immenses services qu'il a rendus à la religion et à la société, m'imposait la tâche pénible de t'en entretenir. Le cardinal Borgia fut honoré de la confiance de Pie VI, digne appréciateur de ses talens, et de l'amitié particulière de Pie VII, qui a vivement regretté sa perte. Il a été successivement secrétaire et préfet de la Propagande. C'est à cette congrégation célèbre qu'il consacra principalement ses soins, ses ardentes veilles et une partie des revenus de sa fortune. Il lui a laissé tous ses biens, à l'exception de son mobilier et d'un très beau *muséum* qu'il a légués à sa famille. Il a emporté en mourant le regret

de n'avoir pu mettre la dernière main à l'établissement des Missions étrangères de France, le principal objet de ses vœux dans son voyage à Paris...

Lettres d'un jeune Lyonnais à un de ses amis sur le passage de N. S. P. le pape Pie VII à Lyon, le 19 novembre 1805, et sur son séjour dans la même ville, les 17, 18 et 19 avril 1805 à son retour de Paris, suivies des discours adressés à Sa Sainteté et d'une instruction sur les indulgences.

Lyon, Impr. Ballanche père et fils, an XIII, — 1805, in-8o.

10-16 avril.

Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon, écrit sur l'ordre du Conseil Municipal, la relation du passage de Napoléon à Lyon, quand il se rendait en Italie avec l'Impératrice Joséphine, pour se faire couronner roi d'Italie.

« Napoléon avait comblé le vœu des Français en montant au trône impérial, et en réunissant dans sa main courageuse et ferme les rênes éparses d'un vaste empire. La république italienne, appelée à de plus hautes destinées, l'avait proclamé roi, et Milan l'attendait avec impatience pour mettre sur sa tête la couronne de fer, déposée à Monza, signe de la souveraineté des rois lombards, et qui avait ceint l'auguste front de Charlemagne. L'empereur avait cédé

au désir de cette belle contrée. Une lettre du grand-maréchal du palais avait annoncé, dès le mois de février 1805, la prochaine arrivée et le séjour à Lyon de Sa Majesté Impériale. Cette nouvelle y remplissait les cœurs de joie.

Un décret du 22 mars convoqua à Milan le Corps Législatif, les trois collèges électoraux, les évêques, les préfets, les présidens des tribunaux et des corps administratifs, les savans les plus renommés du royaume d'Italie, et les appela à la cérémonie du couronnement.

Son Eminence le cardinal *Caprara*, archevêque de Milan, désigné pour sacrer Sa Majesté, quitta Paris, et passa dans les murs de Lyon à la fin de mars. Il fut bientôt suivi par son excellence *M. de Ségur*, conseiller d'Etat et grand maître des cérémonies et par *M. de Rémusat*, premier chambellan de l'Empereur.

Plusieurs jeunes Lyonnais, pleins de zèle et pleins d'admiration pour l'Empereur, manifestèrent hautement le désir de lui former une garde d'honneur pendant son passage à Lyon. Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 germinal an 13, favorisant de tout son pouvoir l'exécution d'un projet qui remplissait son vœu particulier, vota une somme de vingt mille francs pour la formation de la musique de cette garde ; il invita l'un de ses membres à en prendre le commandement et à employer son zèle à la prompte organisation de ce corps. Elle fut opérée

dans les trois jours qui précédérent l'arrivée de Leurs Majestés, et présenta une compagnie de 80 grenadiers, une autre de 80 chasseurs à pied, une autre de 50 chasseurs à cheval, une autre de 50 musiciens et tambours. Chacune de ces compagnies fut formée de jeunes volontaires, nés à Lyon, uniquement destinés à escorter Leurs Majestés, et à faire près d'elles le service journalier.

L'uniforme de la cavalerie fut fixé à un habit bleu, avec revers et paremens de couleur aurore, veste et pantalon jaunes, chapeau à gances et glands, avec le panache blanc et aurore. Celui de l'infanterie fut formé d'un habit, veste et pantalon blancs, avec paremens, revers et collets roses, l'aiguillette en or sur l'épaule gauche, et un trèfle en or, sur l'autre. Le chapeau fut à gances et glands d'or avec le panache blanc. Toutes les compagnies reconnurent 1° *M. Dacier-la-Chassaigne*, ancien maréchal de camp des armées, membre du conseil municipal, pour général commandant, et il fut reçu en cette qualité à la tête de la 19e division militaire, par le général divisionnaire *Duhesme*; 2° *M. Hippolite* (*sic*) *Rousset*, trésorier de la ville, pour colonel ; il avait été précédemment envoyé avec le même titre à la cérémonie du couronnement ; 3° *MM. Delorme-Delille* et *Michoux*, pour lieutenans-colonels, le premier commandant l'infanterie, et le second la cavalerie.

Le Conseil municipal, voulant consacrer le souvenir de la venue de l'empereur, détermina qu'à perpé-

tuité on nommerait *Cours Napoléon* la promenade ornée de plantations et bordée par un quai, qui s'étend depuis le pont de la Guillotière jusqu'à la barrière *Perrache*.

Bientôt on chercha à faire disparaître dans l'Hôtel de Ville l'aspect hideux que le dernier incendie avait donné à sa façade. On poursuivit avec activité diverses réparations commencées dans le palais de l'Archevêché que l'on meubla ; on vit se déblayer le quai qui y conduit, longtemps obstrué par les matériaux de sa nouvelle construction.

Les trois clés de la ville destinées à être présentées à Sa Majesté, furent ciselées en argent par *M. Saunier*, et devinrent les emblèmes des trois mairies. Chacune d'elle offrit le symbole qui la distinguait.

La clé de la mairie du Nord était formée par un caducée, attribut du commerce, surmonté de l'aigle impérial qui en faisait le paneton. Celle de la mairie du Midi présentait le Rhône et la Saône unissant leurs ondes ; deux dauphins en formaient l'anneau, et un aviron le paneton. La clé de la mairie de l'Ouest avait pour tiges deux crosses réunies au glaive de la justice ; le livre de la loi en était le paneton, et un lion debout, l'anneau.

A un quart de lieue de Lyon, sur le chemin de Saint-Clair, par où Leurs Majestés, venant de Bourg, devaient arriver, on éleva un arc de triomphe d'ordre dorique, avec des colonnes en bronze et en marbre.

Le bronze désignait l'inviolable fidélité des Lyonnais aux lois de l'Empire ; le marbre était l'emblème de la magnificence et de la richesse de la cité.

Les chapitaux des colonnes, formés d'abeilles, enrichis d'étoiles, présentaient des couronnes civiques et des croix d'honneur. Leurs triglyphes soutenaient la couronne impériale. Au-dessus, un aigle, semblable à celui qui se voit dans l'*Apothéose d'Auguste,* portait le buste de *Napoléon* dans les cieux.

Les deux parties latérales de base soutenaient les statues du Rhône et de la Saône. Deux bas-reliefs placés au-dessous offraient, d'un côté l'union de l'Empire et de la Liberté ; de l'autre, la Sagesse distribuant des récompenses aux soldats, aux savans, aux magistrats.

Plus loin, un autre bas-relief, célébrant la munificence de l'Empereur, qui accorde tous les dix ans un grand prix aux artistes célèbres, présentait la reconnaissance conduisant de jeunes élèves devant le génie protecteur des arts.

La porte principale servait de base à une statue représentant Lyon, sous la figure d'une femme, appuyée sur des ballots de marchandises, offrant d'une main ses clés, tenant de l'autre un gouvernail.

Sous la voûte de cette porte, un aigle dans le plafond, entouré d'abeilles, tenait quatre guirlandes, dans lesquelles on lisait ces mots : « Hanovre, France, « Italie et Savoie ; il a réuni vos couronnes, en por- « tant au milieu de vous la richesse et l'abondance. »

Aux deux faces de l'arc, sur deux tables de marbre furent gravées ces inscriptions :

De l'antique Lyon la grandeur, l'opulence,
Renaissent à la voix de ce puissant héros ;
Il vit son infortune, il répare ses maux ;
L'aspect d'un peuple heureux sera sa récompense.

Les champs de l'Italie attestent son courage ;
L'anarchie au tombeau, les temples restaurés
Les vertus, les talents, les beaux arts honorés,
Dans le plus grand guerrier font admirer un sage.

Le mercredi 10 avril 1805, à trois heures de l'après-midi, *Napoléon* Ier, Empereur des Français, roi d'Italie, et son auguste épouse l'impératrice *Joséphine,* sont arrivés à Lyon par la porte Saint-Clair. Une multitude innombrable d'habitans bordait les coteaux voisins, remplissait le passage et faisait retentir les airs d'acclamations. Les balcons et toutes les fenêtres des places et quais, ornés des femmes les plus brillantes, offraient un coup d'œil ravissant. La beauté du ciel, l'éclat du jour ajoutaient à l'ivresse du moment. Les autorités de la ville, le préfet, les maires, le Conseil municipal, la garde d'honneur, entourèrent les souverains sous l'arc de triomphe.

Là *M. Parent*, maire de la division du Nord, leur fit hommage des clés de la ville, déposées sur un coussin de velours cramoisi, supporté par un bassin d'or. L'Empereur lui répondit : « Ces clés ne peuvent

« être entre des mains qui méritent plus ma con-
« fiance. »

Aussitôt, Leurs Majestés ont passé devant le corps des vétérans et les élèves du lycée. Cette image des deux extrémités de la vie, leur offrait et ceux qui défendirent avec gloire leur pays, et ceux qui prétendent au même honneur. Une musiqne expressive augmentait alors la douce émotion, que faisait ressentir à tous les cœurs la présence d'objets aimés.

Le cortège défila par le quai du Rhône, la rue de la Barre, la place Bonaparte, le quai de la Saône, le Pont de Pierre, le quai de la Baleine, pour parvenir au palais de l'archevêché, où avait été fixé le séjour de Leurs Majestés.

D'après leurs ordres, la garde d'honneur lyonnaise fut admise à partager le service militaire avec la garde impériale. En conséquence, la moitié de tous les postes intérieurs fut occupée par elle, et *M. Rousset* fit le premier le service de colonel près de l'Empereur, et fut ensuite immédiatement relevé par un colonel de la garde impériale. M. le maréchal d'Empire *Bessières*, commandant général de la garde impériale, adressa à *M. Dacier-la-Chassaigne* l'ordre de passer la revue le lendemain, et détermina le service du corps qu'il commandait. A l'extérieur, le piquet de la garde à cheval obtint l'honneur de précéder la voiture de Leurs Majestés, suivie de la garde impériale. Lorsque l'Impératrice sortirait seule, la garde lyonnaise dut seule lui servir d'escorte, et

l'officier qui la commandait se placer à la portière gauche.

Ces ordres, si honorables pour les jeunes volontaires de Lyon, furent reçus par eux avec la plus vive allégresse et la plus respectueuse reconnaissance.

A la fin du jour, toute la ville fut illuminée. Parmi les allégories et les inscriptions qui décorèrent les édifices publics et particuliers on distingua celles-ci :

Sur la façade de l'Hôtel de Ville, on lisait ce quatrain :

« Le monde le craint et l'admire ;
La France lui doit son bonheur ;
Lyon applaudit au vainqueur
Dont il sut présager l'empire. »

Le théâtre des Terreaux offrait un aigle aux ailes déployées, portant dans les airs une étoile qui renfermait le médaillon de l'Empereur ; sur les côtés, on apercevait des ruches, sur lesquelles se reposait un coq, symbole de l'industrie et de la vigilance. Les bustes de l'empereur *Antonin*, si aimé des Lyonnais, et de *Munatius Plancus*, fondateur de Lyon, étaient placés au milieu. Aux extrémités, deux enseignes de la Légion d'honneur offraient ces mots chers aux Français :

Honneur et patrie.

Plus loin, deux lions soutenaient des tables de bronze, sur l'une étaient indiqués les principaux

bienfaits de l'Empereur pour notre cité ; *secours pour les maisons démolies, place de Bellecour reconstruite*, etc.; l'autre présentait ce vers d'*Horace* :

Sublimi feriam sidera vertice

Le cercle du commerce se distinguait par ce tableau :

Deux furies, armées de torches et entourées de serpents, étaient renversées sous les pieds d'un guerrier tenant une lance et couronné de laurier. Celui-ci semblait annoncer à la ville de Lyon, représentée par une femme portant une couronne murale, que toutes les discordes avaient cessé pour elle, et que la paix seule désormais devait régner dans son enceinte. Cette femme s'appuyait sur un lion, derrière lequel le génie du commerce et des arts avait cherché un abri. A côté, le Rhône et la Saône levaient des fronts radieux à l'aspect du héros consolateur ; et ce vers de *Virgile* exprimait le motif de leur allégresse :

« *O fortunati quorum jam mœnia surgunt.* »

L'édifice de *Saint-Pierre*, devenu le Conservatoire des arts, présentait deux transparens. Sur l'un, on lisait ce vers :

Artes quâ vicit protegit ille manu.

sur l'autre :

Napoléon relève nos remparts,
Anime le commerce et protège nos arts.

Le bâtiment des Célestins avait pour décoration un aigle portant cette inscription répétée dans toutes les bouches :

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice !

A neuf heures du soir, on a tiré un feu d'artifice sur le pont neuf de la Saône, et Sa Majesté Impériale a daigné y mettre le feu.

Le lendemain, jour du Jeudi saint, l'Empereur et l'Impératrice ont entendu, à onze heures, la messe, dans le palais de l'Archevêché.

A midi, ils ont successivement admis à leur audience :

1° Le clergé, présenté par Son Eminence Mgr le cardinal *Fesch*, archevêque de Lyon et grand aumônier de l'empire ; 2° le président et les juges de la cour d'appel ; 3° le préfet ; 4° le collége électoral du département ; 5° le conseil général du département ; 6° les conseillers de préfecture ; 7° le président et les juges de la cour criminelle ; 9° le commissaire général de police ; 9° les collèges électoraux d'arrondissement ; 10° le président et les juges du tribunal civil ; 11° les juges de paix ; 12° le tribunal et la chambre de commerce ; 13° les maires et le conseil municipal ; 14° les administrateurs des hospices ; 15° le président et les membres du consistoire ; 16° l'état-major de la division, et le commandant d'armes ; 17° les officiers de la gendarmerie, ceux du 3e régiment de dragons,

ceux de la légion hanovrienne, ceux de la garde d'honneur, présentés les uns et les autres par M. le maréchal Bessières, faisant les fonctions de connétable; 18o les membres des diverses administrations civiles, présentés par M. Bureaux-Pusy, préfet du département.

Sa Majesté Impériale a reçu chaque députation avec cette aménité qui lui est naturelle, et qui tempère l'éclat de sa gloire. Elle a favorisé la franchise des communications, rendu faciles les observations qu'on a voulu lui faire; elle est allée au devant de toutes les lumières, de tous les renseignemens utiles ; elle a parlé à chacun de l'objet de ses travaux, en l'engageant à les continuer avec un nouveau zèle.

L'Empereur a témoigné à M. *Vouty*, président de la Cour d'appel, combien il était satisfait de l'attachement de cette Cour à sa personne et aux lois. Il a recommandé aux magistrats de modérer les frais de procédures, de diminuer le nombre des procès, de ne point s'écarter du Code civil. « Pour bouleverser les empires, a-t-il dit, on a toujours commencé par en ébranler les lois. »

Sa Majesté a parlé aux membres des collèges électoraux des divers objets de leurs soins. « La tranquillité publique, leur a-t-elle dit, repose sur l'immuable conservation des propriétés ; elle est le rempart de tout bon gouvernement : comme propriétaires, vous m'êtes devenus garants de la paix intérieure et du bonheur public. »

Elle a exprimé au Président du consistoire combien elle était satisfaite de la bonne intelligence qui régnait entre les protestants et les catholiques. » M. l'Archevêque, a-t-elle dit, m'en a rendu le témoignage, continuez à vivre toujours ainsi, et vous pourrez compter sur mon appui. »

L'empereur s'est entrenu longtemps avec M. de *Laurencin*, président du Conseil du département, de plusieurs sujets d'économie politique, et surtout des moyens d'assainir les travaux *Perrache*, de les vivifier, et au lieu d'un marais souvent infect, d'en faire pour la cité un lieu de promenade, d'agrément et de splendeur.

Auprès des administrateurs des Hospices, Sa Majesté s'est informée des moyens d'activer les Bureaux de bienfaisance, de multiplier les remèdes aux malades, les secours aux pauvres ; elle a voulu connaître la division des fonctions attribuées à chaque administrateurs, la quotité des revenus des hospices, et leur emploi.

Auprès des membres de la Chambre de commerce, elle s'est occupée de manufactures et de vues pour leur amélioration. Auprès des maires et des membres du Conseil municipal, elle a parcouru avec autant de rapidité que de justesse, une foule d'objets utiles et nécessaires à l'embellissement ou à la salubrité de la ville.

Ainsi, cette journée a été employée, par l'Empereur, à écouter tous les citoyens distingués par leur

places et leurs lumières, et à connaître les divers détails de l'administration locale.

Cette audience, qui, par sa longueur, a dû être pénible à Sa Majesté, a été tenue dans la grande salle de l'Archevêché, au fond de laquelle on avait préparé un trône resplendissant de dorures et de broderies. Sur l'observation qu'on lui a faite, qu'elle devait s'y reposer, elle a répondu : « J'aime à voir de près les « Lyonnais, mon véritable trône est dans leurs « cœurs. »

Le 12 avril, dès les 6 heures du matin, l'Empereur est sorti à cheval, accompagné de quelques officiers de la garde lyonnaise. Il est allé visiter d'abord l'atelier du nouveau pont qui est en construction sur la Saône, et il s'y est entretenu avec les ingénieurs et les ouvriers. Puis, traversant la place qui porte son nom, il s'est rendu dans l'île *Perrache* qu'il a parcourue dans toutes ses directions. Comparant les plans qui lui avaient été soumis avec le local, prenant de justes idées sur la nature du sol, il a reconnu la nécessité d'un remblai pour la partie d'eau stagnante, la plus voisine de la cité. L'aspect enchanteur de ce lieu, son vaste tapis de verdure et de fleurs, ce confluent de deux fleuves superbes, ces riches coteaux chargés de maisons de plaisance et d'ombrages, cet horizon magnifique qui fuit au midi et se prolonge jusqu'au mont *Pilat* qui le couronne, ont paru plaire à Sa Majesté, et attirer toute son attention.

Elle a quitté la plaine méridionale pour passer sur

le pont de la Guillotière, et aller à l'Orient examiner la digue qui, comprimant les eaux du Rhône, les repousse vers les murs et les quais de Lyon qu'elles doivent baigner et assainir. Elle a pressenti l'utilité des réparations dans cet ouvrage, et fait espérer de les favoriser par de prompts secours.

L'Empereur, traversant ensuite le pont *Morand*, a visité le quai *Saint-Clair* et celui de *Saint-Vincent*. Parvenu à la barrière de *Serin*, il a gravi le sentier rapide qui conduit aux Tapis de la Croix-Rousse, et en est redescendu après avoir contemplé le beau point de vue que les sinuosités de la Saône, les reflets des coteaux de Vaise et de Vâques, les monts d'Izeron et de Saint-Cyr, y procurent à l'observateur. Sa Majesté est revenue à son palais par le pont de Pierre et le nouveau quai. Partout elle a rectifié les projets, apprécié les idées d'embellissement et de convenance, embrassé l'ensemble de chaque partie sans négliger les détails.

L'Empereur à son retour a donné audience aux compagnies savantes. L'Académie, la Société d'agriculture, l'Ecole impériale vétérinaire, la Société de médecine ont eu l'honneur d'être admises. Sa Majesté a entretenu le président de l'Académie de l'organisation de cette Société, de ses diverses classes, des principaux objets de ses travaux, elle a paru désirer qu'elle en fit jouir le public par l'impression de ses mémoires. Elle a longtemps causé avec les membres de la Société d'agriculture, de procédés agronomiques,

de fermes expérimentales, de forêts et de leurs replantations, de haras et de *mérinos*. Ne perdant jamais de vue le bien public, qui est devenu le but unique de ses pensées, Sa Majesté s'est informée du président de la Société de médecine, des maladies locales, de leurs dangers, de leur retour. Celles que pouvaient occasionner les marais *Perrache*, ont surtout excité sa sollicitude, et elle a demandé avec empressement qu'on employât tous les moyens de l'art pour borner leur ravage, et débarrasser bientôt la rive méridionale de tout miasme délétère.

L'Impératrice, alliant dans son âme douce et généreuse tous les sentiments tendres à tous les goûts simples, cultive chaque jour la bienfaisance et des fleurs. Sa Majesté avait daigné faire extraire de son jardin particulier divers arbustes et plusieurs plantes rares dont elle avait fait don au jardin botanique de Lyon. Le Conseil municipal, pénétré de reconnaissance, avait déterminé par l'une de ses délibérations de supplier Sa Majesté de permettre qu'il donnât le nom de *Joséphine* au jardin, et qu'on plaçât sa statue sous l'ombre des myrtes et des acacias, au milieu des productions brillantes de la nature. M. le Maire de la division du nord a porté ce vœu à l'Impératrice qui en a agréé avec sensibilité le double objet. Dans le même jour on a mis sur la principale entrée du jardin de botanique cette inscription :

Jardin de l'Impératrice *Joséphine*

Le soir, il y eut grand cercle au palais impérial. La réunion des principales dames de Lyon en fit une sorte de fête de famille. Toutes obtinrent de la part de Leurs Majestés ou une attention délicate ou un mot flatteur. L'Empereur, son auguste compagne y montrèrent la plus touchante affabilité, et y reçurent l'hommage de tous les cœurs.

Rentré dans son cabinet, l'Empereur y apprit que l'île de la Dominique, l'une des Antilles, située entre la Martinique et la Guadeloupe, avait été prise sur les Anglais par la flotte française. « Le lieu où je « me trouve, dit-il, avec bonté et l'accueil que j'y « éprouve, me rendent encore plus sensible à cette « heureuse nouvelle. » Il fit demander à la bibliothèque de la ville une carte de la Dominique, un atlas de l'archipel américain, et il passa une partie de la nuit à former des plans favorables à la prospérité du commerce national, et à la juste liberté des mers.

Le samedi, 13 avril, l'empereur employa toute sa matinée à travailler avec ses ministres.

A une heure, Sa Majesté, suivie de l'Impératrice et de toute la cour, sortit en grand cortège, pour aller visiter le conservatoire des arts, place des Terreaux.

Il s'y rendit par le Pont de Pierre, le quai de la Saône, la rue de la Barre, le quai du Rhône, la place de la Comédie et la rue Puits-Gaillot. Partout, sur son passage, les cris mille fois répétés, *Vive Napoléon*, *Vive l'Impératrice* ont prouvé combien l'enthousiasme

des Lyonnais se renouvelle à l'aspect de leurs Souverains.

Sous les portiques de Saint-Pierre, se trouvait la garde d'honneur rangée en bataille. Dans l'intérieur, de jeunes demoiselles de la maison d'éducation de Mlle Cosway, éclatantes de grâces et de fraîcheur, vêtues de robes blanches, ont entouré Leurs Majestés. L'une d'elles a complimenté l'Empereur en langue italienne, et lui a présenté une branche de laurier. Une autre a offert à l'Impératrice une tige de roses. Sur les galeries on admirait l'élite des jeunes dames de Lyon.

A l'entrée des salles du conservatoire, *M. Parent*, maire de la division du Nord, a exprimé combien les administrateurs de cet établissement se félicitaient de la présence de l'Empereur.

Ces salles ont étalé aussitôt les produits de l'industrie lyonnaise, et on a particulièrement fait passer sous les yeux de leurs Majestés les objets suivants :

1° Un écran en velours brodé, avec un tapis de même, exécutés avec goût, sur les dessins de *M. Boni*.

2° Diverses vestes de velours et de satin, tissus avec éclat et souplesse dans la fabrique de *M Joseph Maillé*.

3° Des mousselines unies et brodées, rivalisant de finesse et de beauté avec celles d'Angleterre et qui proviennent des manufactures de Tarare, et de la fabrique de *MM. Matagrin, Caquet* et *Ronat*.

4° De fausses chevelures, dont le tissu ingénieux est un mélange de cheveux et de soie, par *M. Leguay*.

5° Des coupes, des vases de cristal, sortis de la verrerie de *M. Robichon*, à Givors.

6° Des traits argentés et filés en cuivre, d'après les procédés de l'inventeur, *M. Binard*.

7° Des chapeaux en soie, imitant le feutre, produit d'une nouvelle manufacture établie dans le faubourg de Vaise.

8° Des échantillons d'une nouvelle teinture en écarlate pour la soie, et qui, par sa solidité et son éclat, égale la belle couleur de *julienne*.

9° Un échantillon de tul (*sic*) en soie, souple quoique doré, imitant le filigranne (*sic*) riche et léger. de l'invention de *M. Gonin*.

10° D'autres échantillons d'ouvrages en passementerie, de la fabrique de *M. Peillieux*.

11° Un diviseur qui détermine jusqu'à la dix-millième partie du millimètre, de l'invention de *M. Mathieu*.

12° Des balles en plomb répercuté, qui atteignent plus loin que les balles ordinaires, avec une impulsion égale, par le même.

13° De belles étoffes, sorties des fabriques de *M. Pernon*. C'étaient un damas blanc, façon des Indes, des tissus moirés, des brocards en or et argent.

14° Une laize de tapisserie, brochée et brodée en

nuances, remarquable par la beauté du dessin et la délicatesse du travail de la navette et de l'aiguille. dans le genre des verdures du Vatican ; plus, quatre tableaux artistement exécutés sur le métier, le tout sorti des manufactures de M. *Pernon*, membre du Tribunat. Ce négociant distingué a reçu de Leurs Majestés les témoignages flatteurs de la plus vive satisfaction.

15° Des échantillons encadrés, d'étoffes fabriquées d'après les dessins de feu *M. de la Salle.*

16° Le portrait de ce Lyonnais célèbre, dessiné par M. de Boissieu.

17° La machine inventée par *M. de la Salle* pour le lisage des patrons et la préparation des samples.

18° Le nouveau métier de *M. Jacquard*, sur lequel un seul ouvrier fabriquait un satin liseré et broché, à l'aide de quelques pédales, et sans le secours d'une ireuse.

19° Un autre métier pour la fabrication des filets par le même. Leurs Majestés ont donné des éloges et des encouragemens à *M. Jacquard.*

20° Un modèle en relief d'un monument proposé pour le centre de la place *Bonaparte*, par *M. Millet*, architecte,

21° Le portrait de l'Empereur, exécuté en soie, sur un fond de velours, offrant avec art un relief très saillant, par MM. les frères Beauvais. L'Empereur a agréé l'hommage que ces habiles fabricans lui ont fait de cet intéressant ouvrage.

A leur retour, les dames de Lyon, formant le comité consacré aux œuvres de bienfaisance, ont eu l'honneur d'être admises à l'audience de l'Impératrice. Mesdames *de Puzy*, épouse du préfet, et *de Gérando*, étaient à leur tête. Sa Majesté leur a accordé l'accueil le plus flatteur, et s'est informé avec sensibilité de l'étendue et de la nature des secours qu'elles s'empressaient de fournir à l'indigence et au malheur,

Le jour de Pâques, 14 avril 1806, à l'heure de midi, Leurs Majestés, en habits impériaux et avec des manteaux de pourpre, suivies de toutes la cour, se sont rendues à l'église métropolitaine de *Saint-Jean*. Son Éminence Mgr le Cardinal Archevêque, à la tête de son clergé, est allé les recevoir sur le parvis, et elles ont été conduites dans le cœur, sur deux trônes de velours à crépines en or, placés sous un dais. La musique de la garde lyonnaise y faisait entendre les airs les plus harmonieux. Une multitude immense de spectateurs remplissait la nef, les tribunes et les parties latérales. Des estrades élevées autour du chœur servaient de siège aux magistrats en grand costume, aux fonctionnaires publics, à quelques femmes remarquables par leurs grâces et leur beauté.

Mgr l'Archevêque a célébré pontificalement la messe et pendant cette auguste cérémonie, Leurs Majestés fixant tous les regards, sont devenues les objets de tous les vœux adressés au ciel.

Après la messe, l'Empereur a admis à son audience divers fonctionnaires publics du département du

Rhône, venus à Lyon dans la seule intention d'y contempler un héros.

M. Sain-Rousset, maire de la division du Midi a présenté à Sa Majesté le plan en relief des façades de la place *Bonaparte,* qu'elle a agréé.

Le soir, la ville a donné une fête à l'Empereur et à l'Impératrice dans la salle du grand spectacle. Celle-ci, décorée avec autant de goût que de magnificence, présentait dans son plafond une vaste draperie d'étoffe blanche, semée d'étoiles d'or, et soutenue, de distance en distance, par des guirlandes de laurier.

Cinq rangs de gradins formaient les premières loges. Ils offraient dans leur contour l'éclat des diamans, d'une parure choisie et d'étoffes brillantes, toutes sorties des manufactures lyonnaises. Les secondes loges étaient entourées de guirlandes de laurier. Du milieu de leurs nœuds sortaient des candélabres portant des faisceaux de lumière, et au bas cette légende : *vive Napoléon !* Les troisièmes loges, décorées de guirlandes de roses, laissaient lire dans leurs intervalles, ce souhait de tous les cœurs : *vive Joséphine !*

La toile du fond de la salle représentait l'Empereur assis, vêtu d'une robe triomphale, et recevant des couronnes de la main de deux génies, emblèmes de la France et de l'Italie. Ceux-ci soutenaient une banderolle flottante, sur laquelle étaient écrits ces mots d'*Horace* :

Sublimi feriam sidera vertice

Le trône, entouré de velours pourpre, avec des crépines en or, était surmonté d'un riche dais. Au-dessous de celui-ci, un aigle doré, étendant ses ailes immenses, eu couvrait les sièges préparés pour Leurs Majestés. Dans le milieu de la salle les jeunes Lyonnais de la garde d'honneur formaient une double haie depuis la porte jusqu'au trône.

A neuf heures, l'empereur *Napoléon* et l'impératrice *Joséphine*, précédés de trois maires et suivis de leur cour, ont paru dans la salle où ils ont été accueillis avec les transports de la plus vive joie, qui s'unissaient aux son d'une musique brillante. Peu à peu, le calme et le silence ont permis de l'entendre ; et des voix harmonieuses ont célébré Leurs Majestés dans cette cantate allégorique, intitulée . *Le songe d'Ossian*.

Au milieu des forêts de la Calédonie,
Ossian de sa harpe oubliant l'harmonie,
De la sombre douleur variait les concerts.
Les vents impétueux mugissaient sur sa tête,
Et sa voix se mêlant aux voix de la tempête,
Du nom de Malvina remplissait les déserts.
Sur un lit de frimas, au pied d'un roc aride,
Il tombe : le sommeil sur sa paupière humide
S'empresse de verser ses bienfaisans pavots ;
Il dort, et de l'Eurus les haleines glacées,
Fixant autour de lui les vapeurs condensées,
D'un dôme de cristal abritent son repos.

Féroces habitans de la Scandinavie,
Arrêtez, d'Ossian respectez le génie,
Les Bardes, ses aïeux, sur un nuage assis,
D'un songe prophétique occupent ses esprits.

Déjà son âme s'élève
Jusques au séjour des dieux,
Pour lui l'avenir soulève
Ses voiles mystérieux;

Des temps parcourant l'étendue,
Les héros viennent à sa vue
Se présenter dans le lointain;
Il les voit à travers l'espace
Un instant occuper la place
Que leur assigne le destin.

Dans cette immense galerie
Le Barde a distingué le triomphe éclatant
Du mortel dont le génie,
Des horreurs de l'anarchie
Doit sauver le peuple franc.
Aussitôt secouant les chaînes de Morphée,
Il ressaisit sa harpe, et sa voix inspirée
Des héros qu'il a vus chante ainsi le plus grand :

Voilà le fils de la victoire,
Dans la carrière de la gloire

Il s'avance à pas de géant ;
Le bonheur le précède,
Et tout obstacle cède
Aux efforts de son bras puissant.

Son front auguste est ceint d'une double couronne,
La majesté qui l'environne
Emprunte son éclat de toutes les vertus ;
La religion sainte est l'appui de son trône ;
Il foule aux pieds les crimes abbatus. (*sic*)
Voilà le fils de la victoire, etc.

Tremblez, fils d'Albion ! l'inconstante fortune
Est lasse de servir vos projets inhumains.
Tremblez, tyrans des mers ! le sceptre de Neptune
Est prêt à s'échapper de vos sanglantes mains.
Voilà le fils de la victoire, etc.

L'air ne retentit plus du bruit affreux des armes,
Le commerce et les arts reprennent leur splendeur
Le plaisir succède aux alarmes,
Je vois briller partout les signes du bonheur.
Oh ! France, heureuse contrée !
Du séjour de l'empirée
La paix a pris son essor ;
C'est ton prince qui t'appelle,
Il te ramène avec elle
Les beaux jours de l'âge d'or.

Consacrant la noble alliance
Des vertus avec les grandeurs,
Sa compagne chère à la France,
Règne avec lui sur tous les cœurs ;

En elle du pouvoir suprême
La grâce accroît la majesté,
Son front pare le diadème
Des traits divins de la bonté.

Après cette cantate généralement applaudie, la danse a commencé. Une valse agréable, exécutée par les jeunes gens de la garde lyonnaise et d'élégantes danseuses, a présenté successivement chaque groupe à Leurs Majestés. En passant devant le trône, chaque danseur et sa compagne ont déposé une tige de fleurs dans des corbeilles soutenues, du côté de l'empereur, par Mlle *Parent*, fille du maire de la division du Nord ; du côté de l'Impératrice par Mlle *Martin*, l'une et l'autre dans la plus tendre jeunesse. A la fin de la valse, ces aimables enfants ont tressé des couronnes avec les fleurs déposées dans leurs corbeilles ; et se plaçant aussitôt à la tête de deux files de danseurs, elles ont présenté ces couronnes à leurs Majestés,

Mlle *Parent* a dit alors à l'empereur :

Au lieu des fastueux tributs,
Des riches dons de l'opulence,
Sire, la timide innocence
Présente à l'ami des vertus

Ces fleurs qui du printemps annoncent la présence,
Symbole de nos sentimens,
Puisse leur doux parfum à son âme sensible
Rappeler dans tous les instans,
Les plaisirs purs et le bonheur paisible,
Dont il aime à jouir auprès de ses enfans !

M[lle] *Martin* a dit à l'Impératrice :

Pour vous offrir ce simple hommage,
Reine, si j'ai pu de mon âge
Surmonter la timidité,
C'est que, malgré ma tendre enfance,
Je sais avec toute la France,
Que Votre auguste Majesté
Joint à la suprême puissance
La suprême bonté.

Tous les spectateurs debout se sont spontanément unis par leurs acclamations à ce pur hommage de la candeur et de l'innocence.

Quelque temps après, l'Empereur et l'Impératrice sont sortis de la salle dans le même ordre qu'ils y étaient venus. Le bal y a continué et s'est prolongé jusqu'au jour.

Le lundi de Pâques, de temps immémorial, les Lyonnais accourent sous les ombrages de l'Ile-Barbe, pour s'y livrer au plaisir, aux danses champêtres. La fraîcheur des eaux, la beauté du site, la mémoire de

Charlemagne qui y plaça sa bibliothèqne, la richesse des coteaux voisins, les ruines mêmes de l'antique abbaye, tout y intéresse, y appelle les jeux, ou y fait naître de doux souvenirs.

On espérait que Leurs Majestés viendraient à cette fête. Pour remonter la Saône, on avait préparé pour elles une riche gondole, décorée en damas cramoisi, et dont le mât portait l'aigle impérial. D'autres batelets étaient destinés aux personnes de la cour, aux autorités et à la garde d'honneur. Une musique choisie devait s'y faire entendre. Cent gondoliers vêtus de blanc, avec des ceintures vertes, devaient les conduire. Malheureusement, le temps constamment pluvieux a empêché l'exécution de cette fête ; mais l'Empereur s'en est procuré une véritable, en s'occupant à combler Lyon de bienfaits et en y faisant des heureux.

1° Le bâtiment de *Bicêtre* a été concédé à la ville, pour être vendu par elle, et le prix de la vente employé à l'acquisition du local de l'Anticaille, destiné à renfermer un dépôt de mendicité, une maison de travail, et un hospice pour les insensés.

2° L'Empereur a accordé une somme de 100.000 fr. pour les réparations de la digue de la Tête-d'Or, sur la rive gauche du Rhône, et une pareille somme de 100.000 fr. pour le remblai des marais *Perrache.*

3° Sa Majesté a autorisé la ville à acquérir un emplacement convenable pour y établir une halle au blé.

4º Elle a fixé l'institution et le réglement de la *Condition publique* pour les soies.

5º Elle a ordonné que l'une des trois écoles de dessin instituées pour l'Empire, serait établie à Lyon, et placée dans le bâtiment de *Saint-Pierre*.

6° Après ces actes de bienfaisance générale, l'Empereur se plut à accorder des grâces particulières : Sa Majesté donna l'ordre de compter vingt mille francs de gratification à M. *Bureaux-Puzy* préfet du département ; 2° Elle fit remettre à chacun des trois maires de la ville, une tabatière d'or, enrichie de son chiffre en diamans, en témoignage de sa satisfaction ; 3° M. *Dacier-la-Chassaigne*, général de la garde lyonnaise, admis à former la cour de l'Empereur avec les grands dignitaires de l'empire et les officiers de la garde impériale, ayant eu l'honneur de dîner au couvert de Sa Majesté, reçut de même une tabatière d'or, ornée du portrait de l'Empereur entouré de diamans ; 4º On remit encore de la part du souverain, de grandes médailles d'or de son couronnement, avec des lettres honorables aux généraux *Duhesme*, *Beker*, *Bazey*, *Jomard*, commandans la 19e division militaire, et à M. *Blanchard*, chef de légion de gendarmerie, qui, par son aménité, son obligeance et ses services, a acquis l'estime de tous les Lyonnais.

7º Les jeunes demoiselles *Parent* et *Martin* ont chacune obtenu une superbe bague de brillans, que le général *Hédouville* vint leur apporter de la part de l'Empereur.

8° Sa Majesté accorda 1° une pension de cinq cents francs à la veuve de M. *de la Salle*, en récompense des inventions de feu son époux, comme très avantageuses aux fabriques de soie ; 2° une autre de trois cents francs au sieur *Richard*, chineur ; 3° une autre de trois cents francs à *Antoine Gaillard*, ouvrier en étoffes brochées ; 4° une autre de quatre cents francs au sieur *Gonin* père, teinturier, pour son procédé relatif à la teinture en noir ; 5° une prime de cinquante francs à M. *Jacquard*, mécanicien, pour chaque métier de son invention qu'il montera et mettra en activité, pendant l'espace de six ans.

9° Dans la distribution de ses bienfaits et de ses largesses, l'Empereur n'a oublié ni les besoins du culte, ni ceux des indigènes. Il fit remettre par M. *de Pradt,* évêque de Poitiers, son aumônier ordinaire, 1° une somme de six mille franes à l'église cathédrale pour son entretien ; 2° une autre somme de six mille francs pour être partagée entre les six bureaux de bienfaisance mis sous la direction des dames, dans les six arrondissemens de Lyon ; 3° celle enfin de dix-huit mille francs, à la disposition des neuf curés de la ville, pour être par deux distribuée aux familles pauvres et infortunées.

Ainsi tous les instans que Sa Majesté a passés dans cette ville, ont été marqués ou par des travaux utiles, ou par des preuves touchantes de la générosité de son âme. Chacun de ses pas fut un bienfait ; et elle a pu répéter à Lyon ce que Titus disait à Rome : « Je n'ai pas perdu un seul jour. »

Le mardi, 16 avril 1805, l'Empereur, dès les six heures du matin, a reçu dans son cabinet les trois maires de la ville, s'est entretenu longtemps avec eux, et celui de la division du Midi a eu l'honneur de lui exprimer combien son départ excitait de vifs regrets. Sa Majesté a paru sensible à ce nouveau témoignage d'affection ; à sept heures elle est montée dans sa voiture, avec l'Impératrice, pour s'éloigner de nos murs, et suivre sa glorieuse destination.

Un peuple immense, remplissant les rues et les places, formait les vœux les plus sincères pour la conservation des jours de l'un et de l'autre, et l'accomplissement de leur haute destinée. L'infanterie de la garde d'honneur était sous les armes, et Leurs Majestés ont fait arrêter un instant leur voiture, pour lui faire redire combien elles étaient satisfaites de son zèle et de son activité. L'Empereur lui a permis de ne point se dissoudre, et de rester organisée pour continuer son service auprès de sa personne, lors de ses passages à Lyon.

Les maires se trouvaient alors près du pont de la Guillotière, pour rendre à l'Empereur leur dernier hommage. Le préfet, le commissaire général de police, qui avait mis le plus grand ordre dans toutes les fêtes, les membres du Conseil municipal, s'étaient empressés de venir au même lieu, et ils ont tous accompagné *Napoléon* et *Josephine* jusques aux limites du département.

Les personnes de la cour qui avaient suivi Leurs Majestés à Lyon, n'ont pas tardé à quitter nos murs pour se rendre à Milan, où les attendait l'éclatante cérémonie du sacre et du couronnement. On a distingué parmi elles :

Son Eminence Monseigneur le cardinal *Fesch*, grand aumônier de l'Empire, archevêque de Lyon, où il a relevé les autels, donné la dignité convenable au culte, établi des séminaires, assuré sur ses revenus d'abondans secours à son clergé.

Son Excellence M. de *Champagny*, Ministre de l'Intérieur, né presque au milieu de nous, protecteur éclairé de cette cité, dont il a visité les établissemens, examiné le lycée, encouragé l'industrie et accueilli les habitans,

Son Excellence M. *Maret*, Ministre et secrétaire d'Etat, qui, par ses travaux littéraires et politiques, et par son zèle pour le bien public, a si bien justifié la confiance de l'Empereur.

Leurs Excellences les maréchaux de l'Empire *Bessières* et *Moncey*, vaillants compagnons d'armes de Sa Majesté, et qui ont si souvent conduit les bataillons français à la victoire.

Leurs Excellences le grand écuyer et le général *Duroc*, grand maréchal du palais, que sa loyauté, son esprit et son obligeance font depuis longtemps chérir.

M. l'abbé *de Pradt*, évêque de Poitiers, aumônier ordinaire de l'Empereur, écrivain renommé, et prélat respectable par ses vertus.

M. le sénateur *Harville*, premier écuyer de l'Impératrice, recommandable par sa douceur, son zèle, ses services,

M. *Bigot-Préameneu,* conseiller d'état, qui a cherché à voir dans Lyon tout ce qui était remarquable, qui a visité avec intérêt la bibliothèque publique, où l'on a distingué son profond savoir

Madame *de la Rochefoucault,* dame d'honneur de l'Impératrice.

Mesdames *de Serent*, *Savary* et *d'Arbery*, dames du palais.

Les généraux *Cafarelli* et *Le Marois,* aides de camp de Sa Majesté impériale.

MM. le sénateur *Hedouville*, *de Thiard*, *de Mercy-Argenteau* et *de Beaumont*, chambellans ordinaires de l'Empereur.

MM. le général *Bonardy-de-Saint-Sulpice*, le colonel *de France*, *de Canisy*, *de Berken*, *Oudenarde,* et le colonel *du Rosnel*, écuyers de Sa Majesté.

MM. *de Saint-Didier* et *de Beausset,* préfets du palais. Ce dernier qui, par son esprit et la douceur de sa société, s'était fait regretter à Lyon, où il a résidé longtemps, y a été revu avec le plus grand plaisir.

MM. les colonels *Reynaud*, *Clèment* et *Macon*, adjoints du grand maréchal du palais. MM. *de Menneval*, secrétaire particulier de l'Empereur, et *Deschamps,* secrétaire des commandemens de l'Impératrice.

Tels sont ceux qui, par leurs dignirés et leurs

places, ont particulièrement formé à Lyon la cour de Leurs Majestés, et qui, par leur accueil agréable, leurs lumières, leur aménité, y ont contribué à l'éclat des fêtes et au bonheur des Lyonnais.

Passage à Lyon de Leurs Majestés Napoléon Ier, Empereur des Français et roi d'Italie et de l'Impératrice Joséphine en 1805, in-4°.

16 et 20 avril 1805.

Le même auteur qui avait décrit le passage de Pie VII à Lyon, lors de son voyage à Paris, raconte encore (*ouv. cit. p.* 15 *et suiv.*) au même ami le séjour du Pape dans notre ville lorsqu'il retournait en Italie.

«... Le Saint-Père était attendu avec impatience. C'est le mardi de Pâques, 16 avril qu'il a couronné cette attente. Toutes les mesures avaient été prises pour lui préparer une réception digne de lui. Sa Majesté l'Empereur avait laissé une partie de sa maison pour le service du Pape.

Les autorités de la ville et l'état-major, accompagnés de la garde d'honneur, se rendent à l'entrée du faubourg pour complimenter Sa Sainteté. Un nombre considérable de jeunes gens de la ville. empressés de revoir le chef de l'Eglise, se portent

sur la route ; ils se réunissent à deux cents pas en avant de l'entrée du faubourg, et formant une haie sur les côtés du chemin, ils attendent le vénérable pontife. A son approche, un saint respect les saisit, une douce émotion s'empare de leur cœur. Le vicaire de Jésus-Christ s'avance ; le mouvement de la voiture se ralentit ; elle s'arrête : « Jeunes chrétiens, bénissez le Seigneur ; le père des fidelles, (*sic*) le premier des pasteurs est au milieu de vous ; il écoute avec bonté l'expression de la piété tendre et sincère que lui adresse l'heureux interprète des sentiments qui vous unissent tous. Je l'ai vu, le digne successeur de Saint Pierre, je l'ai vu, considérer cette jeunesse qui donne de si douces espérances à la religion. Ses regards exprimaient la joie et la vive satisfaction dont son cœur paternel était plein. Il a daigné lui-même donner l'assurance au jeune homme qui a eu le bonheur de porter la parole pour tous, que cette démarche lui était très agréable, et l'extrême bonté avec laquelle il répandait sur nous ses abondantes bénédictions en était une preuve assurée. L'orateur, ainsi que deux autres jeunes gens, ont été admis à baiser l'anneau du Souverain Pontife, et aussitôt sa voiture, entourée de cette réunion de chrétiens, s'est remise en marche Sur la priére qui en a été faite au Saint-Père, et à laquelle il a bien voulu condescendre, le cortège s'est avancé à pas lents. Nous l'entourions : rien n'égale l'émotion délicieuse qu'excitait en nous une faveur si

signalée. Au moment où nous parûmes à l'entrée du faubourg, Sa Sainteté a reçu les félicitations de diverses autorités, le premier sentiment que nous inspira la vue du vicaire de Jésus-Christ fut si vif et si profond, que nous ne pûmes d'abord manifester notre joie par des signes extérieurs ; mais enfin elle éclate par les cris réitérés de : *Vive le Saint-Père* ! le peuple les répéte à l'envie, et ces cris, qui partent du cœur accompagnent le Souverain Pontife jusqu'à l'église métropolitaine. Aux portes de la ville, la foule devint si grande que les mesures que nous avions prises pour ne pas abandonner sa voiture furent insuffisantes. Nous nous en séparâmes à regret. Ne nous semblait-il pas, nous disions-nous les uns aux autres, ainsi que les disciples d'Emmaüs, ne nous semblait-il pas que nos cœurs étaient brûlans lorsque nous étions auprès de lui ?

Cependant au milieu des acclamations du peuple du bruit du canon et du son des cloches, le Saint-Père parvient à la cathédrale. Monseigneur le cardinal archevêque de Lyon, à la tête de son clergé, le reçoit sur le parvis, et l'accompagne sous le dais jusqu'au pied de l'autel. Son Eminence donne la bénédiction du Saint Sacrement et conduit ensuite Sa Sainteté au palais archiépiscopal.

Une multitude innombrable, rassemblée sous la terrasse de ce palais, sur le pont qui joint les deux rives de la Saône et sur les quais, demandait la bénédiction. Le Saint-Père daigne se rendre aux

désirs de ce peuple qui ne sait plus comment exprimer sa foi ; les uns lèvent les mains au ciel, les autres applaudissent, d'autres forment des vœux pour que la divine providence accorde des jours heureux et prolongés à notre père commun, et tous bénissent le Seigneur qui nous visite dans sa miséricorde.

Le soir les édifices publics et beaucoup de maisons particulières furent illuminés.

Le lendemain mercredi, 17 avril, le Souverain Pontife célébra les Saints Mystères, l'affluence était extrême. Après la messe, le clergé et les fidelles (*sic*) furent admis au baisement des pieds. Plusieurs militaires et des jeunes gens de la garde d'honneur lyonnaise étaient de ce nombre ; on remarqua entre autres un sapeur, qui, posant sa hache et son bonnet, vint se précipiter aux pieds du Saint Père. On vit une foule de personne qui n'avaient pu recevoir la bénédiction du Pape, baiser le siège où il s'était reposé, le prie-Dieu où il s'était prosterné, et le tapis sur lequel il avait marché.

Son Eminence le Cardinal Archevêque et les autorités constituées de la ville exprimèrent au Saint-Père leur désir de lui procurer un des plus beaux spectacles qui existent dans la nature, celui des bords de la Saône jusqu'au dessus de l'Ile-Barbe, célèbre dans l'histoire ecclésiastique. Il voulut bien y consentir pour satisfaire à l'empressement du peuple toujours plus avide de jouir de sa présence.

Le Saint Père sortit de l'archevêché sur les trois

heures aprés midi, accompagné de toute sa suite dans les voitures impériales ; il fut conduit jusqu'au port Neuville, où l'attendait une gondole magnifiquement décorée et environnée de deux autres barques et de plusieurs batelets.

Les applaudissements et les acclamations unanimes qui avaient éclaté sans interruption sur la route, redoublèrent au moment où il entra dans la gondole. Les cardinaux, les principaux membres du clergé, les grands officiers de l'Empereur et les premiers magistrats de Lyon se placèrent auprès de Sa Sainteté. Ce fut une fête touchante et sainte que cette navigation ; les quais, les faubourgs étaient couverts d'un peuple triomphant et joyeux. Jésus-Christ montait quelquefois sur une barque pour faire entendre les paroles de vie qu'il annonçait au peuple : oh ! combien son Vicaire nous prêche éloquemment ! Avec quelle bonté il accueille les batelets qui passant tour à tour devant sa gondole, viennent demander sa bénédiction ! Tout à coup, par un mouvement spontané, chaque barque veut s'attacher à la barque de Pierre qui s'avance au milieu des transports des fidelles (*sic*). La musique, le bruit des boîtes, les cris mille fois répétés de *Vive le Saint Père* ! forment un concert ravissant.

Le ciel fut serein pendant une partie de la route ; il se couvrit ensuite d'épaisses nuées, et la pluie, qui paraissait devoir troubler cette fête, ne fit que lui donner un nouvel éclat. Insensible à l'intempérie de

l'air, aux tourbillons du vent, les fidelles (*sic*) des deux sexes n'en montrèrent que plus de foi et de désir d'être bénis par le vénérable pontife. Est-il rien de comparable à cette jouissance pure, intime et délicieuse du sentiment religieux, exprimé de mille manières diverses, toutes plus éloquentes les unes que les autres ! On voyait les jeunes personnes et les enfants sauter de joie, les mères offrir leurs nourrissons qui joignaient leurs petites mains, les ouvriers quitter leurs travaux, un peuple entier couvrir les deux rives les coteaux voisins et former un temple champêtre, immense, où il adressait au ciel les prières ardentes que l'amour et la reconnaissance lui inspiraient.

Au retour du Saint Père, un arc-en-ciel radieux se dressa dans les nuées ; ce signe de la réconciliation formait comme un arc de triomphe bien digne de l'ange de la paix, et semblait annoncer aux fidelles (*sic*) que Dieu ordonnait aux vents et à la pluie de respecter leurs saint empressement. La barque de Pierre est à la vue du port. Tous les mouvements d'une pieuse exaltation se réunissent, et s'il manque quelque chose au bonheur du peuple, c'est la faculté de pouvoir exprimer tout ce qu'il sent ; la barque est arrêtée, le bon père se trouve au milieu de ses enfants ; ils se précipitent sur son passage et accompagnent sa voiture jusqu'au palais archiépiscopal.

Sa Sainteté parut sur la terrasse du palais pour bénir la multitude rassemblée, qui faisait éclater dans dans toutes les circonstances les mêmes transports d'alégresse (*sic*) et de piété.

Le jeudi 18 avril le Souverain Pontife célébra les Saints Mystères dans l'église Métropolitaine et donna la communion à plus de douze cents fidelles (*sic*). On remarqua dans ce nombre plusieurs jeunes gens de la garde d'honneur ; un d'entre eux se trouvant en faction remit ses armes à tenir pendant qu'il participait au banquet sacré. Les hosties manquaient ; le Saint Père regretta qu'on n'en eût pas consacré davantage ; il parut désirer qu'un prêtre offrît le Saint sacrifice, ne voulant pas, ainsi que notre divin Sauveur, renvoyer à jeun tout ce peuple qui l'avait suivi ; mais Son Eminence Monseigneur le cardinal archevêque lui représenta qu'il était fort tard, et ce ne fut qu'avec peine, quoique extrêmement fatigué qu'il consentit à terminer cette auguste et touchante cérémonie.

A quatre heures du soir le pape se rendit avec le même cortège que la veille sur la place de Bellecour. La maison Henri était ornée comme au premier passage de Sa Sainteté ; les maisons, depuis l'hôtel de l'Europe jusqu'à la rue Saint Dominique, étaient tendues de tapisseries. Une foule immense remplissait la place ; ses ruines avaient disparu ; la religion devait tout embellir en ce jour, et les cent mille chrétiens, rassemblés sur les vastes débris du vandalisme, attestaient l'empire de cette religion naguère si persécutée. Les autorités civiles et militaires rivalisaient de respect et d'amour avec les simples fidèles La garde d'honneur lyonnaise était rangée en

ordre de bataille devant la maison qui possédait le Saint Père. Bientôt le chef de l'Eglise, revêtu des habits pontificaux paraît sur le balcon.

A son aspect des applaudissements bruyans et prolongés se font entendre ; il accorde à la multitude sa bénédiction solennelle qu'il donne à Rome le jour de Saint Pierre, avec indulgence plénière ; ce qui fut annoncé en latin par un prélat de sa suite, et en français par un de nos grands vicaires.

Le Souverain Pontife bénit ensuite les drapeaux de la garde d'honneur ; et de nouvelles acclamations interrompirent le silence religieux que demandait cette imposante cérémonie.

Le Saint Père honora de sa visite l'hospice de la Charité et celui de l'Hôtel-Dieu ; il donna dans ces deux maisons des marques de cette touchante bonté qui le caractérise ; et avant de retourner à son palais, il vint bénir l'église du Petit-Collège qui a été donné aux Frères des Ecoles chrétiennes.

Le vendredi, 19 avril, sera à jamais mémorable pour le diocèse et particulièrement pour la ville de Lyon par le rétablissement du culte de la sainte Vierge dans l'église que la piété de nos pères lui consacra sur la colline de Fourvières. Son Eminence Monseigneur le Cardinal Archevêque semblait avoir épuisé tous les moyens qui pouvaient lui faire espérer de rendre cette église à la dévotion des fidelles (*sic*). Les obstacles s'étaient continuellement succédé jusqu'alors; la Providence l'avait sans doute aussi permis afin que

le Souverain Pontife vînt sanctifier par sa présence un temple autrefois si fréquenté et y attacher par d'abondantes bénédictions de nouveaux privilèges spirituels.

Le Pape s'y est rendu dans les voitures impériales en passant par les faubourgs de Vaise et de Saint Just, ce qui a procuré aux fidelles (*sic*) de ces faubourgs le bonheur de le voir et de participer aux bienfaits de sa bénédiction apostolique.

A la porte de l'église, le Souverain Pontife fut reçu sous le dais par quatre chanoines de la cathédrale, et accompagné ainsi jusqu'à son prie-Dieu placé devant l'autel. Il implora sans doute le secours de cette Vierge auguste, que l'on y honore depuis tant de siècles, et dont la puissante protection s'est manifestée en diverses circonstances par des miracles authentiques. Il célébra la sainte messe et donna la communion à un vénérable prêtre qui, privé de la vue, ne peut plus offrir lui-même le saint sacrifice. Quelques autres personnes participèrent à la même faveur.

Pendant l'action de grâce de Sa Sainteté, un des vicaires généraux a dit la messe. Ensuite on a chanté les litanies de la Sainte Vierge. Ce temple fermé aux catholiques depuis quinze ans retentissait enfin des louanges de la mère de Dieu ; c'était en présence du chef suprême de l'Eglise, que les serviteurs de Marie unissaient leurs voix et leurs transports.

Après la cérémonie, le Saint Père fut porté par deux prêtres, MM. Caille frères, dans leur domicile peu distant de l'église, et où ils avaient tout disposé pour le recevoir. Sa Sainteté aurait préféré se rendre à pied chez eux ; mais elle ne voulut pas refuser à ces dignes prêtres la satisfaction qu'ils ambitionnaient.

Sur une terrasse dont la vue découvre toute la ville et s'étend jusqu'aux Alpes, était réuni un nombre considérable de fidelles. On y avait placé un dais et une bannière flottante pour annoncer au loin la présence du Souverain-Pontife. Bientôt il s'avance au milieu des acclamations unanimes. Le bruit d'une salve d'artillerie et le son des cloches font retentir les airs. Sa Sainteté, dans un profond recueillement, les mains élevées au ciel, semble par l'ardeur de sa prière ouvrir tous les trésors des grâces divines et les répandre sur une ville si invariablement attachée à la foi catholique.

M. Caille aîné, instituteur, présenta ensuite ses élèves au Saint-Père ; l'un d'eux, pénétré de la plus vive émotion, se jeta à ses pieds, et s'efforçant de le complimenter au nom de ses condisciples, laisse échapper à travers de douces larmes quelques expressions d'amour filial ; « Cher enfant, relevez-vous, lui dit avec bonté le vicaire de Jésus-Christ, » et il lui prodigue aussitôt les affectueuses caresses qu'il réserve à la candeur du premier âge.

Le Saint-Père est descendu en se promenant jusqu'à

l'Antiquaille, où s'étaient arrêtéesses voitures. Le local de l'Antiquaille, autrefois monastère de la Visitation est aujourd'hui un hospice de charité. Le peuple à genoux sur les côtés du chemin invoquait les miséricordes du Seigneur et recevait avec une humilité profonde la bénédiction de son premier ministre. Les uns enlevaient les cailloux qui se trouvaient sur son passage, les autres baisaient les bords de son vêtement, les traces de ses pas ; tous lui témoignaient la plus tendre vénération et il les accueillait tous avec cette effusion de charité qui lui est si naturelle.

Sur la prière que lui en ont faite les administrateurs de l'Hospice, le Saint-Père est entré dans la chapelle et y a reçu la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par Son Eminence Monseigneur le Cardinal-Archevêque. Sa Sainteté a aussi béni cette maison et visité le cachot où fut enfermé saint Pothin avant son martyre.

Au retour de ce pèlerinage, le Pape s'est rendu au Conservatoire des Arts, dans le bâtiment de Saint-Pierre. La Commission administrative de cet établissement après avoir offert à ses regards les produits de l'industrie lyonnaise, l'a conduit dans l'atelier du Conservatoire où le mécanisme de la fabrication des étoffes lui a été démontré. Le Saint Père est venu ensuite honorer de sa présence la maison d'éducation dirigée par Mme Cosway, où se trouvait le duc de Braschy, neveu du vénérable Pie VI.

Quatre enfants portant des corbeilles se sont pré-

sentées au-devant des pas du Souverain Pontife, parsemant de fleurs son chemin et les marches du trône où il a pris sa place. Les jeunes élèves de M[me] Cosway lui ont offert des palmes, des guirlandes de verdure, emblêmes riants du triomphe et des délices de la religion. L'une d'elle a récité en langue italienne l'Evangile du Bon-Pasteur ; l'application heureuse de ces paroles : *« Je suis le bon Pasteur, je connais mes brebiset mes brebis me connaissent ; elles écoutent ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur,* » a excité le plus vif attendrissement. Tous les yeux étaient fixés sur le visage auguste du pontife, rayonnant d'une joie céleste. Il a imposé les mains avec l'affection d'un père sur la tête des innocentes créatures prosternées à ses pieds.

Les témoins de cette scène ravissante, pleins d'une douce émotion, sont venus, tour à tour se jeter aux genoux du Saint-Père. Cette visite pastorale s'est terminée par la bénédiction apostolique, que Sa Sainteté a donnée, sous un dais élevé à l'une des croisées de l'édifice, au peuple rassemblé sur la place des Terreaux.

Rentré dans le palais archiépiscopal, le Souverain-Pontife eut la bonté, comme les jours précédents d'admettre un grand nombre de personnes à son audience.

Sur les sept heures, le peuple sachant que le jour du départ de Sa Sainteté était fixé au lendemain, se porte sous ses fenêtres, L'expression des regrets

succéde à celle de l'allégresse (*sic*) ; des enfants affligés vont être séparés de leur bon père ; ils viennent pour la dernière fois lui demander sa bénédiction ; ils se précipitent à ses genoux, ils lui tendent les bras : « Adieu, notre père, s'écrient-ils, vous allez donc nous quitter ! adieu, adieu, très Saint-Père ! » et les larmes coulent de tous les yeux. Le Souverain Pontife, vivement touché de ces élans du cœur si vrais et si empressés, s'incline affectueusement vers la multitude : « Adieu, mes enfants, » s'écrie-t-il à son tour, et en répandant de continuelles bénédictions, il répète avec une émotion profonde : « Adieu, adieu, mes enfants. »

Le lendemain, samedi 20 novembre, le Pape dit la sainte messe à quatre heures, dans la chapelle de l'Archevêché, en présence de Son Eminence et de quelques ecclésiastiques. Après l'action de grâces, Monseigneur l'Archevêque se jeta aux genoux du Saint-Père et le supplia de lui donner sa bénédiction pour lui et pour ses diocésains. Le vénérable Pontife la lui accorde, le relève, l'embrasse, et lui témoigne la vive satisfaction qu'il a éprouvée en voyant combien la foi est encore pure, agissante, dans la ville des Irénée et des Pothin. Celui à qui nous devions le bonheur inappréciable d'avoir pu jouir aussi pleinement de la présence du chef de l'Eglise, notre digne Prélat eut toute l'amertume de cette douloureuse séparation. Il l'accompagne jusqu'à sa voiture, mais avant d'y arriver, Sa Sainteté trouve sur son passage un grand nombre de personnes qui s'étaient rassem-

blées dès le point du jour, pour recevoir les dernières bénédictions du vicaire de Jésus-Christ. Cette scène fut une des plus touchantes. Ceux qui y ont participé en garderont un souvenir ineffaçable. Le moment du départ ne peut plus être différé. Déjà le Saint-Père est dans sa voiture ; la tristesse, l'abattement s'emparent de tous les cœurs ; le cardinal Fesch paraît plongé dans une profonde rêverie ; il ne peut détacher ses yeux de cette voiture qui emporte loin de lui, loin de nous, le premier des Pasteurs. La grosse cloche de l'église métropolitaine et le canon de l'Arsenal annoncent que Pie VII quitte nos murs.

Le pieux empressement des Lyonnais à se procurer des objets bénits par Sa Sainteté a été si grand qu'on a évalué à plus de trente mille le nombre des chapelets, croix ou médailles qui lui ont été présentés pour recevoir sa bénédiction. Au moment même de son départ, dans la cour de l'Archevêché et sur le pont de la Guillotière on a vu des jeunes gens implorer encore cette faveur. Le Saint-Père a eu la bonté de baisser plusieurs fois les glaces de sa voiture pour bénir ce qui était offert à ses regards...... »

18 février 1805.

29 PLUVIOSE, AN XIII

On introduit au sein du Corps législatif, MM. les Conseillers d'Etat Ségur et Miot, chargés de présen-

ter au nom de Sa Majesté un projet de loi relatif à la reconstruction de la place Bonaparte (ci-devant Bellecour), à Lyon. M. Ségur, rapporteur, soutient ce projet de loi. Voici quelques passages de son discours : »

Le premier Consul, revenant en France victorieux et triomphant, arrêta tristement ses regards sur les ruines qui couvraient le sol de Lyon. Le génie réparateur, qui voulut, qui devait rendre si promptement à la France le repos, la richesse, la puissance et la gloire, vit avec douleur cette cité, jadis si florissante, et qui rendait toute l'Europe tributaire de son industrie, faible, pauvre, déserte, n'offrant d'autres vestiges de sa grandeur passée que l'étendue vaste et silencieuse de ses débris.

Il résolut dès lors de faire disparaître les traces honteuses de ces temps de discorde et de délire, où des Français égarés avaient fait plus de maux à la France, que nos ennemis mêmes ne pouvaient lui en souhaiter. Il parla, il promit. La pensée, les paroles d'un tel homme sont fécondes. Elles firent renaître à l'instant l'espérance et l'activité, et Lyon, avant qu'on eût posé la première pierre de sa réédification, sembla déjà jouir de ses ateliers relevés et de ses monuments reconstruits. La confiance des Lyonnais était juste, elle ne fut pas, elle ne sera point trompée....

Le gouvernement proposa, et vous sanctionnâtes des lois particulières pour seconder l'activité des Lyonnais, et pour rendre à leur intéressante et mal-

heureuse ville son ancienne prospérité et son premier éclat. La confiance, le crédit, les capitaux, versés progressivement par l'industrie dans le commerce, pouvaient bien lui rendre promptement quelque vie, mais pour rebâtir tout ce qu'avait détruit la barbarie, pour relever un palais, que le canon de la guerre civile avait renversé, pour reconstruire les beaux édifices de la place Bellecour, dont les décombres présentent aujourd'hui un spectacle si douloureux, il fallait du temps, de grands efforts, beaucoup de sacrifices et d'encouragements......

On accorda 400,000 francs aux propriétaires des maisons de cette place, qui bâtiraient en se conformant au plan alors adopté, et on les exempta pour quinze ans de toute imposition, pourvu que leurs édifices fussent élevés de cinq mètres pendant la première année...

Malgré ces encouragements, l'espoir qu'on avait conçu ne s'est point jusqu'à présent réalisé. Le commerce des Lyonnais se relève, mais les ruines de Bellecour affligent toujours leurs regards.

Vos intentions cependant doivent être remplies, ce vœu des habitants doit être exaucé, et l'Empereur doit achever ce que le premier consul a commencé.

On a, par son ordre, examiné avec le plus grand soin, la nature, la force des obstacles qui s'opposent à la réédification si nécessaire. Le préfet du Rhône, le Conseil municipal de Lyon, ont donné à cet égard toutes les lumières qu'on devait attendre d'eux. Il faut de nouveaux sacrifices...

Sa Majesté nous a chargés de vous proposer un projet de loi, dont les dispositions doivent rétablir la balance entre les dépenses des constructions à faire et les dédommagements éloignés que ces propriétaires doivent en attendre.

PROJET DE LOI

Article premier. — L'exemption de la contribution foncière pendant quinze annéees, à compter de l'an X, accordée par la loi du 7 nivôse an IX aux propriétaires actuels des maisons de la place Bellecour, actuellement Bonaparte à Lyon, est étendu aux termes de 25 années à compter du 1er vendémiaire an X à la charge de se conformer pour la reconstruction des façades au plan adopté par le gouvernement.

Art. 2. — Indépendamment du secours de 400,000 francs, accordé aux propriétaires des maisons par arrêté du 23 germinal an X, il leur sera rétabli un nouveau secours de 400,000 francs, payable par annuités égales de 40,000 francs chacune. Cette somme sera prise sur le produit des octrois et autres revenus de la ville de Lyon.

Art. 3. — Il sera dressé, d'après le plan adopté par le gouvernement, un devis du prix des façades et de ce qu'il en doit coûter à chacun des dits propriétaires des maisons de la place Bonaparte, pour sa part dans la construction générale.

Art. 4. — Le secours de 400,000 francs porté à

l'article 2 sera réparti entre les propriétaires dans la proportion indiquée par le devis estimatif des façades.

Art. 5. — Pour y avoir droit, les propriétaires seront tenus de commencer leurs constructions en l'an XIII et de les continuer sans interruption en se conformant au plan adopté.

Art. 6. — L'emplacement sur le bord de la Saône, servant ci-devant à l'arsenal de Lyon, avec ses dépendances et bâtiments, tel qu'il se comporte actuellement est concédé à la ville de Lyon à la charge de verser au trésor public dans le cours des années XIII et XIV, une somme de 40,000 francs, qui sera employée aux réparations et distributions à faire aux bâtiments des dames de Sainte Claire, servant actuellement d'arsenal à la ville de Lyon.

L'orateur annonce que Sa Majesté a fixé au 7 ventôse la discussion de ce projet de loi.

Octobre 1806

Les pièces qui suivent se rapportent à une curieuse conspiration tendant au renversement de l'Empire et au rétablissement d'une république jacobine. Cette tentative étouffée, semble-t-il, avant tout commencement d'exécution, paraît avoir échappé aux historiens.

Les pièces que nous publions et qui s'y rapportent sont indiquées dans le catalogue de la bibliothèque Coste, mais n'ont pas passé dans la bibliothèque de la ville de Lyon, où je n'ai pu les retrouver.

Liberté (1) Egalité.

PROCLAMATION

Le Comité de surveillance extraordinaire à tous les Français.

Citoyens,

Le peuple français, à la hauteur de la Révolution, venant de reconquérir ses droits *par la mort du tyran usurpateur et de sa descendance,*

Est proclamé peuple souverain.

Jouets depuis douze ans, citoyens, de toutes les passions d'une poignée d'intrigans, auxquels vous aviez accordé vos suffrages et délégué vos pouvoirs, qui, à la face de l'Eternel, avaient prêté le serment sacré d'être fidelles (*sic*) à la chose publique, et qui, presque tous, l'ont abandonnée, vous êtes donc devenus

(1) Entre les mots Liberté et Egalité se trouve dans la proclamation imprimée une vignette dont voici la description : La Raison sous les traits d'une femme nue et entourée de rayons, est suspendue dans les airs avec le mot *Raison* au-dessus de sa tête et un œil au-dessus de ce mot. A sa gauche, et dans les airs également, un génie ailé sonne de la trompette d'une main, et de l'autre tient une palme. Aux pieds de la *Raison*, et à sa droite, trois femmes vêtues : la première, casquée, tient une pique surmontée du bonnet phrygien, un animal qui paraît être un chien est debout à ses pieds ; la seconde tête nue, porte un niveau avec l'inscription *droits de l'homme* ; la troisième, tête nue également, porte d'une main une épée, de l'autre une balance. Immédiatement au-dessous de la *Raison* un trophée composé de drapeaux, d'une hache, d'une baïonnette, d'un canon, aux pieds duquel trois petits génies, l'un couché, l'autre s'appuyant sur un globe, le troisième debout, tenant suspendues les lettres R. F. entrelacées ; enfin à la gauche, et au-dessous de la *Raison*, une femme, vêtue et tête nue, montre de la main droite une pyramide quadrangulaire portant cette inscription : « Aux mânes des défenseurs de la patrie, morts au champ d'honneur en combattant pour l'indépendance de leur pays.» Aux pieds de cette pyramide se tiennent l'*Histoire* qui écrit et le *Temps*, tous deux ailés.

les innocentes victimes de tous les crimes de cette horde de brigands.

Ce n'est, citoyens, qu'au *Comité de surveillance extraordinaire* à qui vous devez la rupture de vos fers; c'est lui qui toujours, l'ami comme le protecteur du peuple, et à la portée d'observer toutes les factions du gouvernement, a tenu, au travers de la poursuite et de la persécution, des séances clandestines, pour vous faire jouir d'une liberté, que vous avez achetée par tant de sacrifices.

Oui, citoyens, c'est ce même *Comité* qui, infatigable dans ses travaux orageux, vient de vous arracher de votre cruelle servitude en ensevelissant dans le tombeau de l'oubli *le tyran usurpateur ainsi que sa descendance.*

Ce monstre, dis-je, insatiable des sueurs, corps, biens et sang des Français, voulait vous plonger dans une inquisition à l'instar de celle de la Chine, où l'Empereur, par le faix des subsides, a envahi toutes possessions, et où le particulier ne jouit d'aucune propriété.

C'en est fait, citoyens, gravez à jamais dans vos cœurs les traits infâmes *que cet antropophage* (*sic*) *et vos parjures législateurs* ont faits au peuple français; que vos malheurs passés vous retracent donc qu'il est plus facile de fonder un gouvernement républicain sur les bases inébranlables de la liberté et de l'égalité qu'à un monarque de n'être pas despote et tyran.

Que tant de forfaits qui se sont passés sous vos

yeux vous servent pour toujours d'exemple, et que vos vertus enfin surpassent leurs crimes, en vous rappelant néanmoins que les trois quarts et plus des représentans, que vous aviez nommés pour soutenir vos droits à la législature, étaient homme de loi et tous ennemis du peuple; lesquels, ayant été conservés par ce gouvernement impérial pour vous dicter des lois, vous ont assaillis de lois concussionnaires ; qu'à cet effet, cette caste d'hommes, dont le nom seul fait frémir la nature, doit être à perpétuité bannie de la société et vouée à l'exécration publique.

Qu'enfin votre bonheur futur ne dépend uniquement que de votre souveraineté, ainsi que du choix que vous saurez faire de vos commettants pour la maintenir, sans oublier que, lorsque les lois sont indignes et cruelles, les hommes sont au-dessus d'elles, et que le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, c'est d'en faire.

En conséquence des objets ci-dessus relatés, le *peuple français* ne voulant à l'avenir reconnaître pour puissance que sa seule souveraineté, *abjure l'Empire, ainsi que toute forme d'aristocratie, et se proclame maître absolu.*

Le peuple souverain enjoint aux sénateurs de rester à leur poste, que nul d'eux ne pourra *sous peine de mort* l'abandonner, que son remplacement ne soit effectué, et que, solidairement, ils répondront sur leur tête de tout événement quelconque qui pourrait survenir jusqu'à la clôture de leurs remplacemens.

Le peuple souverain s'occupera sur le champ de la réinstallation des Sociétés populaires dans chaque département; les Membres, servant à compléter le remplacement des Sénateurs, seront pris dans l'une des dites Sociétés départementales à ce destinées, et ne pourront être admis pour remplaçants, que ceux, qui, dégagés de toute intrigue et cabale, auront obtenu les suffrages des trois quarts des membres de la Société désignée. Le peuple souverain produira sur les cahiers des remplaçans leur marche, leur conduite et la limite de leurs pouvoirs.

Le peuple souverain, voulant conserver la religion de ses pères et une bonne harmonie avec Sa Sainteté Pie VII, déclare ne déroger en rien des articles du Concordat concernant le culte et maintenir la religion dans toute sa splendeur.

La présente proclamation sera publiée et affichée dans tous les lieux accoutumés de chaque département.

(Ici le sceau du Comité, de forme ovale, représentant un œil entouré de rayons, avec un coq au-dessous, et la légende suivante : *Comité de surveillance extraordinaire*)

PINASSEAU, BRUNET,
LAROQUE

De l'imprimerie du Comité de surveillance extraordinaire, au vieux Louvre à Paris.

Post scriptum à la circulaire adressée à Plantier (Pierre Jeanne), nommé commissaire du gouvernement près les départements méridionaux.

Pour que vous vous conformiez ponctuellement, citoyens, aux ordres qui vous sont prescrits par le Comité de surveillance extraordinaire, il vous prévient qu'il a divisé la France en quatre parties, et qu'il n'a nommé que quatre commissaires chefs, pour la gestion d'icelles, dont vous faites nombre; mais qu'il délègue à chacun de vous tous les pouvoirs nécessaires pour vous adapter les sujets les plus propres à l'expédition de laquelle vous êtes chargés, en vous observant néanmoins que vos suppléants ne correspondront qu'avec vous, et vous seul avec le Comité.

Vous êtes, en outre prévenu, citoyen, que depuis le 18 mars 1314 le Midi de la France a pris son origine par Paris et se termine à Toulon, mais qu'ayant voulu former un centre pour la partie méridionale comme pour les autres parties, les départements de Saône-et-Loire vous sont désignés pour point initial et central, c'est-à-dire que vous devez commencer vos opérations par Roanne et Mâcon. Cette expédition terminée, vous nommerez autant de suppléants que le besoin l'exigera, auxquels vous donnerez des ordres pour se croiser de droit, de gauche et de centre, en dirigeant leurs pas à la fois et sur Paris et sur Toulon, ne mettant point à l'écart de suivre exactement les villes où chaque petit paquet doit parvenir. Pour vous mettre à l'abri, citoyen, de commettre des erreurs dans la mise en exécution de ce grand œuvre, le Comité a jugé indispensable l'indication de chaque ville qui doit servir de base à vos

opérations. A cet effet, vous ferez toute diligence, pour que le coup soit porté dans la nuit du 13 au 14 octobre 1806, jours déterminés pour l'ensemble des quatre parties agissantes par un seul et même organe.

Vous êtes en outre prévenu, citoyen, que les secrétaires mis en place par le gouvernement doivent subir le même sort que leurs supérieurs, et si vous trouvez que dans cette précipitation momentanée le Comité a fait quelque oubli sur telle ou telle partie quelle qu'elle puisse être, vous êtes autorisé de tous nos pouvoirs à suppléer à notre défaut.

Salut et fraternité. (Et avons apposé notre cachet de cire rouge).

PINASSEAU, BRUNET, LAROQUE, *Ici est le cachet. Il fait défaut.*

Le Comité de surveillance extraordinaire.

Au citoyen...... nommé commissaire du gouvernement près des départements méridionaux.

Vous êtes prévenu, citoyen, par un courrier extraordinaire que tout est changé de face ; que le peuple français, à la hauteur de la Révolution, vient, en reconquérant sa liberté, de reprendre ses droits primitifs et que le fantôme d'Empereur, ainsi que sa descendance, ne sont plus ;

Qu'en conséquence de ce, le peuple trop longtemps abusé, n'ayant voulu reconnaître pour puissance

suprême que sa seule souveraineté, a été proclamé *Peuple souverain et maître absolu* ;

Que sous le plus bref délai, il vous est ordonné de vous assurer des ci-après dénommés, savoir :

1° De tout représentant resté en fonctions après le 9 thermidor an 2 ;

2° De tout général commandant chaque département ;

3° De tout préfet :

4° Du commandant en chef de la gendarmerie ;

5° Du maire et adjoint ;

6° Du trésorier et de sa caisse ;

7° De la caisse du timbre, droits d'enregistrement et droits réunîs.

8° Indistinctement de toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires ; de la personne de tout individu tel qu'il puisse être, si vous le jugez nécessaire.

Nota. Vous devez, citoyens, prendre vos mesures et précautions, pour que cette arrestation soit effectuée sous le plus bref délai.

Nous comptons sur votre activité, surveillance, zèle et prudence, (qualités qui ne sont dues qu'à un vrai républicain) de même que du choix que vous ferez de vos assistans à cette expédition, qui doit être dégagée de toute voie de fait, de fiel, de ressentiment, de haine et de vengeance, laissant à la sagesse des lois, la punition du coupable, s'il en existe.

Le sceau du Comité. Pinasseau, Brunet, Laroque,

MODE D'ARRESTATION

L'arrestation de tout individu, quel qu'il puisse être, doit être mise en exécution dans la forme suivante :

Citoyens, j'ai l'honneur de vous prévenir que tout en France est changé de face, que l'empereur et toute sa descendance ne sont plus ; que le peuple français à la hauteur de la révolution vient de reconquérir ses droits, qu'en conséquence de ce, il a été proclamé *Peuple souverain et maître absolu*, et qu'en ma qualité de commissaire du gouvernement près les départements méridionaux, j'ai des ordres pour m'assurer de votre personne, qui, jusqu'à nouvel ordre, doit rester sous la surveillance de la puissance suprême du peuple.

Il vous est enjoint de réinstaller provisoirement les membres des départements dont vous êtes chargé ainsi que ceux des municipalités.

Il vous est aussi enjoint de réorganiser les gardes nationales sous le plus bref délai.

En outre, vous êtes autorisé pour la célérité de cette expédition, à faire le choix d'autant de suppléans que vous pourrez avoir besoin, auxquels vous déléguerez des pouvoirs analogues à cette circonstance, en y apposant le sceau du Comité qui vous a été confié.

NOTA. Le gouvernement actuel voulant éteindre tous les usages tyranniques qui ont existés (*sic*) depuis

le 9 thermidor, pour y substituer de nouveaux termes analogues à la circonstance présente et à la souveraineté du peuple, vous prévient qu'à l'avenir, on dira : Au nom du peuple souverain, je dois m'assurer de votre personne, au lieu de : Au nom de la loi je vous arrête.

Force à la puissance suprême du peuple souverain au lieu de : force à la loi.

Agent national, au lieu de : maire ;

Officier municipal, au lieu d'adjoint.

Le Comité de surveillance extraordinaire an citoyen Plantier (Pierre Jeanne).

Passy, ce 3 octobre 1806.

Depuis la dernière correspondance que nous avons eue, citoyens, nous avons été contraints à suspendre pour un moment les vastes projets, que nous ne pouvions mettre à exécution sans une circonstance favorable. Cette heure fortunée est donc enfin arrivée.

A cet effet, le Comité vous prévient par cette lettre d'avis, que, sous peu, vous recevrez un paquet par un courrier extraordinaire, lequel paquet ne pourra être ouvert par vous qu'au sommet de la montagne de Tarare, et c'est de là que vous verrez l'ordre de la marche que vous avez à tenir.

Salut et fraternité,

Pinasseau, Brunet et Laroque.

Lettre de Passy, du 8 octobre 1806,

Premier mot : Le Comité de surveillance extraordinaire vous observe, citoyens, que s'il a pris une marche lointaine, etc.....

..... Par le refus et la punition à infliger comme mauvais citoyens.

Le Comité, citoyens, se repose sur votre activité, zèle et prudence.

Salut et fraternité,

PINASSEAU, BRUNET et LAROQUE.

Derniers mots.

Copie de la lettre trouvée sur les gens arrêtés à Saint-Symphorien-de-Lay.

Passy, 6 octobre 1806.

Le Comité de surveillance extraordinaire vous observe, citoyens, que s'il a pris une marche lointaine il ne l'a fait que parce que nos frères ont trop souvent été les innocentes victimes des diverses conspirations qui ont eu lieu à Paris, et qui toutes ont été infructueuses, tant pour la forte escorte du tyran, que par la multiplicité des agents de police, soudoyés pour pénétrer toute tentative contre le gouvernement.

Qu'à cet effet, le Comité, voulant s'édifier sur la conduite que tiendra la ville de Lyon, lorsqu'elle se

verra environnée des amis de la liberté, il a donc jugé nécessaire de vous faire parvenir le paquet par un courrier extraordinaire ; mais que ce paquet ne sera ouvert qu'au sommet de la montagne de Tarare, pour être mis à exécution dans sa forme et teneur.

D'après l'ouverture dudit paquet, vous prêterez et ferez prêter le serment, qui, la main droite levée vers le ciel, doit être conçu en ces termes :

Je jure à la face de l'Eternel de ne jamais trahir ni déceler mon parti républicain, de vivre à jamais libre, et de mourir plutôt que de laisser jamais porter aucune atteinte à mon indépendanee.

Le serment prêté conjointement, vous porterez vos pas sur Roanne, tant pour l'interuption (*sic*) de la correspondance, que pour vous emparer des fusils qui sont dans cette fabrique d'armes, afin de pouvoir armer nos frères, qui participeront à toutes vos opérations, et pour cet effet, vous déléguerez autant de pouvoirs qu'il sera nécessaire à ceux que vous en ugerez dignes.

Vous êtes en outre, invités citoyens, à prendre en grande considération les nommés Janson et Berchoux de Saint-Symphorien-de-Lay, comme hommes incorruptibles et toujours estimés du Comité, sur lesquels vous pouvez compter et leur déléguer des pouvoirs dignes d'eux.

Vous observant toutefois, citoyens, qu'un particulier quelconque, auquel vous trouverez des qualités

pour faire valoir les pouvoirs que vous serez susceptibles de lui donner, qui se refusera à les accepter, vous êtes invité à en faire une liste que vous ferez passer au Comité de surveillance, qui vous désignera la peine encourue par le refus, et la punition à infliger comme mauvais citoyen.

Le Comité se repose, citoyens, sur votre activité, zèle et prudence.

Salut et fraternité.

PINASSEAU, BRUNET et LAROQUE.

Ce jourd'hui douze octobre, mil huit cent six, par-devant nous, maire de la ville de Lyon, et en présence de M. le commissaire général de police de ladite ville, d'après les informations parvenues à la mairie relativement à une conspiration contre le gouvernement, et ensuite de l'arrestation de plusieurs individus, a été amenée une femme, que nous avons interrogée, ainsi qu'il suit :

D. Quels sont vos nom, prénoms, âge, lieu de naissance, profession et domicile ?

R. Jeanne-Marie Gayet, femme Chazot, âgée de 53 ans, native de Lyon, fabriquante de bas, demeurant à Lyon, place de l'Hôpital, n° 53.

D. Où est actuellement votre mari ?

R. Je ne le sais pas.

D. Combien y a-t-il de temps qu'il a quitté votre domicile ?

R. Depuis mercredi dernier, entre trois et quatre heures après-midi.

D. Ne vous a-t-il pas dit son départ et le lieu où il allait ?

R. Il m'a dit qu'il allait à Collonges, chez M. Richard, instituteur, avec lequel il est parti, et comme il y allait souvent, je ne lui ai pas demandé s'il avait un motif particulier.

D. Savez-vous quels sont les motifs des fréquentes visites, que votre mari faisait au sieur Richard, à Collonges ?

R. Je n'en connais point d'autre que ceux de l'amitié.

D. N'alliez-vous pas aussi vous-même très souvent chez le sieur Richard à Collonges.

R. Oui, j'y allais assez souvent, et j'y suis encore allée dimanche dernier.

D. A la compagnie de qui y êtes-vous allée ?

R. A la compagnie d'une petite fille, ma filleule, qui demeure chez nous. Nous sommes parties le matin et revenues le soir du même jour.

D. Quelles sont les personnes qui étaient chez le sieur Richard dans la journée de dimanche dernier ?

R. Il n'y avait personne d'étranger à nos maisons que la veuve Collet et un nommé Augereau, ainsi que mon mari et moi.

D. Vous connaissiez le nommé Augereau avant la rencontre que vous en avez faite chez le sieur Richard ?

R. Je le connaissais seulement pour l'avoir vu venir deux ou trois fois chez nous voir mon mari, mais je ne sais pas d'où mon mari le connaît.

D. Sur quel objet roula la conversation entre les sieurs Richard, Augereau et votre mari, dimanche dernier à Collonges ?

R. La conversation ne roula que sur des choses indifférentes, et notamment sur la maladie d'un enfant, qui est chez le sieur Richard.

D. Votre mari et vous ne fréquentiez-vous pas aussi les sieurs Renard et Gutelle à Collonges, ainsi que le sieur Gerboulet, qui demeure chez Richard ?

R. Je ne connais pas du tout les deux premiers. mais je connais depuis longtemps le sieur Gerboulet.

D. Avez-vous quelques liaisons d'affaire ou d'intérêt avec le sieur Gerboulet ?

R. Nous n'avons point d'autres liaisons que celles de l'amitié ; c'est sa petite fille qui est allée dimanche avec moi à Collonges. J'en prends soin, parce qu'elle est la filleule de mon mari.

D. Quelles sont les occupations ordinaires du sieur Gi boulet ?

R. Il était autrefois ouvrier en soye, et maintenant il donne des leçons d'écriture et de lecture dans la classe du sieur Richard.

D. Connaissez-vous le sieur Bontemps, graveur, demeurant rue du Charbon Blanc dans l'allée du corroyeur?

R. Je le connais pour l'avoir vu une ou deux fois venir chez nous pour parler à mon mari.

D. Votre mari ne l'a-t-il pas quelquefois occupé d'objets relatifs à son art ?

R. Je suis très sûre que mon mari ne l'a jamais occupé.

D. Savez-vous au moins quels étaient les motifs des visites que le sieur Bontemps rendait à votre mari ?

R. Tout ce que je me suis aperçue, (*sic*) c'est qu'ils parlaient des journaux, mais mon mari n'a aucune liaison particulière avec lui.

D. Connaissez-vous la veuve Colliet, demeurant à Collonges ?

R. Oui, je la connais depuis longtemps. Son mari était un bon propriétaire, mais tous ses biens ont été vendus, c'est actuellement une pauvre femme.

D. Quels sont vos liaisons avec elle ?

R. Aucune, si ce n'est qu'elle vient quelquefois nous voir et nous apporter des fruits.

D. Connaissez-vous la demoiselle Ruffard ?

R. Non, je ne l'ai jamais vue, mais j'ai été informée par mon mari, qu'elle était venue lundi dernier dans notre domicile pendant mon absence, et qu'elle avait montré à mon mari une lettre qu'elle venait de recevoir de son père, qui est vinaigrier à Mâcon.

D. Savez-vous ce que contenait cette lettre ?

R. Non, mon mari ne me l'a pas dit.

D. Savez-vous où demeure la fille Ruffard ?

R. Non, je l'ignore.

D. Pourquoi votre mari avait-il emporté dans ce petit voyage qu'il vient de faire son ancienne écharpe d'officier municipal ?

R. Je ne le sais pas, et n'en ai pas eu connaissance.

D. Vous savez pourtant qu'il avait conservé cette écharpe et où il la tenait ?

R. Je sais qu'il la tenait dans un tiroir de l'armoire où je l'ai vue plusieurs fois.

D. N'en avait-il pas plusieurs ?

R. Je ne lui en ai vu qu'une.

D. Qu'est-ce que c'était que les diverses écharpes que votre mari avait emportées à Collonges ?

R. Je n'en sais rien, mais je répète que je ne lui en ai vu qu'une.

D. Connaissez-vous le sieur Bellecour ?

R. Non, je ne connais personne de ce nom.

D. Cependant d'après les papiers trouvés dans votre domicile il paraît que cet homme était en correspondance avec votre mari, et qu'il en a même reçu depuis peu une lettre de Valence ?

R. Mon mari ne me fait pas voir ses lettres, je ne connais personne de Valence que M. Augereau.

D. Le sieur Augereau est-il allé à Valence depuis peu, et ne serait-ce pas lui qui aurait écrit à votre mari sous le nom de Bellecour ?

R. Je ne sais pas.

D. Savez-vous où est actuellement le sieur Augereau ?

R. Je ne le sais pas plus que là où est mon mari, dont je n'ai pas de nouvelles depuis vendredi dernier.

Plus n'a été interrogée,

Lecture a été faite du présent interrogatoire a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous le jours et an susdits.

A Monsieur le préfet du département du Rhône,

Lyon, le 20 octobre 1806.

Monsieur le préfet,

Après avoir donné les ordres d'urgence qu'exigeait la lettre que je reçus à trois heures du matin, dans la nuit du 10 au 11 courant par un courrier extraordinaire, je m'empressai de vous rendre compte de l'avis que me donnait par ce courrier M. le Juge de paix de l'arrondissement de Saint-Symphorien-de-Laye, département de la Loire, de l'arrestation qui venait d'être faite dans sa commune de plusieurs individus porteurs d'une quantité considérable de placards et autres imprimés, relatifs à une conspiration contre Sa Majesté l'Empereur et le gouvernement.

Quoique depuis lors, je vous aie toujours instruit des faits successifs de la marche de cette affaire, quoique les mesures que j'ai cru devoir prendre, aient toutes été concertées avec vous, je ne dois pas

moins en rassembler toutes les circonstances, et vous en présenter le rapport et le compte officiel.

Mon premier soin dans la matinée du 11, fut d'ordonner la recherche d'un nommé Plantier Pierre Jeanne, que le juge de paix de Saint-Symphorien me nommait comme correspondant principal de la conspiration de Lyon, et dont il m'indiquait le domicile dans une des maisons Tolosan. Cette recherche fut infructueuse, et tout porte à croire que ce nom est supposé.

En vous quittant dans la même matinée, je chargeai M. Regny, l'un de mes adjoints de se rendre de suite à Saint-Symphorien, pour y recueillir des documents plus amples que ceux que M. le juge de paix avait pu me transmettre dans les premiers moments, et M. de Sainneville, mon adjoint chargé de la police municipale, et moi, nous nous occupâmes des recherches et des premiers moyens de sûreté.

Un hazard (*sic*) heureux nous apprit le même matin que deux des individus arrêtés à Saint-Symphorien étaient Pierre Chazot fabricant de bas, place de l'Hôpital, et Augereau, fabricant de cartes à Valence.

J'ordonnai de suite la perquisition la plus exacte dans le domicile de Chazot. Pendant cette perquisition, un nommé Claude Benoit Pignard, ferblantier à la Côte-Saint-André, précédemment domicilié à Lyon se présenta dans ce domicile au moment même de son arrivée dans la ville. Il était porteur d'un passeport très suranné ; ses réponses en contradiction avec

celles de la femme Chazot, et ses liaisons bien connues avec le mari déterminèrent son arrestation.

L'examen des papiers de Chazot présenta plusieurs indices de la conspiration, et entre autres, la preuve qu'il avait été chargé par un nommé Bellecour, de Valence, de faire faire dans la rue du Charbon Blanc les cachets et griffes apposés aux imprimés saisis à Saint-Symphorien.

J'avais en même temps envoyé faire une perquisition chez le sieur Escoffier, fabricant d'étoffes, rue Ecorche-Bœuf, qui m'avait été signalé comme uni d'intimité avec Chazot et Augereau, et professant les mêmes principes qu'eux. L'examen de ses papiers n'ayant présenté rien de suspect, il avait été laissé libre, lorsqu'à l'instant même, un mouvement de curiosité ou plutôt d'inquiétude le conduisit chez Chazot, où les agents chargés de la perquisition étaient encore. Cette démarche suspecte, que justifient les soupçons donnés sur son compte, détermina son arrestation.

Cependant la femme Chazot fut arrêtée par mon ordre et amenée devant moi dans la soirée du 11 Ce ne fut qu'avec la plus grande peine, et après des dénégations longtemps soutenues à toutes les questions que je lui fis, qu'interrogée sur les personnes que son mari connaissait dans la rue du Charbon Blanc, elle se détermina à indiquer les sieurs Bontemps, père et fils, graveurs. J'ordonnai à l'instant la visite de leur domicile, et leur arrestation. Le

résultat de la perquisition fut nul. Bontemps fils, traduit devant moi, reconnaît avoir fait la vignette qui est en tête du placard, il y a environ dix ans, et dit qu'il l'avait vendu depuis un an à un inconnu. Il méconnut l'empreinte du cachet, et dit se souvenir qu'il avait gravé deux ou trois mois avant une griffe des noms de *Pinasseau, Brunet et Laroque,* pour une demoiselle inconnue, qui la destinait à contremarquer des billets de bas.

Vous savez, M. le préfet, que depuis, et dans son interrogatoire écrit, il a avoué avoir vendu la vignette à Augereau, et avoir fait pour celui-ci et pour Chazot les cachets et les griffes.

Les aveux de la femme Chazot nous instruisirent de l'intimité des liaisons de son mari avec le sieur Jean Richard, instituteur à Collonges ; elle nous dit qu'ils y avaient été dîner le dimanche précédent avec Augereau, que le mercredi, Richard était venu chercher son mari et Augereau, qu'ils étaient partis ensemble, et qu'elle ne les avait pas vus depuis. Je requis de M. le colonel de la gendarmerie son arrestation, ainsi que celle d'un nommé Guitel, de Collonges, sur qui on avait donné quelque suspicion ; elles furent exécutées dans la nuit du 11 au 12,

Vous avez su que Richard, avant son interrogatoire a voulu se donner la mort en se coupant les veines du bras avec le cercle en métal de sa tabatière.

Vous savez également que les papiers trouvés chez lui prouvent jusqu'à l'évidence sa complicité dans la conspiration.

Les instructions particulières et manuscrites saisies à Saint-Symphorien nous avaient appris que le plan des conspirateurs était de se porter d'abord sur Roanne et Mâcon. Nous dûmes donc rechercher les relations que Chazot pouvait avoir dans la dernière de ces deux villes. L'examen de ses papiers, et les aveux échappés à sa femme nous apprirent ses liaisons et sa correspondance habituelle avec Ruffard vinaigrier et Jacob, tailleur, qui y sont établis, après avoir l'un et l'autre habité Lyon.

Sur ma demande, vous écrivîtes au préfet de Saône-et-Loire pour les faire arrêter, et l'un et l'autre ont été traduits dans les prisons de cette ville.

Les aveux de la femme Chazot nous avaient encore appris que Louise Ruffard, fille du vinaigrier de Mâcon, avait communiqué le lundi précédent une lettre de son père à Chazot. Cette démarche suspecte faisant présumer qu'on pourrait obtenir d'elle quelque révélation importante, j'ordonnai son arrestation, qui fut effectuée dans la soirée du 12.

Dans la matinée du même jour, et d'après votre aveu, j'avais adressé, par un courrier extraordinaire, au maire de Valence, l'invitation de faire la perquisition la plus sévère dans les papiers d'Augereau, et la recherche d'un individu du nom de Bellecour, signataire d'une lettre très importante, trouvée dans les papiers de Chazot. Je lui avais aussi demandé l'arrestation d'un nommé Bérard, cordonnier, dont l'adresse se trouvait dans les papiers du même Chazot.

Une lettre du maire de Valence, du 12 courant, m'a appris que Bérard avait été arrêté, que rien de suspect n'avait été trouvé chez lui, ni dans ses papiers, qu'il n'était pourtant pas étranger à la conspiration, puisqu'il lui était échappé de dire aux gendarmes qui le conduisaient, qu'il se doutait bien du motif de son arrestation.

Le maire de Valence ajoute qu'on n'a trouvé dans les papiers d'Augereau que quelques lettres insignifiantes pour le moment, mais qui prouvent ses liaisons avec Bérard et Chazot, ainsi qu'avec les nommés Carral et Espitalier. Il me dit enfin que le nom de Bellecour est un nom supposé. Nous avons actuellement lieu de croire qu'il désigne Augereau dans la lettre écrite à Chazot, et dont la copie a été aussi trouvée chez Jean Richard.

Le 13 courant, d'après quelques rapports qui me furent faits j'eus lieu de croire que des réunions suspectes avaient eu lieu chez les sieurs Rousset, Chapelier et Boulard, demeurant rue de la Poulaillerie, et que les habitués à ces réunions étaient les sieurs Gras, ancien juge de paix, Rivaud, chargeur, Romand, entrepreneur de bâtiments ; Bernard, imprimeur, et Du Bessey, instituteur, tous ayant plus ou moins marqué dans les temps désastreux. Je vous en rendis compte, et votre avis fut de les faire tous arrêter, ou surveiller leur réunion, mais inutilement. Elles furent sans doute déconcertées par la publicité de l'évènement du samedi. En effet, dès ce jour-là, de nom-

breux voyageurs, arrivant de Saint-Symphorien, auraient donné avec plus ou moins de détails la nouvelle de la conspiration découverte. Il fallut donc arrêter les sieurs Romand, Rivaud, Bernard et le nommé Masset, ouvrier chez Bernard. Rien dans leurs interrogatoires, rien dans leurs papiers, n'a donné lieu de croire qu'ils tinssent à la conspiration. Vous avez autorisé leur mise en liberté, ainsi que celles de quelques autres individus qui avaient été arrêtés sur de simples soupçons.

J'aurais pu sans doute multiplier les arrestations dans la classe des citoyens, parmi lesquels seuls nous avons trouvé les moteurs et les complices de cette horrible et absurde machination. Mais vous avez pensé comme moi, M. le préfet, qu'il était essentiel de ne point réveiller le souvenir d'un temps malheureux, sur lequel nous devons tenir le plus profond oubli, et nous avons su allier une prudence nécessaire à l'activité de la recherche des coupables.

Il est heureux pour moi, M. le préfet, d'avoir vu cette activité couronnée par un succès aussi prompt que complet. En effet, par le résultat des mesures que nous avons prises, il n'est aucun coupable connu qui n'ait été atteint, et j'aime à devoir ce bonheur à l'appui constant et à l'approbation, que vous avez bien voulu donner à toutes mes démarches. A peine Augereau et Chazot étaient-ils arrêtés à Saint-Symphorien, que tous les papiers de ce dernier étaient saisis. Leur examen et les révélations de sa femme

nous ont livré les graveurs des vignettes, cachets et griffes : Jean Richard, Pignard, Escoffier, à Lyon ; Ruffard et Jacob à Mâcon, Bérard à Valence ; tous prévenus de complicité, sont sous la main de la justice. Les interrogatoires qu'ils ont subis, et l'examen de leurs papiers n'indique aucun autre complice de cette conspiration, qui ait échappé à nos recherches. Elle est anéantie, et vous avez pu reconnaître, comme moi, qu'elle n'a pu produire qu'un seul effet, celui d'exciter l'indignation publique contre ses moteurs et de manifester les sentiments d'amour pour la personne de Sa Majesté et de dévouement au gouvernement, qui sont gravés dans les cœurs de tous les Lyonnais.

27 juillet 1807

Dans sa séance de ce jour, il est fait au Conseil municipal lecture d'un rapport sur les écoles primaires. Nous en extrayons les passages suivants qui peuvent faire apprécier la situation de cette branche de l'enseignement dans notre ville au sortir de la Révolution.

L'Empereur, par un décret du 10 mars 1807, ordonne que lors dela présentation du budget de 1808 il sera fait un rapport sur les écoles primaires, dites catholiques, de Lyon.

Avant la Révolution, des écoles gratuites étaient

ouvertes à cette classe d'enfants, qui fixés à un travail journalier, et instruits seulement des premiers principes de la religion, de la morale, de la lecture, de l'écriture et du calcul, faisaient espérer de devenir un jour des citoyens utiles et probes.

Pendant les orages qui ont agité la France, on avait bouleversé cette institution. Dès que l'ordre a été établi, dès que le pouvoir a été remis entre des mains fermes et sages, on a régénéré l'instruction publique. Des écoles primaires devaient être formées ; le préfet du département du Rhône et les trois maires de la ville de Lyon pensaient qu'on ne pouvait mieux faire que de les recréer sur le modèle des anciennes écoles, mais pour y parvenir, il fallait rassembler les instituteurs, qui, pour les garçons, étaient des Frères de la Doctrine chrétienne et pour les filles, les Sœurs dites de Saint-Charles.

Les difficultés que présentait ce projet furent vaincus par les soins de l'autorité administrative. On découvrit les traces d'un assez grand nombre d'instituteurs, on réunit dans une même maison les anciennes sœurs de Saint Charles, et dans un autre édifice les Frères des écoles chrétiennes. On est même parvenu depuis à obtenir que le chef-lieu de l'établissement de ces Frères fût fixé à Lyon, et que cette ville devînt la résidence de leur chef, qu'ils appellent *Vicaire général.*

Des écoles furent ouvertes dans les différents quartiers de la ville ; des ateliers de travail reçurent

les jeunes filles qu'on instruit dans l'art de la couture.

Les écoles sont pour les garçons au nombre de huit, et l'on espère pouvoir les porter à douze; celles pour les filles sont au nombre de dix, outre deux ateliers de travail, qu'on espère aussi pouvoir multiplier.

Il existe encore une école de protestants qui est sous la direction d'un instituteur particulier. Plus des 2,400 enfants sont instruits et élevés dans ces écoles......

Pour subvenir aux dépenses, d'après le vœu émis par le Conseil municipal, on alloua une somme de 32,600 francs......

Il eût été difficile de soutenir un établissement composé de tant d'éléments hétérogènes, et de lui donner une marche uniforme et stable, si on n'en eût pas fait aboutir toutes les parties à un point central.

Pour atteindre ce but, le préfet du Rhône créa une espèce de commission administrative sous la dénomination de *Jury des écoles primaires*, qui fut composée des trois maires et de huit citoyens qui s'assemblaient chaque semaine sous la présidence du préfet ou de l'un des maires.

Des visiteurs furent désignés pour exercer une surveillance plus active sur les écoles.

Tel était l'état des choses lorsqu'il fut créé à Lyon une maison unique. Le pouvoir ainsi concentré per-

mit de donner plus d'activité aux petites écoles, institution entièrement municipale, et soutenue par les seuls deniers de la ville. De nouveaux règlements furent rédigés par le jury, sous l'approbation du maire ; un nouvel atelier de travail fut établi pour les filles. On prit des mesures pour que l'émulation des garçons fût stimulée par l'espoir de voir choisir deux d'entre eux annuellement pour être placés comme apprentis gratuitement dans différentes professions ; on créa des prix de valeur dans toutes les classes.

Telle est l'organisation actuelle.

Il est bon de donner ici quelques éclaircissements sur les frères des Écoles chrétiennes. Ils furent institués dans le dix-septième siècle par Jean-Baptiste de la Salle, né à Reims, le 30 avril 1681, qui après avoir donné tout son patrimoine aux pauvres vint se réunir à ses disciples et consacra sa vie à l'enseignement des enfants indigents.

Le pape et le roi de France approuvèrent cette institution, qui est encore la même qu'elle était dans le principe. Elle se borne à apprendre aux jeunes garçons pauvres à lire, à écrire, et les premiers éléments du calcul. Les études ne sont pas poussées au-delà de ces limites, mais on enseigne le catéchisme, on donne des leçons de morale, et les parents ne payent aucune espèce de rétribution.

Avant la Révolution, les Frères, par des députés de leurs différentes maisons, nommaient leur chef à

qui ils étaient obligés d'obéir. Le chef résidait toujours en France, et formait le point central de tous les établissements.

C'était sous ses yeux que se formaient les jeunes adeptes qui se destinaient à l'instruction publique ; c'est lui qui faisait agir les vingt-cinq établissements qui étaient sous ses ordres, et qui renfermaient environ 1,500 Frères ; 900 écoles étaient ouvertes, et l'on y comptait environ 36,000 écoliers.

Pendant la Révolution, les Frères furent dispersés. Le chef ou vicaire général se réfugia à Rome, mais il est revenu en France, et réside à Lyon, où il vit en commun avec les frères qui sont employés aux écoles.

Il est toujours le chef de toutes les maisons établies en France, qui sont au nombre de 21, dans lesquelles on compte environ 125 frères, dans 45 écoles, où sont maintenant instruits 10 ou 12,000 instituteurs.

Relativement aux sœurs de Saint Charles, de nouveaux statuts ont été accordés par le gouvernement actuel, qui autorise cette institution. Ce fut vers l'an 1685, que les écoles de filles furent ouvertes par les libéralités des citoyens honnêtes et aisés, qui fondèrent d'abord celle de Saint Paul, qui eut un succès si heureux, qu'avant l'espace de deux ans, il en fut établi huit dans la ville, et successivement une dans chaque faubourg excepté celui de la Guillotière. On forma de plus trois écoles de travail pour apprendre la couture aux jeunes filles.

Chacune de ces classes était confiée aux soins vigilants de deux sœurs dites de Saint Charles, qui, d'après le règlement, qui leur était donné par l'archevêque diocésain, s'appliquaient de leur mieux à tout ce qui pouvait concourir aux progrès des enfants de leur école.

Le nombre des sœurs réunies en communauté était de 45 savoir :

La supérieure, la maîtresse des novices, l'économe, trois surnuméraites pour le remplacement des malades, 28 sœurs pour les écoles, 11 pour les deux pensionnats qui existaient à la Croix-Rousse, l'un pour l'éducation des jeunes demoiselles, et l'autre pour les femmes en démence.

La supérieure était nommée à vie par les sœurs, qui, seules avaient le droit de l'élire. Le scrutin était dépouillé par M. le supérieur ecclésiastique, en précence de la communauté assemblée.

Le placement et déplacement des sujets et la nomination des officiers appartiennent exclusivement à la supérieure.

Le gouvernement intérieur de la communauté était soumis, pour tout ce qui concerne le spirituel, à Monseigneur l'Archevêque, et pour tout ce qui regarde le civil aux magistrats de la ville. Une réunion de citoyens, connue sous le nom *Bureau des petites écoles*, régissait tout ce qui concernait le temporel de cet établissement.

La supérieure actuelle est la sixième qui a été élue

depuis l'origine de la congrégation. Les sœurs ne faisaient aucun vœu, mais une simple promesse d'exécuter fidèlement les règlements établis.

Le Bureau des écoles avait accordé aux sœurs deux mois de férie pendant lesquels toutes les classes de lecture étaient fermées. Ce Bureau était en possession d'une maison de campagne située derrière le faubourg de Vaise, qui avait été donné pour que les sœurs allassent y passer le temps des vacances.

Aperçu des dépenses à faire pour les écoles primaires de la ville de Lyon pour 1808.

1° Les Frères. — Il existe huit écoles employant 21 frères.

Le montant des frais pour traitement et autres est estimé à 18.628 fr.

2° Les Sœurs de Saint Charles. — Il existe douze écoles qui emploient 29 sœurs. Frais de traitement et autres 15.600.

Récapitulation. Dépenses pour les écoles de garçons..................	18.628 »
Récapitulation. Dépenses pour les écoles de filles.	15.600 »
Total	34.228 »
A quoi il faut ajouter le loyer pour les écoles et pour le logement des sœurs à la ville, montant à............... ..	7.050 »
Total........	41 278 fr.

Après la lecture de ce rapport dont on vient de donner un aperçu, le Conseil municipal prend à l'unanimité une délibération dont voici le résumé :

« Le Conseil municipal,

Considérant, que parmi les établissements publics les plus utiles de cette ville, les écoles primaires présentement dirigées, pour les garçons, par les Frères de la Doctrine chrétienne, et pour les jeunes filles par les Sœurs, dites de Saint Charles, doivent spécialement fixer l'attention de l'administration.

Emet les vœux et demande :

I. Que l'existence des Frères de la Doctrine chrétienne, auxquels est confiée à Lyon la tenue des écoles primaires de garçons, soit reconnue par le gouvernement, et qu'ils soient en conséquence autorisés à vivre en communauté dans les bâtiments du Petit-Collége, que la ville de Lyon s'engage à laisser à leur disposition pendant tout le temps où les dits Frères de la Doctrine chrétienne seront chargés de cette partie de l'Instruction publique à Lyon.

II. Que l'existence civile des sœurs dites de Saint Charles, lesquelles sont en ce moment chargées à Lyon de la tenue des écoles primaires pour les jeunes filles, soit pareillement reconnue.

III. Le Conseil établit que les écoles primaires pour les garçons, dont le nombre n'est encore que de huit, sera porté à neuf, comprise celle à établir dans le canton de *l'ancienne ville* sur la montagne, et pour

la tenue de ces écoles, la ville fournira annuellement un fonds de dépenses, qui pour le moment est fixé à 16,800 francs.

IV. Le nombre des écoles primaires pour les filles sera comme présentement de dix pour l'instruction et de deux pour la couture. La ville fournira annuellement le fond de dépenses, lequel pour le moment reste et demeure fixé à.................... 14,700 »

V. Indépendamment des frais ci-dessus fixés la ville en attendant qu'elle ait pu fournir un bâtiment particulier à la communauté des Sœurs de Saint-Charles, payera les frais de loyer de la maison de réunion desdites Sœurs.

La ville payera également le loyer des locaux disséminés dans les divers arrondissements de la ville pour la tenue des écoles tant des filles que des garçons, et elle consacre à cela un fond de.. .... 7050 »

Total de la dépense des écoles...... 38,550 »

VI L'instruction sera gratuite.

VII. Les deux institutions en raison des avantages et des secours que leur accorde la ville, formeront des élèves propres à remplacer dans les différents emplois, ceux ou celles que leur âge ou leur infirmité empêcheraient de continuer leurs fonctions ; mais ils ne pourront envoyer ni déplacer aucun sujet, hors l'établissement de Lyon, qu'avec l'approbation et l'assentiment du Jury dont il sera mention ci-après.

VIII. Les Frères de la Doctrine chrétienne et les

Sœurs de Saint-Charles rempliront leurs fonctions sous la surveillance de M. le Cardinal-archevêque, et quant aux rapports temporels, sous l'autorité immédiate de M. le Maire, qui ne pouvant se livrer à tous les détails d'une institution de cette nature, s'est créé un conseil auquel a été donné le titre de *Jury des écoles primaires*, sous l'inspection et direction duquel ces mêmes écoles seront placées.

IX. Les legs et donations qui pourront être faits à l'une ou l'autre congrégation, seront acceptés en leur nom et dans les formes voulues par les lois par M. le maire, à lui joints les membres du jury. Tous les bons qui pourront être successivement donnés à l'une ou l'autre institution seront régis par le jury et, en cas de dissolution, les biens ne pourront être employés qu'à fonder une autre maison d'éducation publique.

X. L'un des Frères de la Doctrine chrétienne sous le nom de *Vicaire général,* et l'une des sœurs de Saint-Charles sous le titre de *Mère* remplit celles de directrice.

XI. Il sera tenu dans chacune des deux maisons un registre où seront inscrits les noms de tous ceux et de toutes celles composant l'une ou l'autre association avec leurs prénom, nom, âge, lieu de naissance, dernier domicile, et aussi l'indication de leurs père et mère, et mention s'ils sont morts ou vivants. Ce registre sera coté et paraphé par M. le maire et

sera tenu double et l'un des deux restera déposé à la mairie.

XII. Les membres du jury choisis par M. le maire proposeront les règlements nécessaires pour la tenue, la discipline, l'ordre et le travail des écoles primaires de l'un et de l'autre. (*Arch. mun. de Lyon.*)

Janvier 1814

L'avocat Guerre dont l'ouvrage sur le siège de Lyon en 1793 et les évènements qui le précédèrent et le suivirent nous a fourni de nombreux extraits, a écrit sous le titre de *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815* des *Mémoires sur les principaux évènements militaires politiques qui se sont passés dans cette ville et dans quelques contrées de l'Est et du Midi de la France à l'occasion de la restauration de la monarchie française* (*Lyon, 1816 in-12*). Nous lui empruntons les passages suivants, plus particulièrement intéressants pour notre ville :

« A peine échappé aux désastres de Leipsick, le maréchal Augereau avait reçu de Buonaparte, le 7 janvier, l'ordre de prendre à Lyon le commandement de l'armée qui devait défendre cette partie du territoire ; la France étant menacée d'invasion, ce guerrier crut plus qne jamais entendre la voix de la patrie. Dès le lendemain il se mit en route, porteur d'un état de situation qui le mettait à la tête d'une armée de 60.000 combattants, mais qui était tout entière à lever. Le maréchal qui l'ignorait, ne laissa

pas de représenter, avec sa franchise toute militaire, qu'on prenait cette détermination un peu tard ; que les alliés, d'après leur marche en Suisse, pouvaient arriver à Lyon avant lui, puisqu'il n'existait aucun corps français sur leur passage. On lui répondit qu'en ce cas, il se replierait sur Paris. Telle était la tranquillité d'âme ou plutôt l'illusion dans laquelle se reposait cet Empereur, jadis si actif et si prévoyant.

A peine arrivé à Fontainebleau, le maréchal reçut, d'un courrier qui passait, le faux avis que déjà les alliés occupaient Lyon. Il n'en tint nul compte, connaissant bien la valeur de ces fausses alarmes, qui toujours précèdent de beaucoup la marche des armées.

A Nevers, le courrier de la malle et d'autres voyageurs lui confirmèrent la même nouvelle : il douta encore et ne continua pas moins sa route, toutefois en ralentissant sa marche pour s'assurer des dispositions des esprits dans les départements qui lui restaient à traverser, et qui étaient pour la plupart chargés de fournir des renforts à l'armée de Lyon.

A Roanne, le 18 janvier, il put considérer la prise de Lyon comme semi-officielle, lorsqu'il apprit, par des magistrats de la cour qui s'y étaient réfugiés, les mouvements du 12, et les ordres d'évacuation qui en avaient été la suite.

Il ne laissa pas de poursuivre sa route, se faisant précéder d'un courrier qui devait en toute hâte

revenir sur ses pas, et l'instruire du véritable état des choses.

Il reçut enfin, à la hauteur de Tarare, les éclaircissements qu'il désirait, et fit son entrée à Lyon le 14, à onze heures du soir.

A l'instant même, le maréchal convoqua chez lui le lieutenant-général Musnier, commandant la division active, et le général Saint-Sulpice, colonel du 4e régiment des gardes d'honneur, pour prendre connaissance de l'état et des forces de la place. C'est alors qu'il put voir à quel point on l'avait abusé par le chimérique état de situation qui lui avait été remis.

Le lendemain matin, il appela auprès de lui tous les chefs des autorités civiles et militaires, les officiers même de la garde nationale. Leur étonnement à tous fut grand lorsqu'on reconnut que les forces qu'avait cru trouver le maréchal à Lyon, y étaient attendues de lui-même : le découragement, qu'avait déjà jeté dans tous les esprits la perspective d'une guerre sans fin, fut porté à son comble. Les Lyonnais se défendraient, disait-on, ils feraient les mêmes efforts, les mêmes sacrifices qu'en 1793, si quelques chances de salut pouvaient se mêler à leur résistance, mais sans aucun espoir d'un meilleur avenir, sans armes, sans artillerie, sans approvisionnements et presque sans munitions, sans un seul écu dans les caisses publiques, sans aucune fourniture assurée pour le service, et

lorsque la population avait perdu l'élite de sa jeunesse par ces levées anti-sociales qui depuis si longtemps désolaient l'Empire, il ne paraissait ni juste, ni généreux d'appeler sur une cité, fumante encore des ruines d'un long siège, les horreurs d'une guerre nouvelle.

Ne trouvant ainsi dans Lyon aucun moyen de parer au danger, le maréchal instruisit le gouvernement de l'état des choses, sans en rien déguiser. Il convint en même temps avec le commissaire extraordinaire Chaptal, de faire évacuer ce qui restait des caisses publiques, les militaires malades, les prisonniers de guerre, les prisonniers d'état en grand nombre, qui, du fort de Pierre-Châtel, avaient été transférés à Lyon, et en un mot tout ce qui tenait à l'administration de la guerre, ainsi qu'aux administrations civiles. Ils arrêtèrent pareillement de se retirer en personne, l'un à Clermont, pour y presser la formation et l'envoi des bataillons de gardes nationales, et pour mettre en œuvre toutes les ressources qui pouvaient exister sur la rive droite du Rhône et la rive gauche de la Loire ; l'autre à Valence, pour y recueillir tous les dépôts qui pouvaient se trouver dans le midi, et se mettre en communication avec les généraux Marchand et Desaix, qui commandaient dans les départements de l'Isère et du Mont-Blanc. Valence, par sa position sur la rive gauche, et presque au confluent du Rhône et de l'Isère, sur les routes de l'Italie et du midi, au

centre de la 7e division, qui faisait partie des commandements du maréchal, offrait d'ailleurs un point militaire de réunion, et promettait d'y former, en cas de besoin, une ligne de défense sur l'Isère.

Le maréchal, en s'éloignant, avait ordonné au général Musnier, de ne porter sur la route de Villefranche que des postes d'observation ; d'occuper lui-même, avec sa petite troupe, toutes les positions en avant du faubourg Saint-Clair, qui était le point de réunion marqué par l'ennemi ; de ne céder le terrain qu'à un nombre très supérieur, et après avoir fait toute la résistance possible. Il lui avait enjoint de suivre dans sa retraite, s'il y était forcé, le chemin le plus court, pour aller se rallier à la tête du faubourg de Vaise, à l'embranchement des routes de Bourgogne, de Bourbonnais et de Forez; et, s'il ne pouvait s'y maintenir, de suivre la route de Saint-Etienne, soit pour en couvrir la manufacture, soit parce que ce pays montagneux et difficile présentait mille points d'appui à une défense avantageuse. Le mouvement ordonné avait aussi pour but de contenir l'ennemi par la crainte de pénétrer, avec trop peu de monde, dans une cité populeuse qui, à l'approche des secours qu'allait chercher le maréchal, pouvait se soulever contre les troupes qui l'auraient occupée, et les mettre dans un grand péril.

Il paraît qu'une combinaison si judicieuse ne fut point sentie et demeura sans effet. Le jour même du départ du maréchal et du commissaire, le général

Musnier, s'étant assuré de l'immense supériorité des forces autrichiennes, fit sa retraite sur le point indiqué, sans les attendre, et établit son quartier-général à Grange-Blanche, plaçant la ville entre lui et l'ennemi.

Nécessaire ou non, ce mouvement parut au moins prématuré et excita un grand mécontentement dans les esprits. Ils achevèrent de s'exaspérer à la vue d'un ennemi audacieux, qui, s'établissant dans les faubourgs de la Croix-Rousse et de Saint-Clair avec moins de 4.000 hommes, montrait la prétention de se rendre maître, avec si peu de forces, d'une ville de plus de 100.000 âmes.

De toutes parts on criait aux armes ; le préfet, la municipalité faisaient des représentations au général sur sa marche rétrograde, lorsqu'un nouvel incident porta l'agitation à son comble ; ce fut l'apparition d'un officier autrichien, précédé d'un trompette, qui se présenta en parlementaire (le 17 janvier) à la barrière Saint-Clair, demandant d'être conduit à l'Hôtel-de-Ville. Un piquet du poste le reçoit, l'accompagne, sans lui demander ses pouvoirs, l'introduit auprès du maire, qui, n'ayant point de mandat pour écouter aucune communication sur des choses dépendantes de l'autorité militaire, le dirige à pied vers le quartier-général, sous l'escorte de deux chefs de la garde nationale. L'officier s'avance à travers les flots d'un peuple innombrable qu'attire la nouveauté de spectacle, et qui le presse, l'étonne, l'intimide.

Parvenu au pont Saint-Vincent, dont plusieurs gendarmes lui disputent le passage, il paraît se raviser et déclare qu'au fait il n'a rien à dire au général, qu'il n'a que des dépêches à remettre. On commence alors à soupçonner, et depuis on ne tarda pas de reconnaître que le prétendu parlementaire n'était qu'un jeune audacieux, qui s'était présenté sans mission et à l'insu de ses chefs. On le ramène au milieu des huées de la populace, excitées par des plumes de coq attachées à son casque ; bientôt on entend le cri homicide . *à bas*, *à l'eau*, *en Saône* ; il rentre enfin à l'hôtel-de-ville, et il en était temps. Alors il remet des dépêches adressées au général, qui ne contenaient que des papiers insignifiants ; puis il demande si la ville n'a rien à communiquer à ses chefs. On sait ce qu'autorisent les lois de la guerre en pareil cas, mais on eut pitié de sa jeunesse, et l'on se borna à lui répondre, par la bouche de l'un des adjoints, qu'au général seul appartenait de communiquer avec les ennemis, et on le renvoya.

Le tableau que put faire cet officier au comte de Bubna, de sa réception et de tout ce qu'il avait vu dut engager le général à la prudence.

Ce petit évènement fut considéré par les habitants comme une espèce de provocation, et produisit une grande exaltation dans les esprits. Les malheureux s'en emparèrent, pour chercher à exciter du trouble, pour pousser les administrations à d'imprudentes mesures.

En effet, on vit deux jours après (le mercredi 19 janvier) un attroupement composé en partie de citoyens recommandables qui ne respiraient que l'amour de leur pays, mais en partie d'agitateurs qu'animaient de tout autres sentiments ; ils se porta à l'hôtel-de-ville, demandant à grands cris que la ville fût mise en état de défense, que des armes fussent distribuées à tous les citoyens, et que la population tout entière se portât aux avant-postes. Tout ce qu'il y avait d'officiers municipaux à l'hôtel-de-ville se présenta au devant de cette réunion tumultueuse ; elle fut reçue dans les bureaux de la police ; M. de Laurencin, M. de Sainneville la haranguèrent successivement, et n'eurent point de peine à lui faire sentir l'inconvenance de sa démarche. L'attroupement se dissipa.

Toutefois, de certaines rumeurs continuèrent de se faire entendre, et grossissaient de jour en jour. Une faction obscure, qui voulait à tout prix compromettre la ville dans les évènements de la guerre, ne cessait d'agiter le peuple, de dénigrer les magistrats, de semer la défiance et la discorde ; l'esprit public commençait à se corrompre, l'opinion s'égarait, les plus grands maux étaient à craindre, une mesure extraordinaire devenait indispensable pour éclairer et ramener les esprits.

Le maire convoqua, dans l'une des grandes salles de l'hôtel-de-ville, les officiers et sous-officiers de la garde nationale, et tous les citoyens à qui l'on

supposait le plus d'influence sur les opinions du peuple.

Mais, retenu par des affaires graves au commencement de cette réunion, il se fit suppléer par M. de Sainneville, qui, dans un discours improvisé, rendit à ses concitoyens assemblés le compte le plus exact de la situation de la ville, signala avec véhémence, d'un côté, les fautes du gouvernement qui avait jeté l'état dans une position si critique ; de l'autre, les vues perfides des séditieux qui cherchaient à perdre la ville, en la trompant sur ses ressources et ses dangers, pour profiter des désordres qu'ils provoquaient. Puis, abordant d'une manière plus directe la demande indiscrète de s'armer, de se lever en masse, il fit sentir que, dans une cité populeuse où affluaient tant d'étrangers, les armes, si on en avait à distribuer, ne pouvaient l'être qu'avec un certain choix ; mais qu'il était connu de tout le monde que la ville n'avait ni armes, ni munitions, ni soldats ; que la défense de Lyon était à Paris, ou dans la grande armée; qu'après tout des registres étaient ouverts à la mairie, et au quartier-général pour y recevoir les enrôlements ; mais que toute démonstration hostile dans la cité, quand on n'avait aucun moyen de la soutenir, et quand toutes sortes de motifs conseillaient d'attendre l'issue politique de la grande lutte qui se trouvait engagée, ne pouvait servir qu'à provoquer les plus grands malheurs, sans qu'un tel dévouement pût en aucun cas empêcher ni retarder la catastrophe quel-

conque qui se préparait ailleurs. Nous ne compromettrons, ajoutait-il, ni votre honneur, ni votre sûreté ; prenez seulement garde de ne vous pas laisser tromper par les insinuations des méchants. »

Ces paroles et la juste confiance qu'inspiraient personnellement les magistrats, touchèrent tout ce qu'il y avait d'hommes honnêtes dans cette assemblée ; les autres, peu nombreux, craignant de dévoiler leurs secrètes pensées, gardèrent le silence, et chacun se retira paisiblement. A compter de cet instant, la confiance la plus parfaite fut établie entre les citoyens et les magistrats, et rien ne put plus l'altérer.

Cependant le maire n'avait point attendu une pareille levée de boucliers pour prendre les précautions qu'exigeaient les circonstances, et se prémunir contre un coup de main. Il avait fait un appel à une partie de la garde nationale de la ville, des faubourgs et des communes voisines, et cet appel n'avait pas été sans fruits (18 janvier). Un grand nombre de gardes nationaux accourent en armes sur les hauteurs de la Pape et de Montessui, et s'y placent en tirailleurs. Le général Musnier, de son côté, les fait soutenir par un petit détachement d'infanterie de ligne, et par quelques cavaliers. En même temps, des milliers de bras sont occupés à faire, sur la grande route et sur les points les plus accessibles, de larges coupures pour arrêter l'ennemi dans sa marche. La nuit même n'interrompt point les travaux ; on les achève à la lueur des torches. La même ardeur se manifeste au



Augereau

loin dans les campagnes. Les journaux du temps citent l'exemple d'un petit village, Saint-Jean-de-Thurigneux, qui, seul, détruisit un détachement autrichien venu pour piller et enlever ses troupeaux.

Ces démonstrations, ces mouvements fixent l'attention du général Bubna. Pour les éclairer, une colonne ennemie s'avance (18 janvier) en se dirigeant sur les hauteurs de la Pape. Elle est arrêtée par une fusillade de tirailleurs qui se prolonge pendant trois heures, sans beaucoup de perte de part ni d'autre, et chacun reprend ses positions. Vers le soir, un détachement autrichien d'environ 500 hommes, forçant tous les tirailleurs à la retraite, pousse jusqu'à la barrière de la Croix-Rousse, gardée par 30 hommes de la 20e compagnie de la garde nationale, parlemente quelques moments avec le lieutenant Lortet, qui commandait le poste, et se retire, sans commettre, sans essayer aucune hostilité.

Le lendemain matin, le comte de Bubna, sachant que le général Musnier avait pris position hors de la ville, et s'étant avancé en personne jusqu'à Reilleux, le fit sommer de rendre la place. Mais cet officier qui venait de recevoir un renfort de 300 hommes du 24e régiment, qui était arrivé le même jour, l'envoya pour toute réponse aux avant-postes de Saint-Clair et de la Croix-Rousse, où il força les premières gardes autrichiennes de rétrograder. En même temps, les tirailleurs recommencèrent la fusillade de la veille, furent tout le jour aux prises avec l'ennemi, lui tuèrent

ou blessèrent quelques hommes, et lui firent des prisonniers.

Cependant, ce n'était pas en vain que le maréchal Augereau et le sénateur Chaptal étaient allés chercher au loin des secours.

Pendant que l'un, déployant une grande activité, tirait des départements de la Loire, de la Haute-Loire du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, plusieurs bataillons de gardes nationales mobiles qu'il dirigeait sur Lyon, le maréchal rassemblait en hâte à Valence et expédiait avec célérité sur Lyon tout ce qui existait dans le département de la Drôme et dans les départements voisins, en artillerie, en dépôts et autres moyens de défense. Le zèle infatigable que montra ce guerrier pour surmonter mille difficultés toujours renaissantes dans de telles conjonctures ; la patience avec laquelle il était forcé de descendre dans les moindres détails ; ces soins assidus et minutieux, ces veilles, tout cet obscur dévouement, si louable en général, et en général si peu honoré, et en apparence si peu conforme aux éclatantes fonctions d'un maréchal d'empire, ne fut pas l'un des moindres titres qui recommandèrent le zèle du duc de Castiglione, dans ces difficiles circonstances, à la reconnaissance publique. Suivons dans ces humbles travaux le vainqueur d'Arcole, de Castiglione, de Naumbourg ; voyons comment de rien il va créer une armée.

En arrivant à Valence, le maréchal n'y avait trouvé que six compagnies du 16e et du 140e, formant envi-

ron 700 hommes de nouvelles levées, qui y étaient entrées la veille, et que le commissaire extraordinaire dans la 7e division militaire, appelait à Grenoble, quoique cette ville ne fût point encore menacée.

Le maréchal qui réunissait les deux divisions sous son autorité, changea cette destination, et expédia en poste cette petite troupe pour Lyon.

Un dépôt d'artillerie existait aussi à Valence; tout ce qui s'y trouva de disponible, même en hommes non habillés, fut mis en route (le 18 janvier) avec la petite colonne d'infanterie, et une pièce de quatre.

On y ajouta un caisson que l'on fut obligé de monter sur affût et train étrangers.

Il y avait quelques poudres dans les magasins de Valence, mais point de plomb; on fit des réquisitions, et dans un seul jour on parvint à fabriquer un nombre de cartouches suffisant pour en munir cette jeune infanterie.

Enfin, les poudres que, dans l'incertitude des évènements, on avait d'abord évacuées de Lyon, reçurent contre-ordre et y furent reconduites.

Ces détails peuvent paraître minutieux, mais ils montrent qu'il n'y a rien de petit aux yeux du vrai zèle, quand il s'agit de la chose publique, et en donnant occasion de remarquer à quoi peuvent tenir quelquefois les évènements les plus importants, ils ont droit d'intéresser.

Ces détachements traversèrent les départements de la Drôme et de l'Isère, au milieu des publiques accla-

mations ; on leur prodiguait les vivres, les soins, on fournissait les moyens de transport avec la plus touchante émulation.

Ils arrivent le 19 janvier, vers neuf heures du soir, au faubourg de la Guillotière ; le bruit du tambour, une illumination spontanée les annoncent ; une immense population se précipite sur leurs pas ; on les accueille, on se les arrache comme des libérateurs ; ce n'étaient pas des transports de joie, mais d'ivresse. Le nom du maréchal était dans toutes les bouches, on le couvrait de bénédictions, effet connu de la faveur populaire, qui se donne et se retire avec la même rapidité !

Ce n'était là toutefois qu'une première colonne. Pendant qu'elle marchait, le maréchal toujours à Valence, rassemblait avec ardeur d'autres renforts. Tout était en mouvement autour de lui. Les Dauphinois offraient leurs bras, mais ils n'avaient point d'armes ; néanmoins, on forma des corps de conscrits, de gardes nationaux, de volontaires. Il n'y avait ni argent ni chevaux ; le département de la Drôme fournit, avec empressement, des chevaux et des conducteurs pour l'artillerie. Dans l'arsenal on découvrit encore deux pièces, deux caissons, un obusier ; l'une des pièces et l'obusier furent prêts dans la journée du 19, et aussitôt expédiés en poste pour Lyon.

Dès le 20, cette seconde colonne partit avec une pièce de quatre, l'infanterie en poste, la cavalerie en triplant sa marche. Le 21 au matin elle se renforça,

en passant à Vienne, de 90 chevaux des 4e et 31e régiments de chasseurs, dont les dépôts étaient dans cette ville, de deux compagnies de garde chasses qui s'y levèrent spontanément ; elle arriva au faubourg de la Guillotière vers une heure.

Le maréchal, après avoir réglé la défense de l'Isère, et donné ses ordres au général Marchand qui y commandait ; après avoir communiqué ses vues au commissaire du gouvernement dans la 7e division, pour la réunion des secours, des renforts, et pour le concert des moyens de défense ; après avoir enfin organisé la marche des troupes qui dans la suite arriveraient du midi, le maréchal prit en personne, avec ce noyau d'armée, la route de Lyon, où il fut reçu au milieu des cris de reconnaissance et d'alégresse (*sic*). On le conduisit au spectacle où l'attendait un peuple immense. On y chanta, on y applaudit avec transport *le fils de la Victoire.* A l'aspect de tant d'ivresse, le soldat sent redoubler son courage et ses forces ; tout change dans la cité, le calme renaît dans l'esprit des citoyens ; ceux qui avaient fui rentrent dans leurs foyers ; quelques ateliers, quelques magasins se rouvrent ; chacun reprend ses occupations ; on se croit en pleine paix.

Le maréchal, que n'éblouissaient point ces témoignages stériles d'une faveur passagère, et qui avait reçu de Buonaparte l'ordre de reprendre Genève, fit les autres dispositions que commandaient les circonstances. D'un côté, il forma un corps soldé d'ouvriers

sans travail, de l'autre, il fit une levée de gardes d'élite tenus de s'équiper à leurs frais ; il composa enfin deux bataillons de garde nationale active, l'un confié au commandement de M. de Corcelle, ancien officier, l'autre, à celui de M. Peillon, capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. L'argent seul manquait à ses efforts ; mais les caisses étaient vides, les contributions ne rentraient point, et sans quelques faibles secours qu'il trouva dans la caisse municipale, il eût été arrêté au premier pas.

Ce fut dans ces circonstances qu'il publia une proclamation ainsi conçue (22 janvier).

« Un ennemi faible en moyens et incertain dans ses « mouvements, ose, depuis quelques jours menacer « votre ville. Appelé à votre défense, je vous ai « trouvé désarmés ; dès lors, je n'ai eu ni sommeil « ni repos que je n'aie pu réunir des secours : de plus « grands encore vont incessamment arriver, j'en ai « l'assurance positive. En attendant, vous frémissez, « braves Lyonnais, d'avoir été insultés jusque sous « vos murs, par un ennemi fier d'un instant de sur- « prise. Ces généreux sentiments ne m'ont point « étonné de votre part : n'êtes-vous pas ce peuple « qui, dans toutes les circonstances difficiles, déploya « un grand courage ? L'amour de votre cité fut tou- « jours votre caractère distinctif. A ce noble motif « se joint encore l'honneur du nom français, dont « vous êtes si jaloux, et cette reconnaissance que vous « devez à votre auguste souverain, dont le premier

« soin, à son avènement, fut de cicatriser vos plaies
« et de relever vos édifices. Vous fûtes toujours, vous
« le savez, l'objet de sa sollicitude particulière. Vous
« lui devez donc, vous devez à la France, qui vous
« contemple, de repousser loin de vos murs l'ennemi
« dont la présence seule est une insulte, paralyse
« votre industrie, et vous jette dans un état d'incer-
« titude et d'alarmes que votre honneur et votre
« intérêt vous commandent de faire cesser. Aux
« armes donc, braves Lyonnais, ralliez-vous autour
« de moi, marchons en avant, et ne laissons à l'armée
« qui accourt pour vous défendre, que le soin de
« poursuivre jusqu'aux frontières l'ennemi que vous
« aurez déjà mis en fuite. »

Cette proclamation fut le signal du départ.

Le Maréchal, après avoir pris position sur la montagne de Limonest, entre la route de Villefranche et la rive droite de la Saône, pour observer les mouvements que l'ennemi pourrait faire sur sa gauche, posta le gros de sa troupe sur la route et les hauteurs de Miribel. Cette belle position avait été évacuée par l'ennemi, dès qu'il avait eu avis de l'arrivée des premiers renforts. Le 22, il avait continué son mouvement rétrograde sur Meximieux et le Pont-d'Ain où il s'était concentré, en sorte que les premières reconnaissances qui furent poussées sur Montluel n'y trouvèrent que les restes d'un convoi de grains destinés pour Meximieux, et qui fut pris.

Toutefois le noyau d'armée qui était aux ordres du

Maréchal, n'étant pas encore assez fort pour rien entreprendre de plus, ce corps se borna à couvrir Lyon. Les deux armées passèrent quelque temps à s'observer.

Guerre. Ouv. cit. pp. 37-46.

Février.

Après avoir raconté les opérations militaires dans les départements de l'Isère et du Mont Blanc, opérations qui eurent pour résultat d'arrêter un moment de ce côté les progrès de l'ennemi, l'auteur dit un mot de la tentative infructueuse des Autrichiens sur Montluel, et de leur pointe sur Beaujeu qui ne réussit pas mieux, puis il ajoute :

Le Maréchal n'était rien moins que rassuré sur sa position, par les avantages qu'il avait obtenus, et par les mouvements rétrogrades que le général Bubna avait été contraint de faire. Il savait que lorsque les alliés avaient discuté leur plan de campagne, d'illustres suffrages avaient d'abord marqué Lyon pour l'un des principaux points d'attaque ; On pouvait revenir encore à cette opinion comme il arriva dans la suite, et sans affaiblir beaucoup la grande armée qui opérait sur Paris, on pouvait au moindre succès, donner au général Bubna, par de médiocres renforts, une prépondérance numérique à laquelle il serait difficile de résister.

Les gardes nationales qui étaient attendues de toutes parts, étaient peu propres à dissiper les inquiétudes ; peu ou point exercées, la plupart sans armes et sans habits, elles pouvaient être plus embarassantes qu'utiles. D'un autre côté, les caisses étaient vides, et il était impossible d'attendre d'une population accablée des maux de la guerre, une exacte rentrée des contributions ; les fournisseurs ne voulaient ni ne pouvaient plus faire aucunes avances ; les réquisitions éprouvaient des difficultés ; les arrivages par eau étaient interrompus par l'ennemi. Toutes les parties du service étaient en souffrance.

Le Maréchal prit dans cette position deux mesures importantes.

La première fut de remettre sous les yeux du gouvernement un tableau énergique et fidèle de sa situation, que l'on paraissait perdre de vue, et de l'envoyer à Paris par l'un de ses aides de camp. Pour la dixième fois, il demandait de l'argent, un noyau de vieilles troupes, de jeunes soldats, des vêtements, de l'artillerie, des fusils et surtout des cartouches ; car tel était le dénuement où il se trouvait de toutes munitions, qu'on l'avait réduit à considérer comme une bonne fortune, d'en avoir reçu trois barils par le courrier de la malle.

La seconde résolution qu'il prit était aussi ingénieuse que bienfaisante. Voyant que les manufactures fermées faute de débouchés, les ouvriers sans travail, le peuple sans pain, les propriétaires et les rentiers dans la plus grande détresse, ne pouvaient lui offrir

aucune ressource, il accorda de concert avec le commissaire du gouvernement, aux instances de l'administration municipale, du préfet et du commerce, le libre transit des marchandises dans les pays occupés par l'ennemi ; mesure salutaire qui, en rouvrant les ateliers presque aussitôt que les barrières, et en rétablissant la double circulation de l'argent et des marchandises, rendit à des milliers d'infortunés, l'existence, à toute la ville, la tranquillité. Bientôt la confiance se rétablit, le numéraire reparut peu à peu, les contributions et les réquisitions s'acquittèrent, et l'on put espérer de pourvoir aux besoins les plus pressants.

Les demandes faites au gouvernement, quoique moins heureuses, ne furent pas sans succès. On comprit enfin qu'il était temps de songer sérieusement à la défense de la seconde ville de France, dont la reddition offrirait un exemple contagieux, et entraînerait la séparation d'une partie de l'Est et du Midi. Cette fois, au lieu de renvoyer le Maréchal, comme on l'avait toujours fait, au chimérique état de situation qu'on lui avait remis à Paris, on lui accorda (le 3 février) une division de cette belle armée de Catalogne qui, sous les ordres du maréchal Suchet, s'était rendue si célèbre en Espagne, par sa valeur et sa discipline. On lui accorda encore un tiers des fusils qui se fabriqueraient à Saint-Etienne. Pour le reste, il n'obtint rien, ou, ce qui est la même chose, on le renvoya à armer de piques les soldats qui n'auraient pas de fusils ; à extraire des arsenaux de Gre-

noble, Antibes et Avignon, l'artillerie qui lui manquait, mais sans lui fournir aucuns moyens de transports ; à lever sur la ville de Lyon tout l'argent qui lui serait nécessaire.

Voici les forces et les moyens effectifs que le Maréchal parvint enfin à réunir.

Il rassembla une artillerie de 34 bouches à feu, mais dont 24 seulement purent servir.

Les gardes nationales, levées par le commissaire Chaptal, arrivèrent aussi, mais la plupart sans armes et sans habillements. On renvoya celles qu'il fut impossible d'armer, pour ne pas consumer inutilement le peu de vivres que pouvait fournir la ville ; les autres désertèrent en grande partie, quelquefois par compagnie.

On remarqua qu'un bataillon qui avait présenté 460 hommes à la revue, en avait perdu 137 deux heures après avoir reçu des fusils.

Mais un secours plus réel, fut l'arrivée de la division attendue de Catalogne. Une première colonne commença son entrée le 9 février. La dernière y fut rendue le 23. Les états de situation fournis par le ministère, mais qui peut-être étaient déjà anciens, l'avaient portée à 10,049 hommes. Elle ne présenta, en arrivant, qu'un effectif de 8,900 combattants.

Ce fut alors que le Maréchal reçut de l'Empereur l'ordre de se porter sur Genève et de reprendre cette ville.

Guerre. Ouv. cit. pp. 60-64.

Mars.

L'auteur raconte la reprise de l'offensive par les Français dans le Bugey et sur la frontière suisse ; puis le retour des Autrichiens renforcés du corps du général Bianchi et de celui du prince Philippe de Hesse dans le Mâconnais et le Charolais, l'occupation de Mâcon, de Cluny, leur attaque de flanc contre les troupes d'Augereau à Poligny ; puis il nous montre Augereau prenant Lyon comme point d'appui pour attaquer l'ennemi en face, pendant qu'une de ses divisions, la troisième ferait de Bourg à Mâcon une attaque sur ses flancs :

Le 11 mars, le Maréchal voulant devancer la réunion des forces ennemies par des opérations rapides, ordonna au général Musnier de se porter sur la route de Mâcon par Villefranche, avec la première division, et au général Bardet d'aborder la ville de Mâcon par Saint-Laurent avec la troisième. Le général Pannetier avec la deuxième forma une réserve destinée à se porter au secours de la première et de la troisième, selon le besoin, et détacha un régiment avec deux pièces sur Villefranche.

Le général Musnier rencontra l'ennemi à Saint-Georges, deux lieues au-delà de Villefranche ; il le culbuta et le poursuivit vivement jusqu'à une lieue de Mâcon. Les troupes, quoique harassées, firent des prodiges de valeur. Le 12e de hussards prit deux pièces de canon et sabra les canonniers sur leurs pièces.

L'ardeur emporta trop loin ces braves, et, sous les murs de Mâcon, l'ennemi ayant masqué un certain nombre de bouches à feu, fit de toutes ces batteries plusieurs décharges à mitraille, qui causèrent quelques pertes à la division. L'avant-garde n'entra pas moins dans Mâcon pêle-mêle avec l'ennemi, mais bientôt elle fut obligée de se replier avec le reste du corps devant des forces supérieures, et reprendre ses postes de Saint-Georges. Si le soldat se fût moins abandonné à son impétuosité, et eût laissé à ses chefs le temps de bien reconnaître la position et les forces de l'ennemi, on n'aurait pas eu à regretter d'acheter si cher un premier succès ; et malheureusement le général Bardet n'avait pu appuyer cette attaque. Contenu lui-même par les généraux Hardeck et Wieland, qui le menaçaient avec 10 000 hommes, il n'avait pu dépasser Bourg, et s'était retiré sur Meximieux, sur Montluel et Miribel, sans toutefois avoir essuyé aucune perte dans ce mouvement rétrograde.

La journée du 13 se passa en reconnaissances.

Le 14, un aide de camp du général Musnier, qui avait été fait prisonnier, fut échangé. Suivant le rapport de cet officier, l'artillerie des alliés se composait de 82 bouches à feu, et le gros de leur armée avait été rejoint par une réserve de 15.000 hommes : ce qui détermina le Maréchal à donner ordre aux généraux de concentrer leurs troupes le plus qu'il serait possible, et de ne point les éparpiller. Il fit couler ou descendre tous les bateaux qui étaient sur la Saône,

pour empêcher les alliés de communiquer d'une rive à l'autre. Du reste, l'ennemi était tellement rapproché, que dans la même journée il châtia la petite ville de Beaujeu, dont les habitants avaient retenu prisonnière une patrouille qui y était entrée la veille.

Guerre. Ouv. cit. pp. 78-80.

Mars.

Au moment où la grande armée de la coalition commence cette marche qui ne doit s'arrêter qu'à Paris, puisque Napoléon n'est plus devant elle, les Autrichiens, qui avaient envahi la Bourgogne et le Dauphiné, et contre lesquels Augereau avait lutté jusqu'alors non sans succès, font un effort plus énergique, sous lequel Lyon finit aussi par succomber.

« Le 17 mars, l'ennemi commença les opérations qui allaient décider du sort d'une grande partie de la France. Il présenta sur Belleville, en avant de Villefranche, une ligne qui s'étendait jusqu'à la Saône, laissant toutefois à deviner son plan. Le Maréchal ne jugeant pas la position de Belleville propre à recevoir une bataille, avait choisi celle de Saint-Georges, et s'était retiré sur ce point. Les armées restèrent ainsi en présence. La situation du général Bardet, qui n'avait que 3.000 hommes, ne laissait pas d'être inquiétante : le général Remond fut retiré de Lyon pour le renforcer. La troupe de cet officier, tout dif-

ficile qu'il était d'en tirer parti, d'après sa composition, devait faire nombre et garnir les hauteurs de Caluire, pour en imposer à l'ennemi sur les véritables forces de la division.

Enfin, le 18 l'attaque commença. Les alliés se portèrent avec une division nombreuse par la route de Mâcon, sur la position de Saint-Georges, défendue par le général Pannetier. Trois autres divisions dont le mouvement de la ville avait préparé la marche, filèrent par la route de Beaujeu pour venir tourner Villefranche, en cotoyant les montagnes. Une brigade de la division Musnier, avec le 12e de hussards étaient placés sur ce point. L'autre brigade de cette division, avec le 13e de cuirassiers, étaient en réserve à l'embranchement des deux routes. La division Pannetier, placée en avant de Saint-Georges, dut céder au nombre et à une artillerie formidable. Elle se replia sur le village. Mais ensuite elle reprit l'offensive, enfonça l'ennemi, le chassa de sa position. Un régiment ennemi tout entier fut taillé en pièces.

Pendant que les trois divisions autrichiennes qui avaient pris la route de Beaujeu, sur la gauche de l'armée du Maréchal, étaient tenues en échec par la brigade du général Ordonneau, l'ennemi fort de sa nombreuse cavalerie, fit plusieurs charges que l'infanterie repoussa avec intrépidité, en lui faisant essuyer une grande perte. Déjà le champ de bataille qu'il occupait, était jonché de ses morts; mais renouvelant sans cesse les attaques avec des troupes fraîches, avec

une artillerie six fois plus nombreuse, et s'apprêtant à déborder aux portes de Villefranche la gauche des Français, il força le Maréchal, qui se vit près d'être tourné, de prendre une position en arrière et plus centrale, en attendant de nouvelles troupes d'Espagne qui lui étaient annoncées, et qui devait arriver de jour en jour. La retraite se fit dans le meilleur ordre, jusqu'à la montagne de Limonest où le Maréchal prit une belle et forte position. Cette journée fut une des brillantes pour les armes françaises. Un corps de moins de 10.000 hommes fut tout le jour engagé avec 35.000 combattants, les battit, leur mit 3.000 hommes hors de combat. Le 13e de cuirassiers et le 7e de ligne soutinrent avec une ardeur héroïque, l'effort de l'infanterie et de la cavalerie ennemie, et leur reprirent une petite réserve d'artillerie qu'elles avaient un moment enveloppée.

L'armée du Maréchal se trouva ainsi aux portes de Lyon.

La journée du 19 se passa à s'observer. Toutefois les mouvements de l'ennemi annonçaient une nouvelle attaque : informé des renforts que l'armée française attendait d'Espagne à chaque instant, et de leur marche rapide dans le département de la Drôme, il avait un grand intérêt d'agir avant que la jonction put s'opérer. Le Maréchal, au contraire, dont tous les efforts tendaient à sauver Lyon, et à se maintenir lui-même, trouvait ses convenances à se tenir sur la défensive le plus longtemps qu'il le pourrait.

Dans cette double vue, il donna ordre aux généraux Munier et Pannetier de tenir avec opiniâtreté la position de Limonest, où ils se trouvaient avec leurs divisions, le 4e de hussards, le 13e de cuirassiers et douze bouches à feu. Il plaça sur Grange-Blanche, le général Digeon, avec six pièces d'artillerie, le 12e de hussards, et 1,500 hommes dont se composait une tête de colonne arrivée d'Espagne dans la nuit du 19 au 20, pour tenir en échec tout ce qui déboucherait par la Tour de Salvagny. La brigade Estève, de la division Pannetier, prit position à Dardilly, entre les deux routes de Salvagny et de Limonest, pour lier les positions de Grange-Blanche à celle de Limonest. Le général Bardet, placé près de Miribel, était chargé de contenir l'ennemi qui débouchait sur lui par la Bresse, et il étendait sa ligne par Caluire jusqu'à la Saône, pour défendre la route de Trévoux à Lyon, où l'ennemi paraissait vouloir filer.

L'ennemi ayant achevé ses dispositions, s'ébranla le 20 vers midi. Il ne fit qu'une fausse attaque contre le général Bardet, à qui il présenta 10,000 hommes qui furent contenus. Son plan de ce côté, paraissait être de jeter une colonne sur la rive gauche du Rhône, pour couper au Maréchal ses communications avec Vienne et Chambéry, et pour le harceler en cas de retraite. Déjà 400 hommes avait traversé le fleuve dès le matin, et avaient été poursuivis par le 12e de hussards.

Sur tous les autres points, les attaques furent extrêmement animées : il en fit deux de front, l'une entre

Limonest et la rive droite de la Saône, sur l'extrême droite du général Pannetier ; l'autre vers Tassin, sur l'extrême gauche du général Digeon.

Le corps placé à Limonest, craignant peut-être de se voir tourner par la rive droite de la Saône, ne défendit pas longtemps ses positions, et se repliant sur Vaize, en bon ordre, laissa à l'ennemi des avantages dont celui-ci ne manqua pas de profiter. Pendant que ses nombreuses colonnes se répandaient comme un torrent sur toutes les collines du Mont-d'Or, à droite et à gauche de Limonest, il couvrit de ses bataillons toute cette partie de la montagne qui s'étend de Salvagny à Tassin, d'un côté, à Dardilly, de l'autre : Alors un combat terrible s'engagea au village de Dardilly, qui fut pris et repris plusieurs fois, et où le général Estève se couvrit de gloire. Le combat se prolongea jusqu'au château de la Duchère, qui devint le théâtre d'une longue et vive fusillade. Enfin le général Estève, accablé par le nombre, chassé de Dardilly et de la Duchère, se replia sur la position du général Digeon, qui eut bientôt à soutenir tous les efforts de l'ennemi. Le Maréchal le renforça de suite du 13[e] de cuirassiers et de deux autres bataillons de la 2[e] division. C'est là que le combat recommença avec une nouvelle fureur, l'ennemi se réparant, se multipliant sans cesse comme au combat de Saint-George, par des troupes fraîches. Le général Digeon opposa une résistance inébranlable à toutes les charges et fit des prodiges de valeur. Son artillerie servie avec une admi-

rable intelligence, fit taire plusieurs fois les batteries ennemies. Le 19e cuirassiers en chargea une de six pièces qu'il enleva et emmena, ainsi qu'un corps de 400 hommes qui la soutenait, un colonel et nombre d'officiers.

Cependant, les colonnes qui avaient débouché par Limonest, se joignant à une partie de celles qui de Dardilly s'étaient portées à la Duchère, s'avançaient vers le faubourg de Vaize, où tout était confusion. Déjà même l'ennemi y avait jeté quelques obus et y poussait ses tirailleurs, lorsque le Maréchal, informé de ce désordre, fit établir des batteries à la tête du faubourg, et ordonna des dispositions qni retinrent les alliés à une distance respectueuse.

La nuit mit fin à une bataille, où 14,000 combattants soutinrent l'effort de 60,000, où chaque officier, chaque soldat se défendit en héros, où l'ennemi perdit plus de 4,000 des siens, et laissa plus de 900 prisonniers.

Les deux armées bivouaquèrent à une portée de fusil l'une de l'autre, en avant du faubourg de Vaize. Leurs feux étaient presque confondus. Le Maréchal rentra, de sa personne, dans Lyon à neuf heures et demie du soir.

Au même instant arrivait, mais un peu tard, par le faubourg de la Guillotière, une nouvelle colonne de la seconde division d'Espagne, forte, comme la première, d'environ 1,500 hommes. Les autres devaient suivre de près.

Ces nouvelles forces devaient être de 8 à 10,000 hommes.

Pressé par une armée si supérieure en nombre, le le maréchal se trouvait dans nne position difficile : il fallait se résoudre ou à défendre Lyon dans Lyon même, ou à l'évacuer dans la nuit. Il n'y avait pas un moment à perdre pour choisir.

Des deux côtés les inconvénients étaient grands.

Les conséquences d'une retraite n'étaient pas douteuses. L'entrée de l'ennemi dans Lyon ne pouvait manquer d'affaiblir le moral de l'armée et la défense générale de l'état, d'augmenter la force et la confiance des alliés Il fallait d'ailleurs s'attendre que la reddition d'une cité si importante produirait un contre-coup funeste dans une vaste circonférence, et servirait de signal à la défection d'un grand nombre de départements.

D'un autre côté, à ne considérer que militairement la résolution à prendre, il était impossible de songer à s'enfermer sans munitions et sans vivres, dans une place épuisée et tout ouverte, en présence d'une armée très supérieure par le nombre, et d'exposer la ville au malheur inévitable d'être emportée de vive force.

Ce qui augmentait la perplexité du Maréchal et des administrateurs municipaux, c'étaient les projets bien connus des sicaires du gouvernement. Les mêmes agents qui avaient déjà mis la ville en combustion, au mois de jauvier, et qui furent déconcertés alors par la

fermeté du corps mnnicipal, ne cessèrent depuis d'en conspirer la destruction, de chercher à en faire une nouvelle Moscow ; la police avait reçu, de Paris et de ses propres agents, les avis les plus positifs sur cet affreux dessein, et s'était vue obligée de multiplier sans mesure le nombre de ses surveillants, d'exiger de toute la garde nationale un service extraordinaire, de faire murer les soupiraux des caves, et fermer dès la chute du jour les portes d'allées. Le péril croissait à mesure que l'ennemi s'avançait. On savait qu'un ministre avait été jusqu'à adresser par écrit, à diverses autorités l'ordre inhumain *qu'il ne restât ni habitants ni habitations* dans les lieux envahis : *faites*, disait-il, *un vaste désert entre l'ennemi et nous*. On savait que des mains criminelles s'apprêtaient dans l'ombre à exécuter cet ordre inhumain, dès la première attaque. On savait que des listes de proscription étaient toutes dressées, que les maisons des principaux citoyens étaient désignées, qu'en un mot Catilina était dans les murs.

C'est en cet état que le Maréchal ayant réglé les positions de son armée, se hâta de convoquer auprès de lui un Conseil composé des principales autorités, mais où ne purent se trouver que le commissaire extraordinaire, le préfet, un commissaire des guerres, M. d'Albon, maire, MM. de Senneville et de Varax, adjoints, les autres ayant été avertis trop tard.

Après leur avoir fait connaître les forces et les positions respectives des deux armées, les secours qu'il attendait de l'armée d'Espagne, et les instruc-

tions particulières qu'il avait reçues du gouvernement, il demanda si la ville avait l'intention de se défendre. Le commissaire extraordinaire demanda à son tour, ce qu'on pouvait espérer du concours des citoyens et de la garde nationale. La discussion s'engagea entre toutes les personnes présentes. M. d'Albon déclara que la ville épuisée par les fournitures de vivres qu'elle n'avait jamais cessé de faire à l'armée, n'avait pas de subsistances pour quatre jours ; qu'il n'existait plus aucun moyen de s'approvisionner, puisque l'ennemi, déjà maître de la Bresse et des deux rives de la Saône, ne pouvait manquer d'occuper bientôt celle du Rhône et toutes les routes. M. de Varax fit sentir que du moment où l'ennemi s'était rendu maître de la ville et de la route de Mâcon, Lyon était à peu près en son pouvoir, que toute défense était impossible, même quand les citoyens se résoudraient à se défendre de rue en rue, à faire de chaque maison une forteresse, et de leur ville une autre Saragosse. M. de Senneville ajouta que l'Empereur lui-même avait plus d'une fois consacré en principe dans le cours de ses expéditions en Allemagne, et particulièrement au sujet des apprêts de défense faits dans les villes de Vienne et de Berlin, que les grandes cités ne doivent jamais prendre une part militaire aux événements de la guerre ; que l'occupation de la ville par l'étranger, quoique infiniment douloureuse pour des cœurs français, lui serait moins funeste encore qu'une attaque de vive force, dont

les suites pouvaient être de faire couler le sang de ses meilleurs citoyens, d'entraîner l'incendie de ses édifices, le pillage et la dévastation des propriétés, la ruine des manufactures, sans que de si grands malheurs pussent être compensés par aucun espoir de succès ; que les Lyonnais étaient las de sacrifier leurs ressources et leur sang à un système de guerre perpétuelle qui avait déjà ruiné la ville comme le reste de la France, et qui la menaçait des plus affreuses calamités ; que le tocsin, les levées en masse et les autres moyens indiqués par le gouvernement, étaient des mesures de désespoir qui n'étaient propres qu'à redoubler les alarmes, sans pouvoir être d'aucun secours, qu'il savait bien que les magisrats seraient chargés d'une grande responsabilité, mais que le moment n'était pas loin où, d'accusés qu'ils pourraient être en ce moment, ils deviendraient à leur tour accusateurs ; qu'enfin leur plus dangereux ennemis n'étaient pas dans les corps des puissances alliées, mais parmi eux, et qu'on avait tout à craindre pendant les désordres d'un bombardement ou d'un siège : que leur premier devoir était de sauver leur cité pour la France, pour l'Europe, pour elle-même.

Le maréchal était Français ; son cœur généreux, déjà révolté des projets barbares formés par les émissaires du gouvernement contre une ville malheureuse, ne fut pas moins touché des désastres qu'appellerait sur elle la seule démonstration d'une défense impossible. Bien assuré que la place n'était pas tena-

ble, il donna ses ordres pour la retraite, et sortit lui-même vers minuit, précédé ou suivi d'un grand nombre de fonctionnaires publics, laissant à la ville une entière liberté de capituler.

Guerre. Ouv. cit. pp. 82-92.



TABLE DES MATIÈRES



CETTE PUBLICATION

COMPLÈTE EN DIX VOLUMES

Commencée en 1882

Terminée en 1887

a été faite

par

Albert METZGER,

publiciste français

né le 31 mars 1853, à Mulhouse (Ht-Rhin)

Joseph VAESEN

ancien élève de l'Ecole des Chartes

et imprimée par

A. STORCK, de Lyon

MONSIEUR LE MAIRE DE LYON.

J'ai l'honneur d'offrir aux Archives municipales de Lyon mes publications :

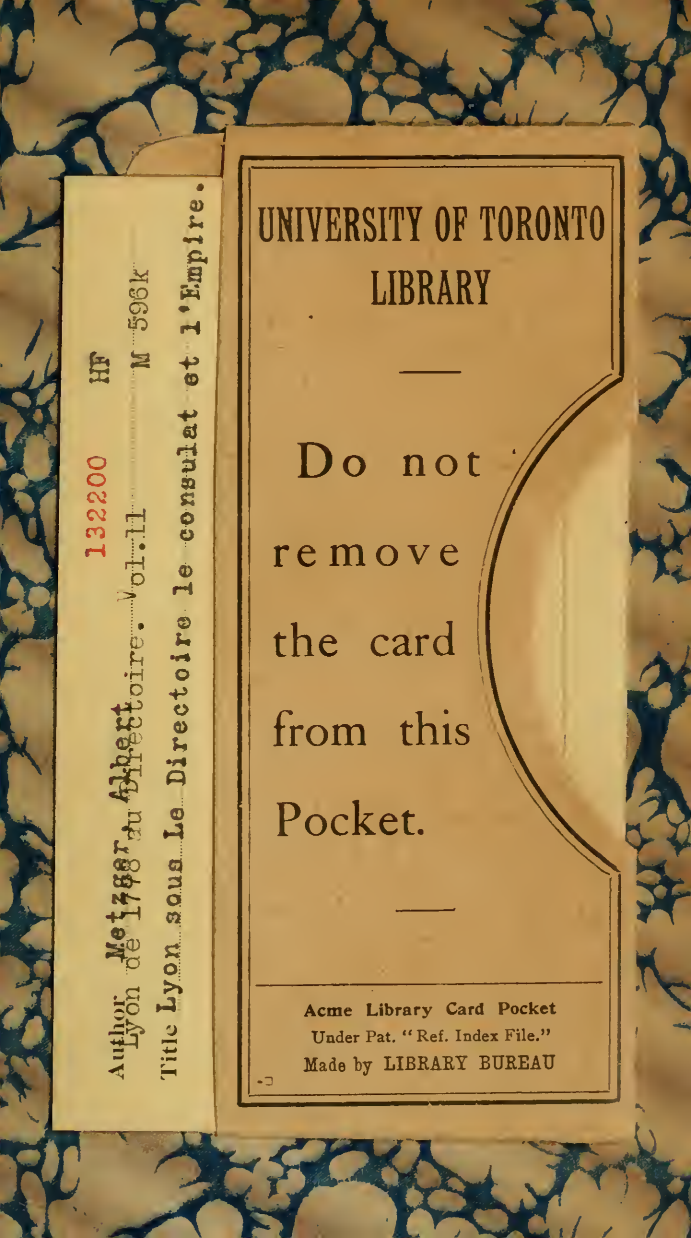
Lyon en 1789, en 1790, en 1791, en 1792, en 1793, en 1794, en 1795, Lyon sous le Directoire, le Consulat et l'Empire.

Ces volumes, tirés à 300 exemplaires, ne devant jamais être réimprimés, sous quelque prétexte que ce soit, j'abandonne leur teneur à la ville. Je vous prie, en conséquence, de les mettre à la disposition du public, avec pleine autorisation, à tous, d'en réimprimer toutes les pièces, sans avoir même à citer ces volumes. N'ayant eu qu'un but, être utile à mes concitoyens, je serais heureux que le public lyonnais en fît le plus complet usage.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon profond respect.

ALBERT METZGER.




132200
HF
M 596k
Author Metzger, Albert
Lyon de 1788 au Directoire. Vol. 11
Title Lyon sous Le Directoire le consulat et l'Empire.
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

